Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

S11MEN001

Juillet 2012

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

SYNTHESE

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

GIRUS

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX
Agence de Montpellier – 650 rue Henri Becquerel – 34961 MONTPELLIER Cedex 2

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

Synthèse

SOMMAIRE

1 La méthode 5

2 Un diagnostic des ressources naturelles qui met en lumière les enjeux majeurs du bassin 7
2.1 Le territoire 7
2.2 Des eaux souterraines avec des problématiques différentes au Nord et au Sud 11
2.3 Des cours d'eau en mauvais état 12
2.4 Un étang exceptionnel en danger 12
2.5 Limiter les pollutions diffuses 13
2.6 Limiter les risques inondation et submersion 14
2.7 Mettre en place un urbanisme raisonné 15
2.8 Des milieux naturels à préserver 16
2.9 Une modification des pratiques déjà en marche 17
2.10 Des lacunes sur certaines thématiques 18
2.11 Les enseignements de la concertation 19

3 Un programme d'actions qui répond aux enjeux du territoire 21

4 Animation et outils de gouvernance 23
4.1 Le Symbo : un rôle d'observation, d'analyse, de conseil et d'animation 23
4.2 La mise en œuvre du projet opérationnel de territoire 24

Ce document est une synthèse et un bilan du « **Diagnostic partagé du bassin versant de l'étang de l'Or** » réalisé par SAFEGE et Girus de janvier 2011 à juillet 2012.

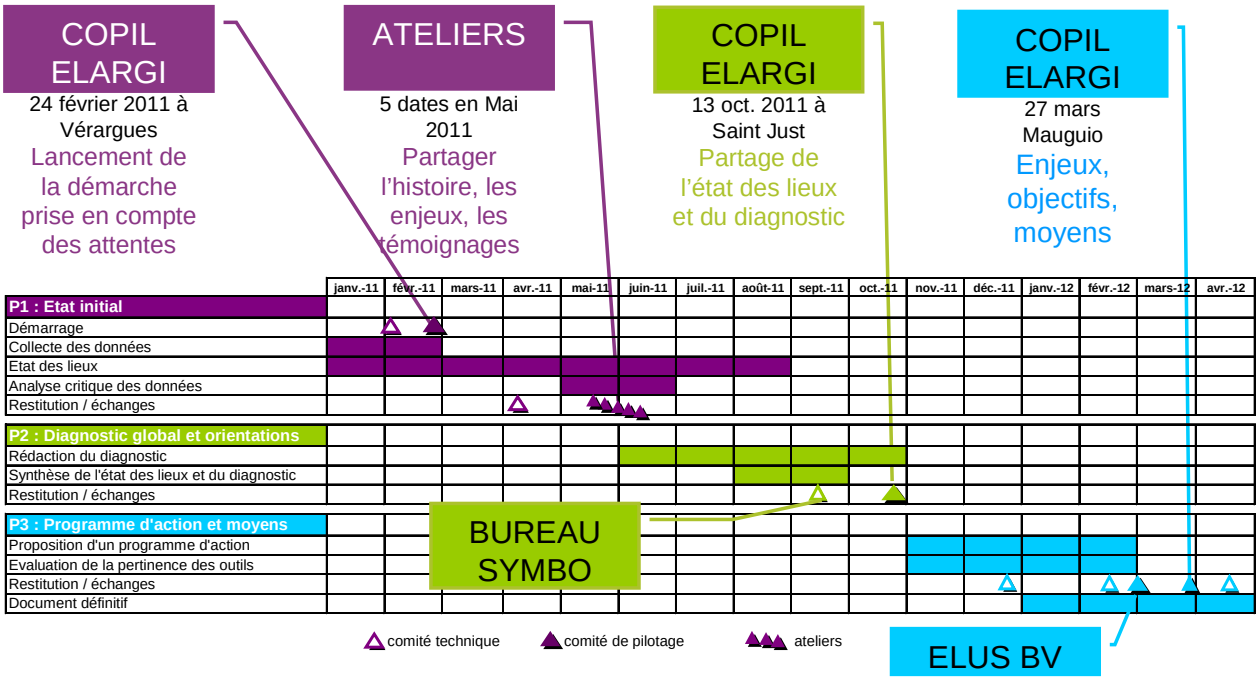

Il constitue la synthèse des **différents livrables** réalisés :

- État des lieux – novembre 2011
- Atlas cartographique – novembre 2011
- Diagnostic et enjeux – juin 2012
- Programme d'action et tableau de bord – juin 2012
- Gouvernance et animation – juin 2012
- Bilan de la concertation – juin 2012

Il a été conçu de façon a avoir une vision synthétique du diagnostic et du projet de territoire. Des chiffres clefs et des illustrations sont également proposés. Il convient de se reporter aux documents détaillés pour plus de précisions.

1
LA MÉTHODE

Un travail de fond pour construire l'avenir

Avec pour objectif principal d'élaborer un projet de territoire de gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau, il a été nécessaire au préalable d'établir un cadre commun de connaissances, de poser les enjeux du territoire et les principales perspectives d'évolution et de définir et prioriser les actions pour atteindre les objectifs.

Cette démarche, qui s'est déroulée toute l'année 2011, a été accompagnée d'une importante concertation afin de faire partager les constats, les enjeux, et coordonner les projets.

Le SYMBO, à travers ce diagnostic, permet de partager la connaissance et apporte aux intercommunalités des outils pour une gestion cohérente à l'échelle du bassin.

Disposer d'un diagnostic partagé, construire ensemble un projet de territoire

A noter

Une mise à disposition de données pour les acteurs du territoire :

- **un système d'information géographique multithématique structuré, un atlas cartographique ;**
- **une bibliothèque d'études techniques fournie ;**
- **les coordonnées de plus de 200 acteurs du territoire.**

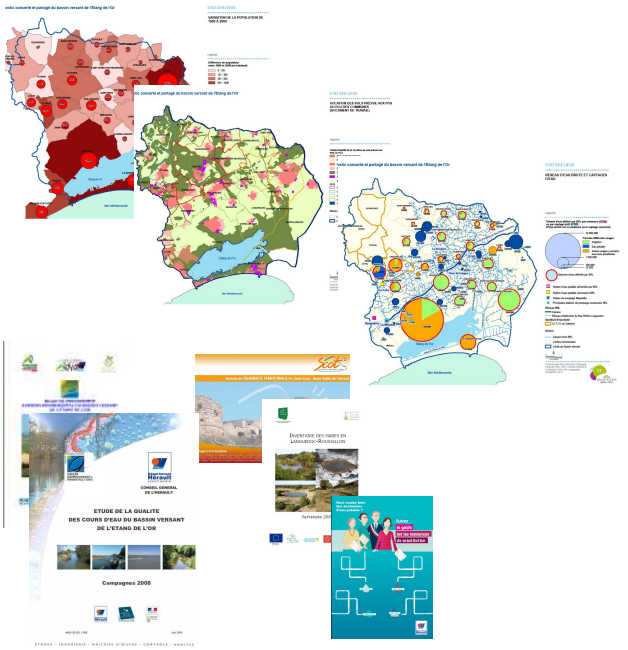

Une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels

Aujourd'hui, on ne relève pas de dissonance sur le diagnostic posé, mais le souhait des partenaires d'avancer encore vers une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- le diagnostic réalisé arrive dans un contexte particulier avec de grandes évolutions de la réglementation et des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux à atteindre en 2015-2017 avec la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau) ;
- le bassin versant de l'étang de l'Or est un territoire situé entre deux grandes agglomérations (Montpellier et Nîmes), ce qui augmente les contraintes sur le milieu naturel et la ressource en eau.

Au-delà de cet objectif réglementaire, il existe un objectif et une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels.

2 UN DIAGNOSTIC DES RESSOURCES NATURELLES QUI MET EN LUMIÈRE LES ENJEUX MAJEURS DU BASSIN

2.1 LE TERRITOIRE

Situé au sud-est du Département de l'Hérault, le bassin versant de l'étang de l'Or est bordé par les massifs du Pic Saint-Loup et de l'Hortus au nord, l'agglomération de Montpellier à l'ouest, le Vidourle à l'est et la Mer Méditerranée au sud. D'une superficie d'environ 410 km², il présente un relief peu accentué variant de 150 m d'altitude du sud au nord.

Le bassin versant est traversé d'ouest en est par sept cours d'eau principaux de direction quasi nord-sud dont l'exutoire est l'étang de l'Or : le Nègue-Cats, la Jasse, le Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon.

Entre garrigues et mer, un territoire à forts enjeux environnementaux

Ce bassin versant est une succession d'entités paysagères très contrastées. Cette géographie est aussi surprenante, puisque les eaux souterraines ne contribuent pas directement à l'alimentation en eau de l'étang, ce sont les cours d'eau qui en sont le principal apport. C'est pourquoi ce dernier est « intégrateur des pollutions ». De plus, les échanges avec la mer sont assez mal connus. Une situation complexe, puisque l'accumulation passée nécessitera des années avant de se résorber. Il est cependant urgent d'arrêter les pollutions nouvelles.

Un cadre institutionnel cohérent à l'échelle du bassin versant

Ce périmètre administratif actuel intègre la logique hydrographique, le cadre réglementaire (Loi sur l'Eau, Directive Cadre Européenne) et les méthodes d'action des partenaires (Agence, Département, …). Il serait toutefois intéressant de l'ajuster pour intégrer les quelques communes qui ne font pas partie du Symbo et sont pour partie incluses dans le bassin versant hydrographique avec donc un lien direct avec le fonctionnement du bassin versant.

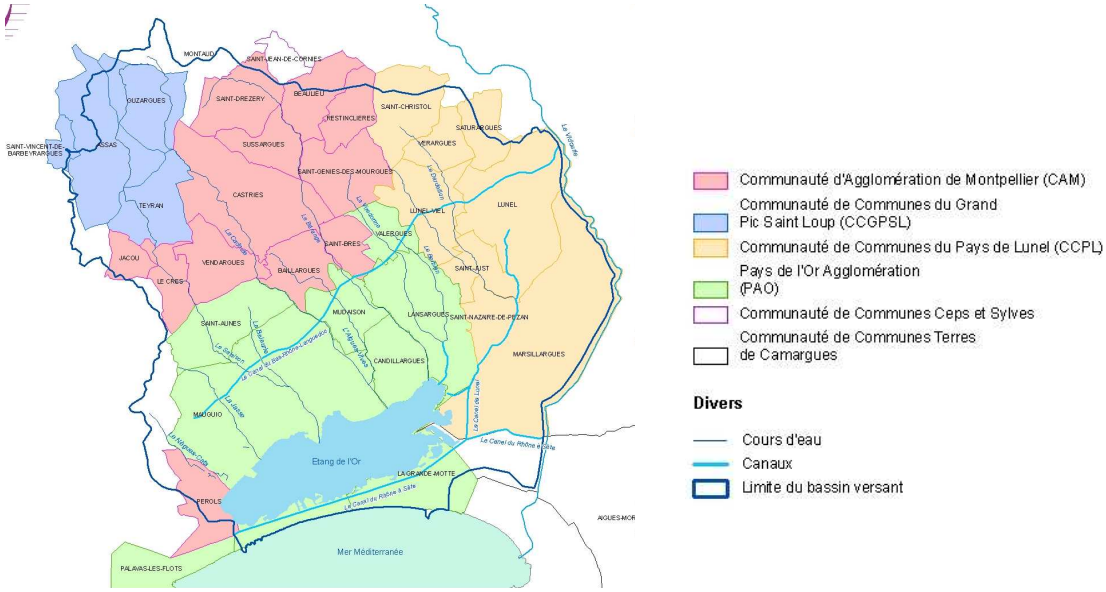

Rappel historique

Le Département qui gérait les ouvrages hydrauliques et faisait réaliser des suivis de qualité du milieu lagunaire, a souhaité partager avec les responsables locaux ces missions de gestion et de suivi. Pour cela, il crée en **1991** avec les communes, le syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or, le **SMGEO** composé des 12 Communes riveraines de l'étang et le Département.

De 2003 à 2007, le **SMGEO** a animé et coordonné le contrat de baie « Etang de l'Or». Dans un contexte tendu lié à la méfiance des acteurs locaux à l'égard des politiques européennes, il s'investit aussi dans la démarche Natura 2000 (directives « Oiseaux » et «Habitats»).

Pour mener et coordonner la politique de l'eau à l'échelle cohérente du bassin versant de l'étang de l'Or, Département, collectivités et partenaires institutionnels s'accordent sur l'évolution du SMGEO en structure de bassin, le **Symbo**, qui est officiellement créé le 17 décembre 2009.

Etapes clefs

- Juillet 2003 Signature du Contrat de Baie
- Décembre 2008 Validation à l'unanimité du DOCOB du site Natura 2000 Étangs de Mauguio
- Décembre 2009 Évolution du SMGEO en syndicat de bassin le Symbo
- Janvier 2011 Lancement du Diagnostic partagé
- Février 2012 Engagement vers un PAPI d'intention
- Mars 2012 Engagement vers un Contrat de Milieu

Les objectifs et préconisations du SDAGE

L'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau est que chaque masse d'eau appartenant aux différents milieux aquatiques atteigne le bon état en 2015, sauf exemption motivée.

Pour le bassin versant de l'Or sont concernés :

- 8 masses d'eau souterraines,
- 9 masses d'eau superficielles,
- 1 masse d'eau de transition (l'étang de l'Or),
- 1 masse d'eau côtière (Littoral Cordon Dunaire),
- 2 sous-bassins liés par le canal : Lez Mosson, Étangs Palavasiens et Vidourle.

Deux masses d'eau souterraines sont considérées en déficit quantitatif

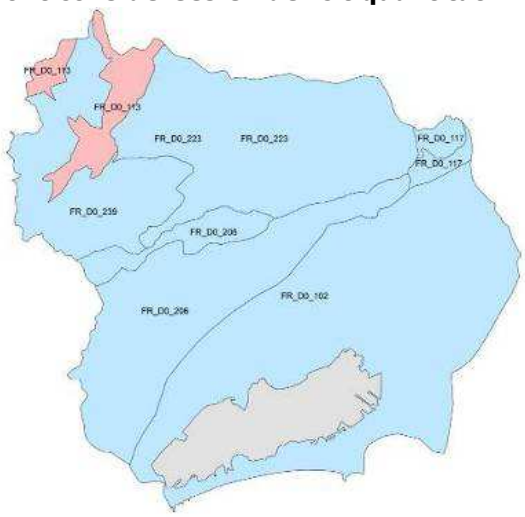

Deux masses d'eau souterraines présentent un mauvais état chimique

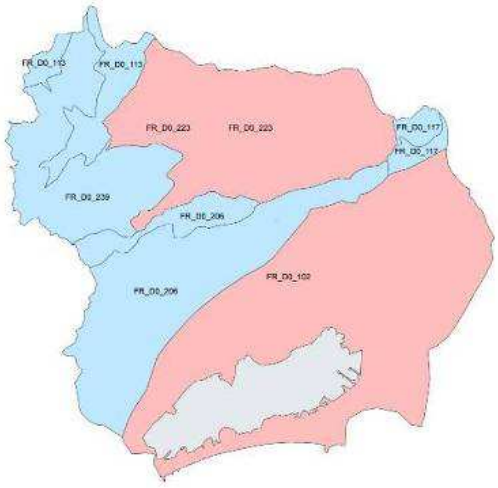

Programme de mesures (PMD) :

3A11	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
5C02	Couvrir les sols en hiver
5F31	Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

Pour les masses d'eau superficielles, le Salaison est en mauvais état chimique et écologique. L'état chimique est soit bon soit indéterminé sur les autres cours d'eau. L'état écologique est moyen sur les autres cours d'eau.

a) état chimique

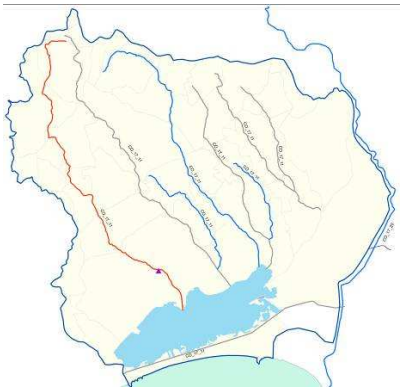

b) état écologique

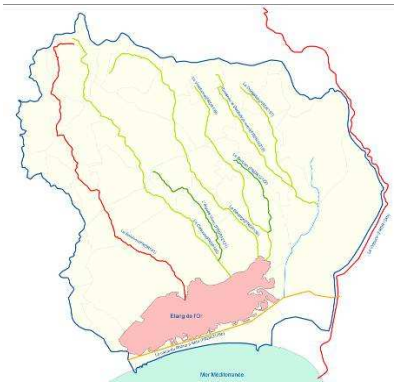

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve
3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés
5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

L'étang de l'Or (masse d'eau de transition) est considéré en mauvais état écologique avec un objectif reporté à 2021, et un bon état chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

Les masses d'eau littorales sont considérées en bon état écologique et chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire
3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral
5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

2.2 DES EAUX SOUTERRAINES AVEC DES PROBLÉMATIQUES DIFFÉRENTES AU NORD ET AU SUD

Les calcaires karstiques au nord-ouest du bassin versant ne présentent pas de problème de qualité. Mais les calcaires et marnes du bassin de Castries au nord-est présentent des pollutions en pesticides. L'aquifère karstique est sollicité pour l'alimentation en eau potable, mais la ressource disponible est très limitée et il sera difficile d'augmenter le nombre ou la capacité des ouvrages pour l'exploiter.

Les cailloutis villafranchiens dans la plaine au sud sont un aquifère abondant, mais d'une qualité médiocre, avec des pollutions en nitrates et en pesticides. Aujourd'hui, le bassin est largement dépendant de la ressource du Bas-Rhône (BRL et son canal qui provient de l'eau du Rhône).

Une ressource en eau à préserver

Si l'objectif général de la Directive Cadre sur l'Eau est l'atteinte du bon état en 2015, il a été reporté en 2021 pour ces deux masses d'eau, compte tenu du délai nécessaire pour agir. Il est donc impératif de renforcer les moyens de réduction drastique des pollutions et d'une gestion plus économe et partagée de la ressource.

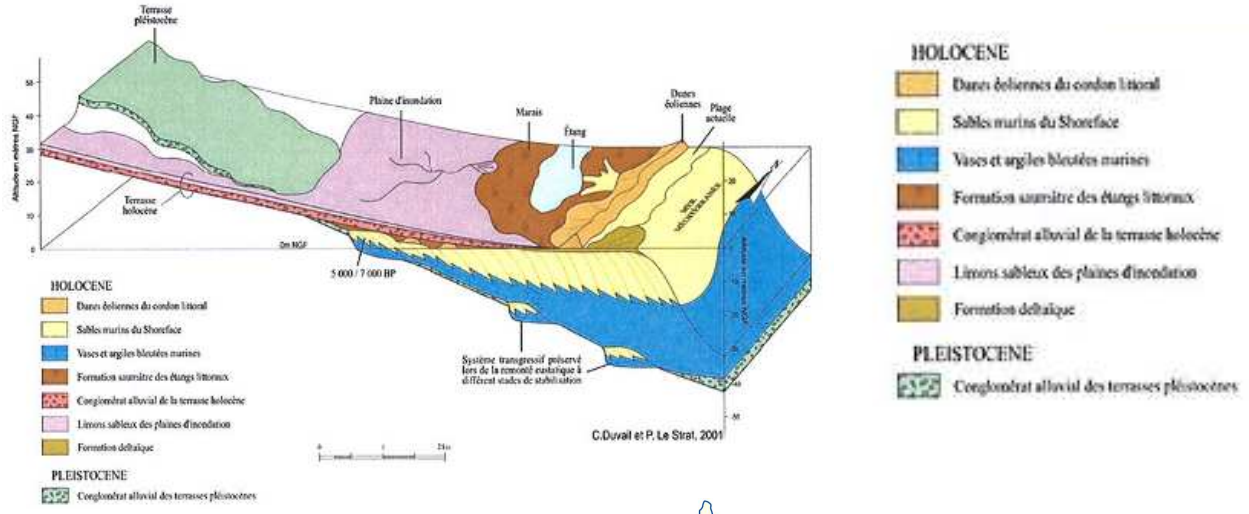

A noter

Prélèvements en eaux souterraines : 9,2 M de m3

Apports BRL : 16,5 M de m3

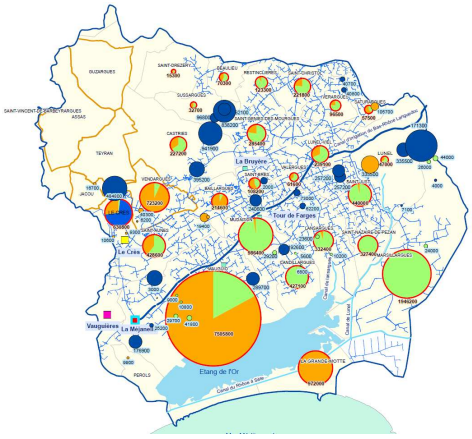

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau

2.3 DES COURS D'EAU EN MAUVAIS ÉTAT

Le bassin présente un réseau de 7 cours d'eau principaux et plus d'une dizaine de ruisseaux secondaires, globalement N/S, dont la forme a été modelée par l'activité humaine, jusqu'aux canaux de la plaine.

L'état global de la qualité des cours d'eau se situe entre moyen et mauvais. Cependant, depuis 2008, avec les travaux de mise aux normes des stations d'épuration, les contrôles montrent qu'une amélioration est amorcée.

La ripisylve, souvent altérée et discontinue, présente cependant localement un intérêt écologique important avec une faune et une flore particulière et diversifiée. Une prise de conscience de son rôle écologique et dans le fonctionnement hydraulique semble s'amorcer.

La disparité de la gestion actuelle des cours d'eau doit être mise en cohérence dans le cadre du programme qui se met en place aujourd'hui.

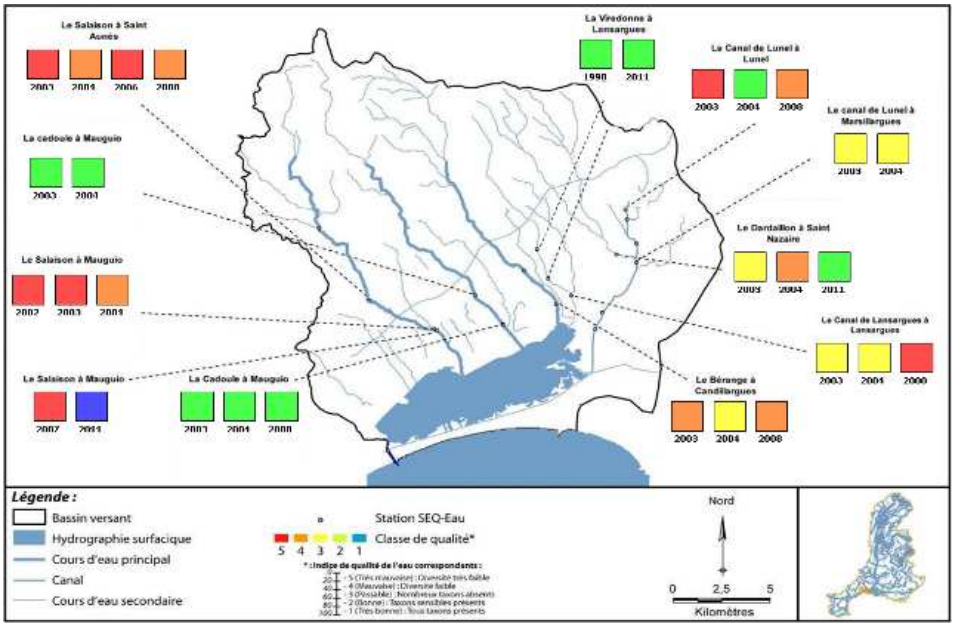

2.4 UN ÉTANG EXCEPTIONNEL EN DANGER

Le diagnostic estival mené en 2010 confirme le statut d'eutrophisation extrême de l'étang de l'Or, le classant ainsi parmi les lagunes les plus dégradées du Languedoc-Roussillon.

La lagune est un milieu intégrateur, au delà des concentrations se sont les flux de pollution qui sont doivent diminuer.

L'urgence de l'action est d'autant plus forte que l'étang de l'Or présente un grand intérêt écologique attesté par les nombreux inventaires, classements et protections (Site classé, Inscription à l'inventaire RAMSAR, Site Natura 2000…).

2.5 LIMITER LES POLLUTIONS DIFFUSES

Les pollutions diffuses et le ruissellement urbain constituent l'une des plus importantes sources de pollution des cours d'eau et du milieu naturel. Des bilans comparatifs des flux d'azote et de phosphore en témoignent.

Il faut agir sur tous les leviers du territoire : limitation de l'imperméabilisation des sols, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires, préservation des espaces naturels… Tous les acteurs sont concernés : État, collectivités, professionnels, particuliers (notamment avec l'utilisation de certains produits de jardinage).

La Chambre d'Agriculture a conduit une analyse filière par filière et il en résulte que si les taux de nitrate sont restés stables en dix ans, un travail de long terme est nécessaire. Dans le prolongement du Contrat de Baie, elle a conduit un programme agro-environnemental visant l'amélioration des pratiques.

A noter

Diminution de 30% des flux de phosphore entre 2005 et 2010

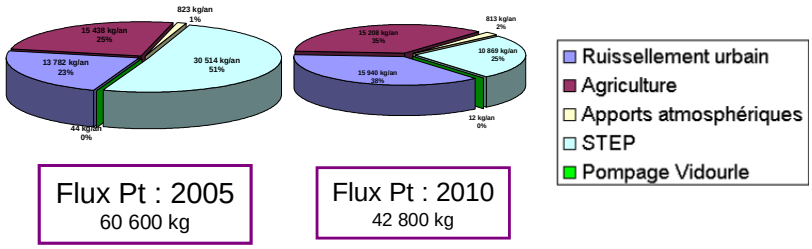

Flux Pt : 2005
60 600 kg

Flux Pt : 2010
42 800 kg

Enjeu

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelle qu'elle soit (souterraine, superficielle, transition, littorale) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud.

- Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles et leur impact sur le ruissellement urbain
- Améliorer la connaissance de l'incidence qualitative des rejets pluviaux et industriels
- Réduire les pollutions à la source
- Réduire les pollutions d'origine agricole : optimisation, pollutions ponctuelles, modification de pratiques
- Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles domestique et industrielle

2.6 LIMITER LES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Le bassin versant a un fort caractère inondable, avec une possible combinaison d'événements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine.

Les communes amont sont soumises à des vitesses d'écoulement importantes et des hauteurs d'eau conséquentes, mais sur de faibles durées, avec peu d'écrêtement des crues. Les communes aval (et notamment le littoral) sont soumises à de faibles hauteurs d'eau et de faibles vitesses, mais sur des durées très longues avec écrêtement des crues.

Les études réalisées sur les cours d'eau donnent les bases des programmes d'entretien (Salaison, Cadoule, Bérange) et définissent les actions de restauration physique (Viredonne, Dardaillon).

Une homogénéisation et une actualisation des études hydrauliques est nécessaire, avec un croisement avec les enjeux territoriaux, pour affiner les mesures et les hiérarchiser, ainsi que le programme de travaux à mettre en œuvre.

Des mesures de prévention et de réduction des impacts peuvent d'ores et déjà être à engager et permettront d'agir efficacement si la coordination est renforcée à l'échelle du bassin.

A noter

Des événements marquants : nov. 2007, déc. 2003, déc. 1997…
Les crues peuvent représenter 90 à 300 fois la valeur du débit moyen

Enjeu

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques :

- Affiner et homogénéiser les connaissances et développer la conscience du risque
- Protéger les personnes et les biens contre les inondations
- Gérer les écoulements pluviaux en milieu urbain
- Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux
- Privilégier le recul stratégique des enjeux hors zone à risque

2.7 METTRE EN PLACE UN URBANISME RAISONNÉ

L'urbanisation rapide de ce territoire a sensiblement augmenté les contraintes : consommation de l'espace, augmentation des risques de pollution, des risques d'inondation…

Cependant, aujourd'hui, de nouvelles pratiques de l'urbanisme permettent de ré-aménager ou de construire des quartiers en limitant l'incidence sur l'environnement : mieux retenir les eaux pluviales, leur apporter des pré-traitements (séparateur hydrocarbures, etc.). Les lois apportent des obligations et les documents d'organisation territoriales permettent d'adapter les solutions aux enjeux : les Schémas de Cohérence Territoriale (4 SCOT sont concernés) orientent les Plans Locaux d'Urbanisme des communes dans ce sens, et limitent ainsi les impacts.

A noter

Augmentation des surfaces urbanisées (+2%) au détriment des zones agricoles et naturelles :
+ 500 ha urbain discontinu
+ 260 ha zones industrielles et commerciales

La pêche professionnelle, bien qu'ayant fortement diminuée, est majoritairement concentrée sur l'étang et les canaux. L'activité de chasse amateur est importante sur le bassin versant, et forte culturellement autour de l'étang. La mauvaise qualité des eaux impacte directement la présence des espèces.

Le tourisme littoral a un poids économique fort dont la saisonnalité impacte tout le territoire, et notamment l'usage de l'eau. L'impact des activités de loisirs en lien avec le milieu naturel est peu connu.

Quelques chemins de randonnée ou des sites valorisent la qualité des milieux naturels et permette sa découverte par les usagers. Mais, les liens et déplacements avec l'arrière pays sont très faibles

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels :

- Préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau
- Promouvoir un aménagement urbain (y compris infrastructures), et un développement économique et social respectueux des milieux naturels
- Préserver les espaces naturels
- Organiser la fréquentation du public et les activités de loisirs pour préserver les milieux naturels

2.8 DES MILIEUX NATURELS À PRÉSERVER

La mise en place du programme Natura 2000 a permis de mobiliser les acteurs pour préserver les abords, les zones humides et l'étang de l'Or, connus comme un milieu de qualité, mais qui ont subi des dégradations déversent qui touchent à leur intégrité et leur fonctionnement. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre et les avancées sont notables.

Les zones humides du bassin versant sont moins connues, et n'en sont pas moins menacées.

Des zones humides et mares dégradées

Des milieux « plus ordinaires» qui, par manque de protection, se dégradent

Les cours d'eau et les garrigues du nord du bassin versant sont moins connus, ils n'en demeurent pas moins des milieux d'exception, des corridors écologiques à préserver, et une «nature ordinaire» qui fait tout l'atout de nos villages. La mise en place de «trames verte et bleue» dans les SCOT et PLU permettra de renforcer ces corridors, qui sont aussi des cheminements de découverte pour les habitants.

Enjeu

Les milieux aquatiques et naturels, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux, au fil des projets, en capitalisant
- Définir une politique cohérente de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant
- Restaurer les milieux aquatiques
- Préserver et valoriser les milieux aquatiques
- Préserver, restaurer les mares et zones humides

2.9 UNE MODIFICATION DES PRATIQUES DÉJÀ EN MARCHE

Les travaux réalisés dans les 5 dernières années sur les stations d'épuration ont eu un effet notable sur les flux de pollution ; les traitements tertiaires avec reconnexion de zones humides, quand cela est possible, sont à poursuivre.

La concertation a permis de mettre en avant une forte mobilisation du monde économique (agriculture et entreprises) et des pouvoirs publics pour limiter les impacts du développement.

Des démarches sont déjà engagées par de nombreux agriculteurs pour l'amélioration des techniques culturales ou dans l'application de cahiers des charges certifiés en faveur de l'environnement. Elles amorcent une diminution des pollutions diffuses.

La plupart des captages d'eau potable disposent de périmètres de protection. Les Aires d'Alimentation de Captages, qui ont pour objectif de prévenir les pollutions diffuses, ont été déterminées pour 4 des 8 ouvrages prioritaires. Les plans d'actions, qui vont permettre de limiter considérablement les apports polluants, sont à mettre en œuvre dès 2012, à coordonner, voire à étendre aux autres captages.

Le tourisme littoral fait l'objet d'une gestion attentive (port propre, déplacement doux...), mais l'impact des loisirs urbains reste à maîtriser, particulièrement autour de l'étang et dans les collines amont.

Un équilibre est à trouver : protéger le milieu naturel, le faire découvrir pour sensibiliser à sa préservation et limiter un tourisme de masse afin d'éviter une sur-fréquentation de ces sites.

A noter

Les acteurs s'engagent, de nombreux labels

zéro pesticide

LA CHARTE DE QUALITE des Parcs d'Activités Economiques de l'Hérault

Bassin versant de l'étang de l'Or... ... UN ENJEU POUR L'AGRICULTURE !

2.10 DES LACUNES SUR CERTAINES THÉMATIQUES

- Les sources des pollutions diffuses sont peu connues.
  - Les indicateurs qualitatifs permettant de suivre les flux polluants, sont peu ou pas développés.

- Il n'existe pas de vision synthétique du bilan besoin/ressources à l'échelle du bassin versant.
  - Des indicateurs à suivre, une stratégie à mettre en œuvre.

- On manque de connaissance hydraulique pour engager des actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant.
  - Des études ponctuelles, pas d'étude générale et pas de recensement des enjeux (habitants impactés) de la vulnérabilité et de l'efficacité des aménagements proposés (Analyse Coût Bénéfice ACB).

- L'impact actuel des systèmes Assainissement Non Collectif à l'échelle du BV doit être précisé.
  - Inventaire fait, diagnostic en cours, programme de réhabilitation à densifier.

- Il n'existe pas actuellement d'instrument d'observation et d'analyse à l'échelle des 4 SCoT.

- Sur l'amont du bassin versant les milieux naturels sont peu connus.
  - Les inventaires réalisés n'ont pas été capitalisés. L'état actuel des mares et zones humide de l'amont du BV est très peu connu.

- Les activités de tourisme et de loisirs ne sont pas recensées de façon exhaustive.
  - Leurs impacts actuels sur le milieu ne sont pas connus. Les activités ayant intégré une démarche environnementale ou respectueuse des milieux sont peu connues et peu valorisées.

- On ne dispose pas sur le territoire d'un tableau de bord de suivi des actions engagées et des indicateurs de résultats sur le milieu.

2.11 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

A noter

Une participation assidue des partenaires aux étapes de validation technique.

- 3 comités de pilotage
- 7 comités techniques
- 2 réunions avec les élus
- 5 ateliers thématiques
- une cinquantaine d'entretiens

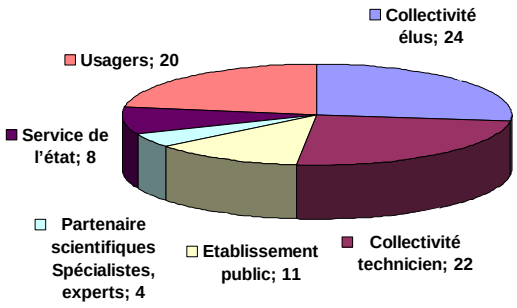

A noter

- **au total, près d'une centaine de personnes qui ont participé activement à une ou plusieurs étapes**
- **près de 250 contributions à une ou plusieurs réunions**
- **une participation représentative de la diversité des acteurs du territoire**

Préparer ensemble l'avenir du bassin de l'étang de l'Or

Le diagnostic a mis en exergue une large prise de conscience des acteurs de la complexité du territoire et de la multiplicité des enjeux, d'où la nécessité d'agir sur tous les leviers.

Chacun constate une évolution récente du cadre réglementaire (loi Grenelle, SDAGE, directive inondation…) dont la prise en compte est complexe. Toutefois, de nombreux acteurs ont le sentiment d'agir :

- une dynamique de changement des pratiques agricole amorcée, un programme agroenvironnemental à poursuivre,
- des intercommunalités actives, à travers les SCOT, PLU, schémas directeur pluviaux, les STEP, ….mais de façon hétérogène selon les thématiques
- la démarche Natura 2000, les études hydrauliques essentielles (submersion notamment
- …

Mais ressort des nombreux échanges le souhait d'aller plus loin, en optimisant les moyens de gestion et les investissements.

Le rôle d'animation et d'observation est jugé nécessaire, pour trouver une solidarité amont / aval.

Une solidarité amont / aval à trouver

Enjeu

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui, pour certains, ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

- Animer : suivre et évaluer le projet de territoire
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population
- Accompagner et responsabiliser les acteurs et la population
- Établir le lien avec les différentes démarches de gestion et de programmation

3
UN PROGRAMME D'ACTIONS QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

5 enjeux principaux / 22 objectifs / 150 actions

Au vu du diagnostic du territoire, il n'a été pertinent de hiérarchiser les enjeux qui s'imposent à l'ensemble du bassin versant.

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelles qu'elles soient (souterraines, superficielles, transition, littorales) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX ET ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXES PAR LE SDAGE

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE DU TERRITOIRE, GARANTISSANT LA QUALITE DES MILIEUX

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques

GESTION DES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Les milieux aquatiques, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles

AMÉLIORATION, RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, DE LEURS FONCTIONNALITÉS ET DE LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui pour certains ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

MISE EN OEUVRE UN MODE DE GOUVERNANCE QUI ASSOCIE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE GESTION DURABLE

Les moyens d'action proposés ont été hiérarchisés et figurent dans des tableaux par enjeu où sont précisés :

- Détail de l'opération si nécessaire
- Précision étude / travaux / suivi / coordination
- Précisions : réglementaire, mesures SDAGE, déjà engagé dans le cadre d'autres démarches
- Montant estimatif si possible
- Maitre d'ouvrage potentiel si possible
- Lien avec les outils de gouvernance

Action			Intitulé	Nature et priorité		Maître d'ouvrage	Coût €HT	Démarches	COMMENTAIRES - CONDITIONS	0%	25%	50%	75%	100%
1 Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles (ruissellement urbain)														
1	1	1	Poursuite de la mise en œuvre de schémas directeurs pluviaux avec une composante quantitative et une	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€ préconisation	OF5A-5E04	Déjà débuté par la CCPO, 2006, enjeu qualitatif de façon partielle, volet toxique	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	2	Inventaire des types d'activités «non-domestiques » polluantes, diagnostic et proposition de solutions de	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€	OF5A-5E21-RSDE		0%	25%	50%	75%	100%
1	1	3	Développer des démarches concertées avec la «cellule rejet industriel» de la CAM qui inventorie, accompagne, contrôle	C	1	Communes ou EPCI	-	RSDE	Déjà engagé par la « cellule industrie » de la CAM, engagé dans le cadre du	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	4	Recherche des sources de pollutions des substances dangereuses, suivi des micro-polluants	S	1	SYMBO / CG34	15K€ par an	RSDE	Renforcement des suivis et/ou modification des paramètres d'analyse	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	5	Avis du Symbo sur les DLE, suivi de la mise en œuvre effective des préconisations	C	1	SYMBO	-			0%	25%	50%	75%	100%
1	1	6	Mise en œuvre des programmes établis dans le cadre des Schémas Directeurs Pluviaux : Communes de la CPO, ZI	T	2	Communes ou EPCI	ND	SDP	A mettre en œuvre pour CCPO Chiffrage dépendant des schéma	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	7	Mise en œuvre du volet public des programmes d'action liés aux AAC.	T	2	Communes, organismes agricole	ND	OF5B AAC	Programme d'action des 8 captages prioritaires	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	8	Réduction de l'utilisation des phytosanitaires et engrais pour l'entretien des espaces verts publics et des jardins privés	C	2	Communes, activités,	-		Engagé par Pérols	0%	25%	50%	75%	100%

Un programme d'action qui répond aux orientations fondamentales du SDAGE et au programme de mesures

Chacune des actions identifiées, étude ou travaux, coordination ou suivi, a été mise en relation avec les orientations du SDAGE et le programme de mesure. Le programme de mesure proposé répond entièrement aux mesures détaillées demandées par le SDAGE.

Orientation Fondamentale (OF)	
OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	
OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	
OF3 – Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux	
OF4 – Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau	
OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses D – Lutter contre les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles E – Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
OF6 – Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques B – Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
OF7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
OF8 – Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	

4
ANIMATION ET OUTILS DE GOUVERNANCE

4.1 LE SYMBO : UN RÔLE D'OBSERVATION, D'ANALYSE, DE CONSEIL ET D'ANIMATION

Le SYMBO, par les études qu'il conduit et l'espace de dialogue qu'il est, favorise la nécessaire coordination des démarches à l'échelle du bassin. Si la majorité des acteurs socio-économiques et politiques sont conscients des problématiques et agissent à leur niveau, le diagnostic montre clairement que l'effort reste à soutenir.

Sur la base de ce diagnostic, au regard des objectifs, un programme d'actions a été bâti, dont certaines sont à poursuivre et d'autres à engager (travaux, études, suivis, coordination…). Ce programme constitue une base de ce qu'il faudrait à priori engager pour répondre aux enjeux définis. Il est à discuter avec les différents acteurs du territoire pour son appropriation et sa planification détaillée. L'appel à projet sera lancé fin 2012.

Chaque projet a été mis en perspective des améliorations qu'il apportera sur le bassin, avec des indicateurs quantifiables. Le SYMBO assurera le suivi et la coordination des différents programmes, voire la mise en œuvre de certaines actions transversales.

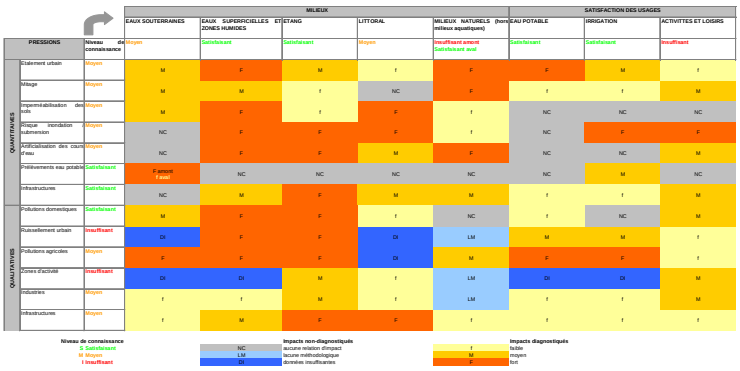

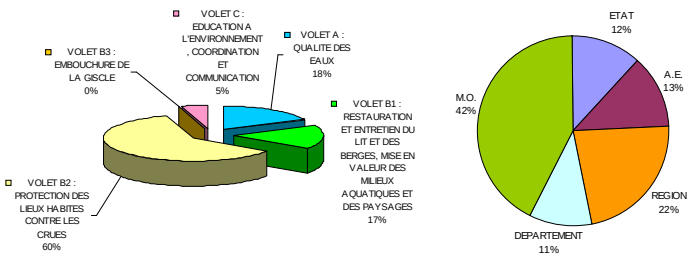

4.2 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET OPÉRATIONNEL DE TERRITOIRE

Les outils possibles pour accélérer et faciliter leur mise en œuvre ont été choisis entre les collectivités et les partenaires institutionnels :

- un **PAPI** (Plan d'Action pour la Prévention des Inondations) pour lutter demain contre les crues,
- un **contrat de milieu** pour coordonner les actions territoriales et pluri thématiques avec des engagements de financement,
- si nécessaire un **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour encadrer et planifier la démarche.

Le démarrage d'un PAPI d'intention acté par le SYMBO (délibération du 2 février 2012)

Un consensus émerge pour aller vers un nouveau contrat de milieu (Copil élargi du 27 mars 2012)

	2012												2013				2014				2015			
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
PAPI																								
Elaboration																								
Labellisation																								
CONTRAT MILIEU																								
Dossier sommaire																								
Comité agrément																								
Dossier définitif																								
Comité agrément																								
Signature																								
Tableau de Bord																								
Bilan mi-parcours																								
SAGE																								
Dossier préliminaire																								
Arrêté périmètre																								
Arrêté CLE																								
Consultation																								
Approbation																								
Tableau de Bord																								

Les acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés, associations ou industriels, sont associés à la gestion du bassin versant au sein d'un **Comité de Pilotage** qui est déjà au travail depuis plusieurs mois. Le principe de réunir le Copil selon un rythme régulier est acté.

Les prochaines étapes

- L'élaboration du dossier de candidature **PAPI d'intention**.
- Un Comité de pilotage entérinera les propositions et les documents de candidature.
- Une fois la labellisation PAPI obtenue, le Symbo lancera les consultations nécessaires aux études techniques.
- Le Symbo va engager l'appel à projet pour le programme d'action définitif du **Contrat de milieu**
- Un comité de pilotage fin 2012
- Un Comité de pilotage printemps 2013 pour valider le dossier définitif avant passage en Comité de Bassin.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

S11MEN001

Juillet 2012

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

SYNTHESE

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

GIRUS

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX
Agence de Montpellier – 650 rue Henri Becquerel – 34961 MONTPELLIER Cedex 2

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

Synthèse

SOMMAIRE

1 La méthode 5

2 Un diagnostic des ressources naturelles qui met en lumière les enjeux majeurs du bassin 7
2.1 Le territoire 7
2.2 Des eaux souterraines avec des problématiques différentes au Nord et au Sud 11
2.3 Des cours d'eau en mauvais état 12
2.4 Un étang exceptionnel en danger 12
2.5 Limiter les pollutions diffuses 13
2.6 Limiter les risques inondation et submersion 14
2.7 Mettre en place un urbanisme raisonné 15
2.8 Des milieux naturels à préserver 16
2.9 Une modification des pratiques déjà en marche 17
2.10 Des lacunes sur certaines thématiques 18
2.11 Les enseignements de la concertation 19

3 Un programme d'actions qui répond aux enjeux du territoire 21

4 Animation et outils de gouvernance 23
4.1 Le Symbo : un rôle d'observation, d'analyse, de conseil et d'animation 23
4.2 La mise en œuvre du projet opérationnel de territoire 24

Ce document est une synthèse et un bilan du « **Diagnostic partagé du bassin versant de l'étang de l'Or** » réalisé par SAFEGE et Girus de janvier 2011 à juillet 2012.

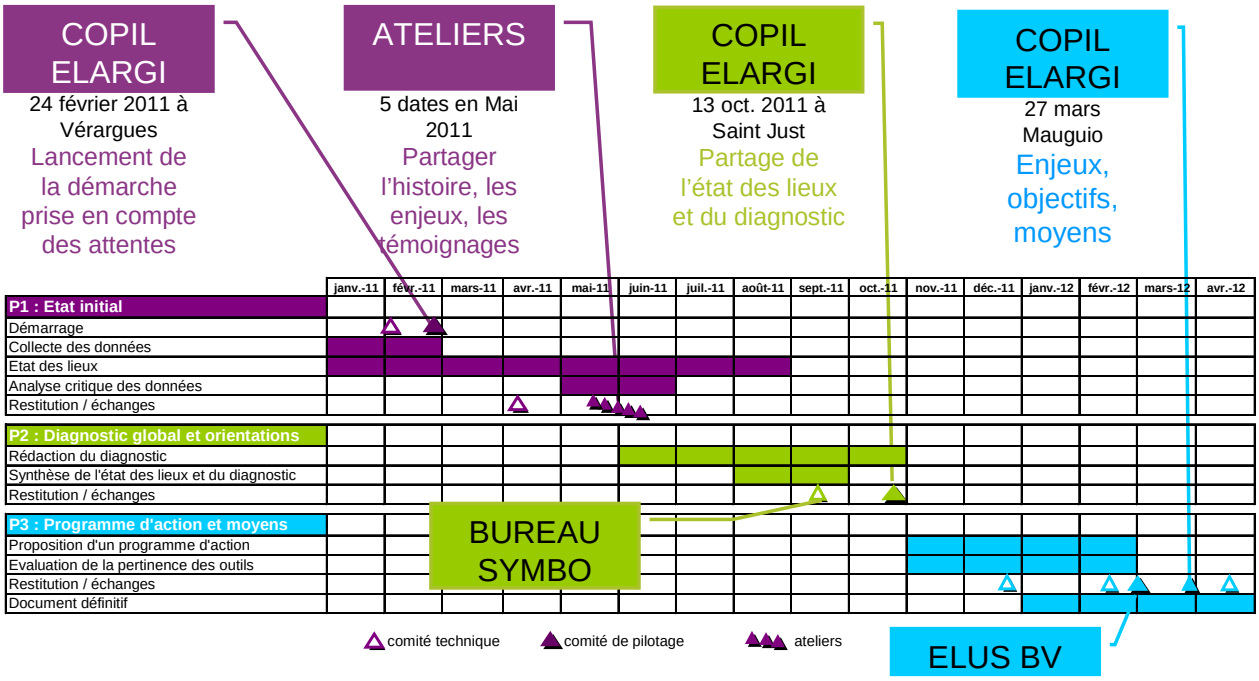

Il constitue la synthèse des **différents livrables** réalisés :

- État des lieux – novembre 2011
- Atlas cartographique – novembre 2011
- Diagnostic et enjeux – juin 2012
- Programme d'action et tableau de bord – juin 2012
- Gouvernance et animation – juin 2012
- Bilan de la concertation – juin 2012

Il a été conçu de façon a avoir une vision synthétique du diagnostic et du projet de territoire. Des chiffres clefs et des illustrations sont également proposés. Il convient de se reporter aux documents détaillés pour plus de précisions.

1
LA MÉTHODE

Un travail de fond pour construire l'avenir

Avec pour objectif principal d'élaborer un projet de territoire de gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau, il a été nécessaire au préalable d'établir un cadre commun de connaissances, de poser les enjeux du territoire et les principales perspectives d'évolution et de définir et prioriser les actions pour atteindre les objectifs.

Cette démarche, qui s'est déroulée toute l'année 2011, a été accompagnée d'une importante concertation afin de faire partager les constats, les enjeux, et coordonner les projets.

Le SYMBO, à travers ce diagnostic, permet de partager la connaissance et apporte aux intercommunalités des outils pour une gestion cohérente à l'échelle du bassin.

Disposer d'un diagnostic partagé, construire ensemble un projet de territoire

A noter

Une mise à disposition de données pour les acteurs du territoire :

- **un système d'information géographique multithématique structuré, un atlas cartographique ;**
- **une bibliothèque d'études techniques fournie ;**
- **les coordonnées de plus de 200 acteurs du territoire.**

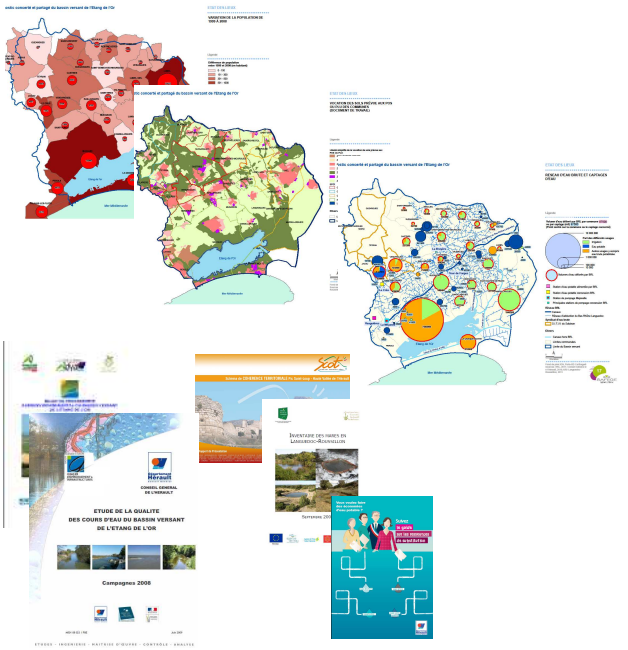

Une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels

Aujourd'hui, on ne relève pas de dissonance sur le diagnostic posé, mais le souhait des partenaires d'avancer encore vers une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- le diagnostic réalisé arrive dans un contexte particulier avec de grandes évolutions de la réglementation et des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux à atteindre en 2015-2017 avec la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau) ;
- le bassin versant de l'étang de l'Or est un territoire situé entre deux grandes agglomérations (Montpellier et Nîmes), ce qui augmente les contraintes sur le milieu naturel et la ressource en eau.

Au-delà de cet objectif réglementaire, il existe un objectif et une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels.

2 UN DIAGNOSTIC DES RESSOURCES NATURELLES QUI MET EN LUMIÈRE LES ENJEUX MAJEURS DU BASSIN

2.1 LE TERRITOIRE

Situé au sud-est du Département de l'Hérault, le bassin versant de l'étang de l'Or est bordé par les massifs du Pic Saint-Loup et de l'Hortus au nord, l'agglomération de Montpellier à l'ouest, le Vidourle à l'est et la Mer Méditerranée au sud. D'une superficie d'environ 410 km², il présente un relief peu accentué variant de 150 m d'altitude du sud au nord.

Le bassin versant est traversé d'ouest en est par sept cours d'eau principaux de direction quasi nord-sud dont l'exutoire est l'étang de l'Or : le Nègue-Cats, la Jasse, le Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon.

Entre garrigues et mer, un territoire à forts enjeux environnementaux

Ce bassin versant est une succession d'entités paysagères très contrastées. Cette géographie est aussi surprenante, puisque les eaux souterraines ne contribuent pas directement à l'alimentation en eau de l'étang, ce sont les cours d'eau qui en sont le principal apport. C'est pourquoi ce dernier est « intégrateur des pollutions ». De plus, les échanges avec la mer sont assez mal connus. Une situation complexe, puisque l'accumulation passée nécessitera des années avant de se résorber. Il est cependant urgent d'arrêter les pollutions nouvelles.

Un cadre institutionnel cohérent à l'échelle du bassin versant

Ce périmètre administratif actuel intègre la logique hydrographique, le cadre réglementaire (Loi sur l'Eau, Directive Cadre Européenne) et les méthodes d'action des partenaires (Agence, Département, …). Il serait toutefois intéressant de l'ajuster pour intégrer les quelques communes qui ne font pas partie du Symbo et sont pour partie incluses dans le bassin versant hydrographique avec donc un lien direct avec le fonctionnement du bassin versant.

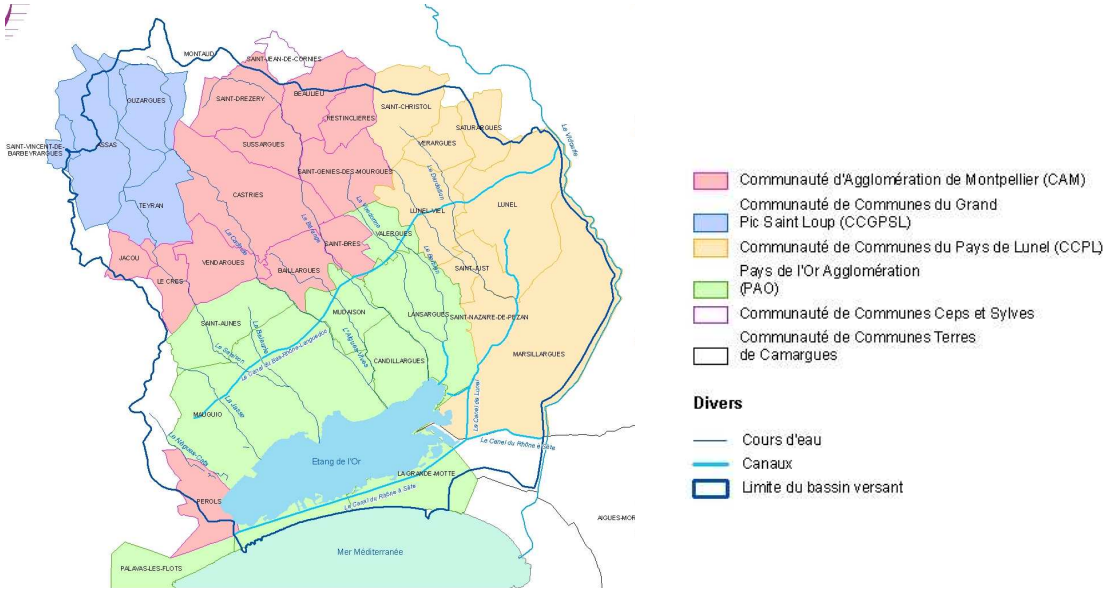

Rappel historique

Le Département qui gérait les ouvrages hydrauliques et faisait réaliser des suivis de qualité du milieu lagunaire, a souhaité partager avec les responsables locaux ces missions de gestion et de suivi. Pour cela, il crée en **1991** avec les communes, le syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or, le **SMGEO** composé des 12 Communes riveraines de l'étang et le Département.

De 2003 à 2007, le **SMGEO** a animé et coordonné le contrat de baie « Etang de l'Or». Dans un contexte tendu lié à la méfiance des acteurs locaux à l'égard des politiques européennes, il s'investit aussi dans la démarche Natura 2000 (directives « Oiseaux » et «Habitats»).

Pour mener et coordonner la politique de l'eau à l'échelle cohérente du bassin versant de l'étang de l'Or, Département, collectivités et partenaires institutionnels s'accordent sur l'évolution du SMGEO en structure de bassin, le **Symbo**, qui est officiellement créé le 17 décembre 2009.

Etapes clefs

- Juillet 2003 Signature du Contrat de Baie
- Décembre 2008 Validation à l'unanimité du DOCOB du site Natura 2000 Étangs de Mauguio
- Décembre 2009 Évolution du SMGEO en syndicat de bassin le Symbo
- Janvier 2011 Lancement du Diagnostic partagé
- Février 2012 Engagement vers un PAPI d'intention
- Mars 2012 Engagement vers un Contrat de Milieu

Les objectifs et préconisations du SDAGE

L'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau est que chaque masse d'eau appartenant aux différents milieux aquatiques atteigne le bon état en 2015, sauf exemption motivée.

Pour le bassin versant de l'Or sont concernés :

- 8 masses d'eau souterraines,
- 9 masses d'eau superficielles,
- 1 masse d'eau de transition (l'étang de l'Or),
- 1 masse d'eau côtière (Littoral Cordon Dunaire),
- 2 sous-bassins liés par le canal : Lez Mosson, Étangs Palavasiens et Vidourle.

Deux masses d'eau souterraines sont considérées en déficit quantitatif

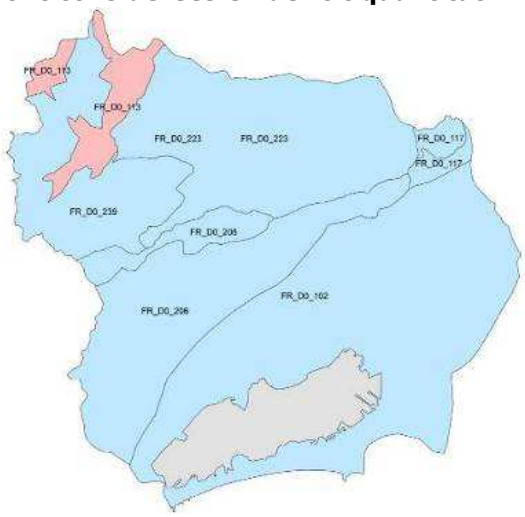

Deux masses d'eau souterraines présentent un mauvais état chimique

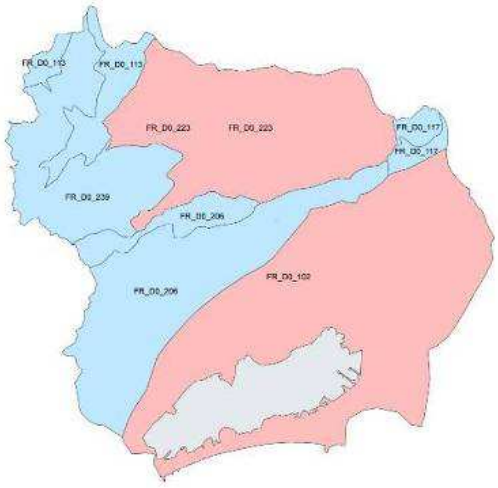

Programme de mesures (PMD) :

3A11	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
5C02	Couvrir les sols en hiver
5F31	Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

Pour les masses d'eau superficielles, le Salaison est en mauvais état chimique et écologique. L'état chimique est soit bon soit indéterminé sur les autres cours d'eau. L'état écologique est moyen sur les autres cours d'eau.

a) état chimique

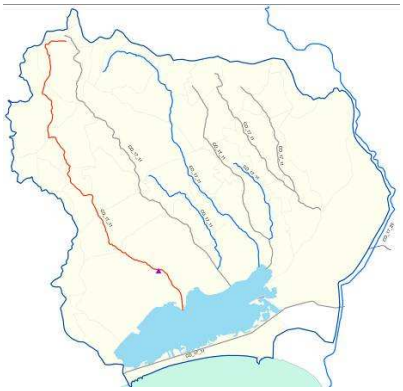

b) état écologique

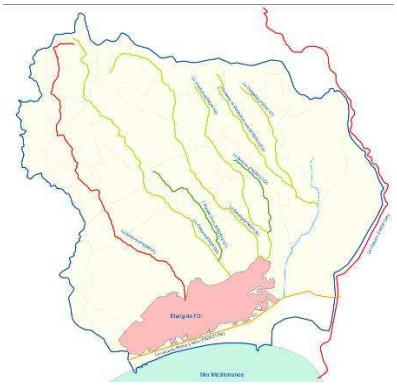

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve
3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés
5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

L'étang de l'Or (masse d'eau de transition) est considéré en mauvais état écologique avec un objectif reporté à 2021, et un bon état chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

Les masses d'eau littorales sont considérées en bon état écologique et chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire
3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral
5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

2.2 DES EAUX SOUTERRAINES AVEC DES PROBLÉMATIQUES DIFFÉRENTES AU NORD ET AU SUD

Les calcaires karstiques au nord-ouest du bassin versant ne présentent pas de problème de qualité. Mais les calcaires et marnes du bassin de Castries au nord-est présentent des pollutions en pesticides. L'aquifère karstique est sollicité pour l'alimentation en eau potable, mais la ressource disponible est très limitée et il sera difficile d'augmenter le nombre ou la capacité des ouvrages pour l'exploiter.

Les cailloutis villafranchiens dans la plaine au sud sont un aquifère abondant, mais d'une qualité médiocre, avec des pollutions en nitrates et en pesticides. Aujourd'hui, le bassin est largement dépendant de la ressource du Bas-Rhône (BRL et son canal qui provient de l'eau du Rhône).

Une ressource en eau à préserver

Si l'objectif général de la Directive Cadre sur l'Eau est l'atteinte du bon état en 2015, il a été reporté en 2021 pour ces deux masses d'eau, compte tenu du délai nécessaire pour agir. Il est donc impératif de renforcer les moyens de réduction drastique des pollutions et d'une gestion plus économe et partagée de la ressource.

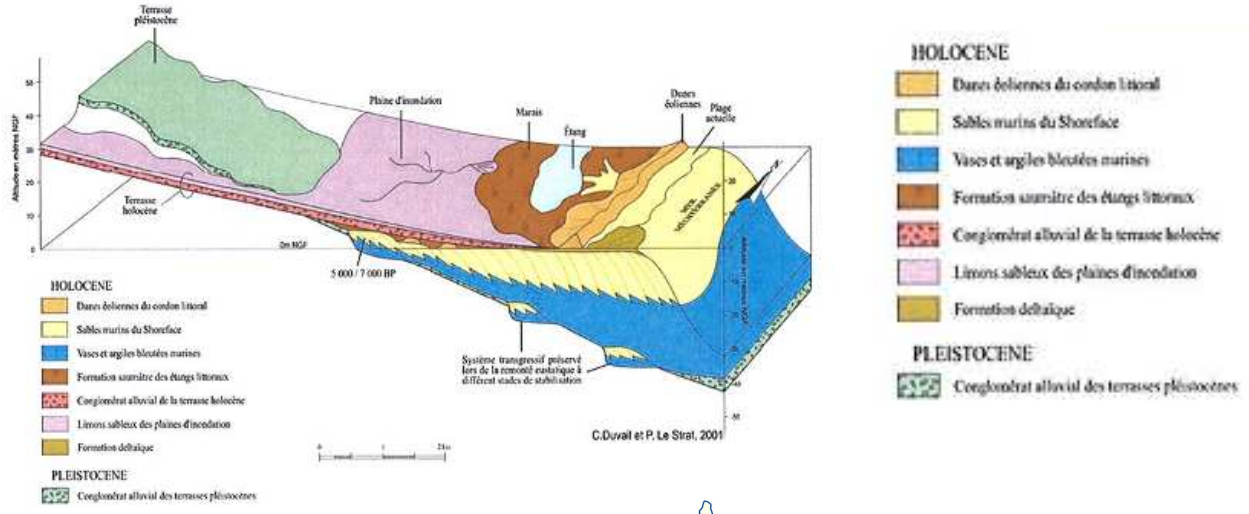

A noter

Prélèvements en eaux souterraines : 9,2 M de m3

Apports BRL : 16,5 M de m3

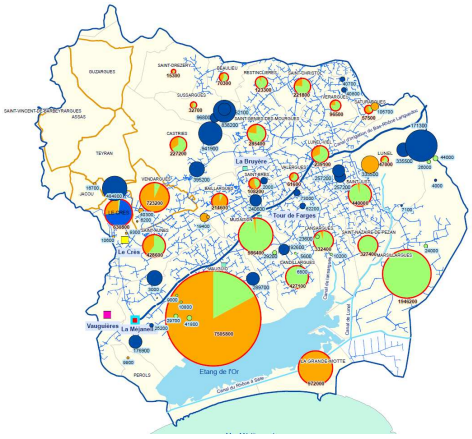

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau

2.3 DES COURS D'EAU EN MAUVAIS ÉTAT

Le bassin présente un réseau de 7 cours d'eau principaux et plus d'une dizaine de ruisseaux secondaires, globalement N/S, dont la forme a été modelée par l'activité humaine, jusqu'aux canaux de la plaine.

L'état global de la qualité des cours d'eau se situe entre moyen et mauvais. Cependant, depuis 2008, avec les travaux de mise aux normes des stations d'épuration, les contrôles montrent qu'une amélioration est amorcée.

La ripisylve, souvent altérée et discontinue, présente cependant localement un intérêt écologique important avec une faune et une flore particulière et diversifiée. Une prise de conscience de son rôle écologique et dans le fonctionnement hydraulique semble s'amorcer.

La disparité de la gestion actuelle des cours d'eau doit être mise en cohérence dans le cadre du programme qui se met en place aujourd'hui.

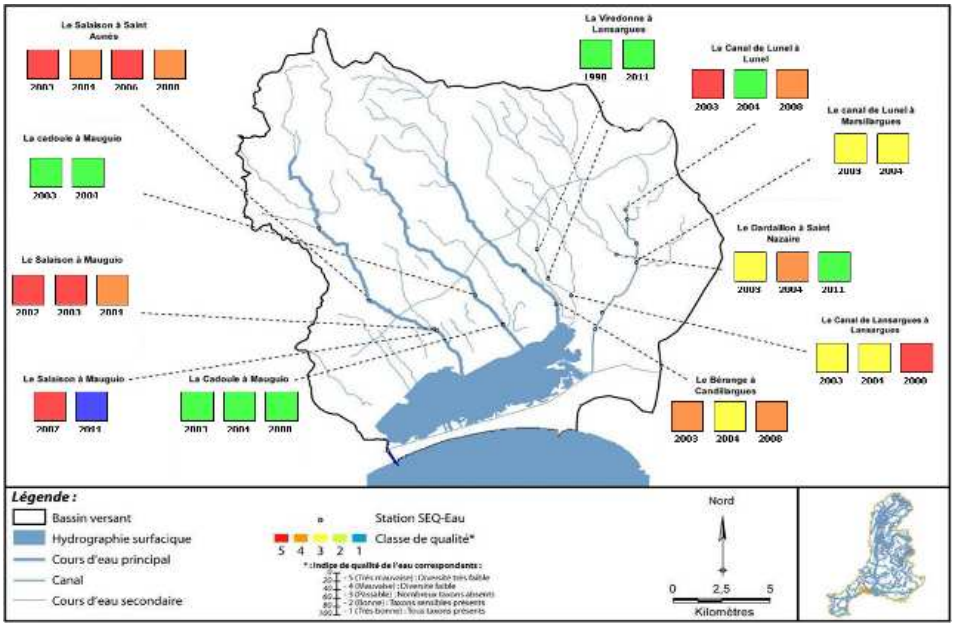

2.4 UN ÉTANG EXCEPTIONNEL EN DANGER

Le diagnostic estival mené en 2010 confirme le statut d'eutrophisation extrême de l'étang de l'Or, le classant ainsi parmi les lagunes les plus dégradées du Languedoc-Roussillon.

La lagune est un milieu intégrateur, au delà des concentrations se sont les flux de pollution qui sont doivent diminuer.

L'urgence de l'action est d'autant plus forte que l'étang de l'Or présente un grand intérêt écologique attesté par les nombreux inventaires, classements et protections (Site classé, Inscription à l'inventaire RAMSAR, Site Natura 2000…).

2.5 LIMITER LES POLLUTIONS DIFFUSES

Les pollutions diffuses et le ruissellement urbain constituent l'une des plus importantes sources de pollution des cours d'eau et du milieu naturel. Des bilans comparatifs des flux d'azote et de phosphore en témoignent.

Il faut agir sur tous les leviers du territoire : limitation de l'imperméabilisation des sols, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires, préservation des espaces naturels… Tous les acteurs sont concernés : État, collectivités, professionnels, particuliers (notamment avec l'utilisation de certains produits de jardinage).

La Chambre d'Agriculture a conduit une analyse filière par filière et il en résulte que si les taux de nitrate sont restés stables en dix ans, un travail de long terme est nécessaire. Dans le prolongement du Contrat de Baie, elle a conduit un programme agro-environnemental visant l'amélioration des pratiques.

A noter

Diminution de 30% des flux de phosphore entre 2005 et 2010

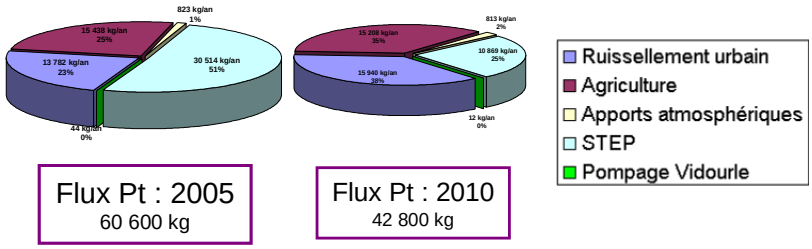

Flux Pt : 2005
60 600 kg

Flux Pt : 2010
42 800 kg

Enjeu

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelle qu'elle soit (souterraine, superficielle, transition, littorale) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud.

- Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles et leur impact sur le ruissellement urbain
- Améliorer la connaissance de l'incidence qualitative des rejets pluviaux et industriels
- Réduire les pollutions à la source
- Réduire les pollutions d'origine agricole : optimisation, pollutions ponctuelles, modification de pratiques
- Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles domestique et industrielle

2.6 LIMITER LES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Le bassin versant a un fort caractère inondable, avec une possible combinaison d'événements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine.

Les communes amont sont soumises à des vitesses d'écoulement importantes et des hauteurs d'eau conséquentes, mais sur de faibles durées, avec peu d'écrêtement des crues. Les communes aval (et notamment le littoral) sont soumises à de faibles hauteurs d'eau et de faibles vitesses, mais sur des durées très longues avec écrêtement des crues.

Les études réalisées sur les cours d'eau donnent les bases des programmes d'entretien (Salaison, Cadoule, Bérange) et définissent les actions de restauration physique (Viredonne, Dardaillon).

Une homogénéisation et une actualisation des études hydrauliques est nécessaire, avec un croisement avec les enjeux territoriaux, pour affiner les mesures et les hiérarchiser, ainsi que le programme de travaux à mettre en œuvre.

Des mesures de prévention et de réduction des impacts peuvent d'ores et déjà être à engager et permettront d'agir efficacement si la coordination est renforcée à l'échelle du bassin.

A noter

Des événements marquants : nov. 2007, déc. 2003, déc. 1997…
Les crues peuvent représenter 90 à 300 fois la valeur du débit moyen

Enjeu

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques :

- Affiner et homogénéiser les connaissances et développer la conscience du risque
- Protéger les personnes et les biens contre les inondations
- Gérer les écoulements pluviaux en milieu urbain
- Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux
- Privilégier le recul stratégique des enjeux hors zone à risque

2.7 METTRE EN PLACE UN URBANISME RAISONNÉ

L'urbanisation rapide de ce territoire a sensiblement augmenté les contraintes : consommation de l'espace, augmentation des risques de pollution, des risques d'inondation…

Cependant, aujourd'hui, de nouvelles pratiques de l'urbanisme permettent de ré-aménager ou de construire des quartiers en limitant l'incidence sur l'environnement : mieux retenir les eaux pluviales, leur apporter des pré-traitements (séparateur hydrocarbures, etc.). Les lois apportent des obligations et les documents d'organisation territoriales permettent d'adapter les solutions aux enjeux : les Schémas de Cohérence Territoriale (4 SCOT sont concernés) orientent les Plans Locaux d'Urbanisme des communes dans ce sens, et limitent ainsi les impacts.

A noter

Augmentation des surfaces urbanisées (+2%) au détriment des zones agricoles et naturelles :
+ 500 ha urbain discontinu
+ 260 ha zones industrielles et commerciales

La pêche professionnelle, bien qu'ayant fortement diminuée, est majoritairement concentrée sur l'étang et les canaux. L'activité de chasse amateur est importante sur le bassin versant, et forte culturellement autour de l'étang. La mauvaise qualité des eaux impacte directement la présence des espèces.

Le tourisme littoral a un poids économique fort dont la saisonnalité impacte tout le territoire, et notamment l'usage de l'eau. L'impact des activités de loisirs en lien avec le milieu naturel est peu connu.

Quelques chemins de randonnée ou des sites valorisent la qualité des milieux naturels et permette sa découverte par les usagers. Mais, les liens et déplacements avec l'arrière pays sont très faibles

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels :

- Préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau
- Promouvoir un aménagement urbain (y compris infrastructures), et un développement économique et social respectueux des milieux naturels
- Préserver les espaces naturels
- Organiser la fréquentation du public et les activités de loisirs pour préserver les milieux naturels

2.8 DES MILIEUX NATURELS À PRÉSERVER

La mise en place du programme Natura 2000 a permis de mobiliser les acteurs pour préserver les abords, les zones humides et l'étang de l'Or, connus comme un milieu de qualité, mais qui ont subi des dégradations déversent qui touchent à leur intégrité et leur fonctionnement. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre et les avancées sont notables.

Les zones humides du bassin versant sont moins connues, et n'en sont pas moins menacées.

Des zones humides et mares dégradées

Des milieux « plus ordinaires» qui, par manque de protection, se dégradent

Les cours d'eau et les garrigues du nord du bassin versant sont moins connus, ils n'en demeurent pas moins des milieux d'exception, des corridors écologiques à préserver, et une «nature ordinaire» qui fait tout l'atout de nos villages. La mise en place de «trames verte et bleue» dans les SCOT et PLU permettra de renforcer ces corridors, qui sont aussi des cheminements de découverte pour les habitants.

Enjeu

Les milieux aquatiques et naturels, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux, au fil des projets, en capitalisant
- Définir une politique cohérente de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant
- Restaurer les milieux aquatiques
- Préserver et valoriser les milieux aquatiques
- Préserver, restaurer les mares et zones humides

2.9 UNE MODIFICATION DES PRATIQUES DÉJÀ EN MARCHE

Les travaux réalisés dans les 5 dernières années sur les stations d'épuration ont eu un effet notable sur les flux de pollution ; les traitements tertiaires avec reconnexion de zones humides, quand cela est possible, sont à poursuivre.

La concertation a permis de mettre en avant une forte mobilisation du monde économique (agriculture et entreprises) et des pouvoirs publics pour limiter les impacts du développement.

Des démarches sont déjà engagées par de nombreux agriculteurs pour l'amélioration des techniques culturales ou dans l'application de cahiers des charges certifiés en faveur de l'environnement. Elles amorcent une diminution des pollutions diffuses.

La plupart des captages d'eau potable disposent de périmètres de protection. Les Aires d'Alimentation de Captages, qui ont pour objectif de prévenir les pollutions diffuses, ont été déterminées pour 4 des 8 ouvrages prioritaires. Les plans d'actions, qui vont permettre de limiter considérablement les apports polluants, sont à mettre en œuvre dès 2012, à coordonner, voire à étendre aux autres captages.

Le tourisme littoral fait l'objet d'une gestion attentive (port propre, déplacement doux...), mais l'impact des loisirs urbains reste à maîtriser, particulièrement autour de l'étang et dans les collines amont.

Un équilibre est à trouver : protéger le milieu naturel, le faire découvrir pour sensibiliser à sa préservation et limiter un tourisme de masse afin d'éviter une sur-fréquentation de ces sites.

A noter

Les acteurs s'engagent, de nombreux labels

zéro pesticide

LA CHARTE DE QUALITE des Parcs d'Activités Economiques de l'Hérault

Bassin versant de l'étang de l'Or... ... UN ENJEU POUR L'AGRICULTURE !

2.10 DES LACUNES SUR CERTAINES THÉMATIQUES

- Les sources des pollutions diffuses sont peu connues.
  - Les indicateurs qualitatifs permettant de suivre les flux polluants, sont peu ou pas développés.

- Il n'existe pas de vision synthétique du bilan besoin/ressources à l'échelle du bassin versant.
  - Des indicateurs à suivre, une stratégie à mettre en œuvre.

- On manque de connaissance hydraulique pour engager des actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant.
  - Des études ponctuelles, pas d'étude générale et pas de recensement des enjeux (habitants impactés) de la vulnérabilité et de l'efficacité des aménagements proposés (Analyse Coût Bénéfice ACB).

- L'impact actuel des systèmes Assainissement Non Collectif à l'échelle du BV doit être précisé.
  - Inventaire fait, diagnostic en cours, programme de réhabilitation à densifier.

- Il n'existe pas actuellement d'instrument d'observation et d'analyse à l'échelle des 4 SCoT.

- Sur l'amont du bassin versant les milieux naturels sont peu connus.
  - Les inventaires réalisés n'ont pas été capitalisés. L'état actuel des mares et zones humide de l'amont du BV est très peu connu.

- Les activités de tourisme et de loisirs ne sont pas recensées de façon exhaustive.
  - Leurs impacts actuels sur le milieu ne sont pas connus. Les activités ayant intégré une démarche environnementale ou respectueuse des milieux sont peu connues et peu valorisées.

- On ne dispose pas sur le territoire d'un tableau de bord de suivi des actions engagées et des indicateurs de résultats sur le milieu.

2.11 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

A noter

Une participation assidue des partenaires aux étapes de validation technique.

- 3 comités de pilotage
- 7 comités techniques
- 2 réunions avec les élus
- 5 ateliers thématiques
- une cinquantaine d'entretiens

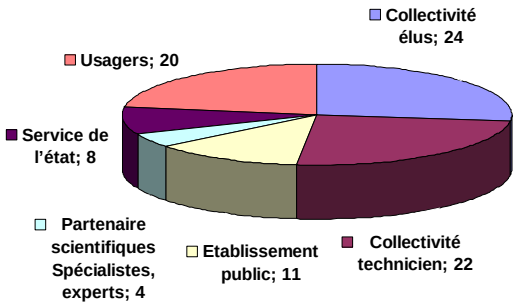

A noter

- **au total, près d'une centaine de personnes qui ont participé activement à une ou plusieurs étapes**
- **près de 250 contributions à une ou plusieurs réunions**
- **une participation représentative de la diversité des acteurs du territoire**

Préparer ensemble l'avenir du bassin de l'étang de l'Or

Le diagnostic a mis en exergue une large prise de conscience des acteurs de la complexité du territoire et de la multiplicité des enjeux, d'où la nécessité d'agir sur tous les leviers.

Chacun constate une évolution récente du cadre réglementaire (loi Grenelle, SDAGE, directive inondation…) dont la prise en compte est complexe. Toutefois, de nombreux acteurs ont le sentiment d'agir :

- une dynamique de changement des pratiques agricole amorcée, un programme agroenvironnemental à poursuivre,
- des intercommunalités actives, à travers les SCOT, PLU, schémas directeur pluviaux, les STEP, ….mais de façon hétérogène selon les thématiques
- la démarche Natura 2000, les études hydrauliques essentielles (submersion notamment
- …

Mais ressort des nombreux échanges le souhait d'aller plus loin, en optimisant les moyens de gestion et les investissements.

Le rôle d'animation et d'observation est jugé nécessaire, pour trouver une solidarité amont / aval.

Une solidarité amont / aval à trouver

Enjeu

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui, pour certains, ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

- Animer : suivre et évaluer le projet de territoire
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population
- Accompagner et responsabiliser les acteurs et la population
- Établir le lien avec les différentes démarches de gestion et de programmation

3
UN PROGRAMME D'ACTIONS QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

5 enjeux principaux / 22 objectifs / 150 actions

Au vu du diagnostic du territoire, il n'a été pertinent de hiérarchiser les enjeux qui s'imposent à l'ensemble du bassin versant.

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelles qu'elles soient (souterraines, superficielles, transition, littorales) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX ET ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXES PAR LE SDAGE

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE DU TERRITOIRE, GARANTISSANT LA QUALITE DES MILIEUX

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques

GESTION DES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Les milieux aquatiques, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles

AMÉLIORATION, RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, DE LEURS FONCTIONNALITÉS ET DE LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui pour certains ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

MISE EN OEUVRE UN MODE DE GOUVERNANCE QUI ASSOCIE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE GESTION DURABLE

Les moyens d'action proposés ont été hiérarchisés et figurent dans des tableaux par enjeu où sont précisés :

- Détail de l'opération si nécessaire
- Précision étude / travaux / suivi / coordination
- Précisions : réglementaire, mesures SDAGE, déjà engagé dans le cadre d'autres démarches
- Montant estimatif si possible
- Maitre d'ouvrage potentiel si possible
- Lien avec les outils de gouvernance

Action			Intitulé	Nature et priorité		Maître d'ouvrage	Coût €HT	Démarches	COMMENTAIRES - CONDITIONS	0%	25%	50%	75%	100%
1 Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles (ruissellement urbain)														
1	1	1	Poursuite de la mise en œuvre de schémas directeurs pluviaux avec une composante quantitative et une	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€ préconisation	OF5A-5E04	Déjà débuté par la CCPO, 2006, enjeu qualitatif de façon partielle, volet toxique	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	2	Inventaire des types d'activités «non-domestiques » polluantes, diagnostic et proposition de solutions de	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€	OF5A-5E21-RSDE		0%	25%	50%	75%	100%
1	1	3	Développer des démarches concertées avec la «cellule rejet industriel» de la CAM qui inventorie, accompagne, contrôle	C	1	Communes ou EPCI	-	RSDE	Déjà engagé par la « cellule industrie » de la CAM, engagé dans le cadre du	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	4	Recherche des sources de pollutions des substances dangereuses, suivi des micro-polluants	S	1	SYMBO / CG34	15K€ par an	RSDE	Renforcement des suivis et/ou modification des paramètres d'analyse	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	5	Avis du Symbo sur les DLE, suivi de la mise en œuvre effective des préconisations	C	1	SYMBO	-			0%	25%	50%	75%	100%
1	1	6	Mise en œuvre des programmes établis dans le cadre des Schémas Directeurs Pluviaux : Communes de la CPO, ZI	T	2	Communes ou EPCI	ND	SDP	A mettre en œuvre pour CCPO Chiffrage dépendant des schéma	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	7	Mise en œuvre du volet public des programmes d'action liés aux AAC.	T	2	Communes, organismes agricole	ND	OF5B AAC	Programme d'action des 8 captages prioritaires	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	8	Réduction de l'utilisation des phytosanitaires et engrais pour l'entretien des espaces verts publics et des jardins privés	C	2	Communes, activités,	-		Engagé par Pérols	0%	25%	50%	75%	100%

Un programme d'action qui répond aux orientations fondamentales du SDAGE et au programme de mesures

Chacune des actions identifiées, étude ou travaux, coordination ou suivi, a été mise en relation avec les orientations du SDAGE et le programme de mesure. Le programme de mesure proposé répond entièrement aux mesures détaillées demandées par le SDAGE.

Orientation Fondamentale (OF)	
OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	
OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	
OF3 – Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux	
OF4 – Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau	
OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses D – Lutter contre les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles E – Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
OF6 – Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques B – Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
OF7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
OF8 – Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	

4
ANIMATION ET OUTILS DE GOUVERNANCE

4.1 LE SYMBO : UN RÔLE D'OBSERVATION, D'ANALYSE, DE CONSEIL ET D'ANIMATION

Le SYMBO, par les études qu'il conduit et l'espace de dialogue qu'il est, favorise la nécessaire coordination des démarches à l'échelle du bassin. Si la majorité des acteurs socio-économiques et politiques sont conscients des problématiques et agissent à leur niveau, le diagnostic montre clairement que l'effort reste à soutenir.

Sur la base de ce diagnostic, au regard des objectifs, un programme d'actions a été bâti, dont certaines sont à poursuivre et d'autres à engager (travaux, études, suivis, coordination…). Ce programme constitue une base de ce qu'il faudrait à priori engager pour répondre aux enjeux définis. Il est à discuter avec les différents acteurs du territoire pour son appropriation et sa planification détaillée. L'appel à projet sera lancé fin 2012.

Chaque projet a été mis en perspective des améliorations qu'il apportera sur le bassin, avec des indicateurs quantifiables. Le SYMBO assurera le suivi et la coordination des différents programmes, voire la mise en œuvre de certaines actions transversales.

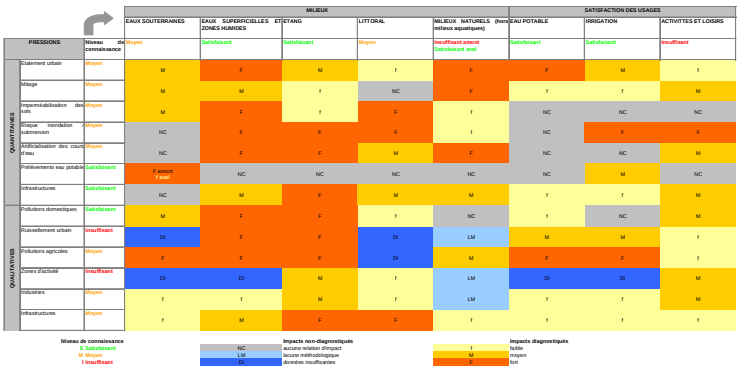

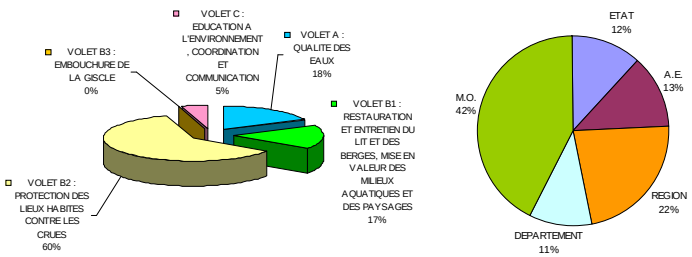

4.2 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET OPÉRATIONNEL DE TERRITOIRE

Les outils possibles pour accélérer et faciliter leur mise en œuvre ont été choisis entre les collectivités et les partenaires institutionnels :

- un **PAPI** (Plan d'Action pour la Prévention des Inondations) pour lutter demain contre les crues,
- un **contrat de milieu** pour coordonner les actions territoriales et pluri thématiques avec des engagements de financement,
- si nécessaire un **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour encadrer et planifier la démarche.

Le démarrage d'un PAPI d'intention acté par le SYMBO (délibération du 2 février 2012)

Un consensus émerge pour aller vers un nouveau contrat de milieu (Copil élargi du 27 mars 2012)

	2012												2013				2014				2015			
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
PAPI																								
Elaboration																								
Labellisation																								
CONTRAT MILIEU																								
Dossier sommaire																								
Comité agrément																								
Dossier définitif																								
Comité agrément																								
Signature																								
Tableau de Bord																								
Bilan mi-parcours																								
SAGE																								
Dossier préliminaire																								
Arrêté périmètre																								
Arrêté CLE																								
Consultation																								
Approbation																								
Tableau de Bord																								

Les acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés, associations ou industriels, sont associés à la gestion du bassin versant au sein d'un **Comité de Pilotage** qui est déjà au travail depuis plusieurs mois. Le principe de réunir le Copil selon un rythme régulier est acté.

Les prochaines étapes

- L'élaboration du dossier de candidature **PAPI d'intention**.
- Un Comité de pilotage entérinera les propositions et les documents de candidature.
- Une fois la labellisation PAPI obtenue, le Symbo lancera les consultations nécessaires aux études techniques.
- Le Symbo va engager l'appel à projet pour le programme d'action définitif du **Contrat de milieu**
- Un comité de pilotage fin 2012
- Un Comité de pilotage printemps 2013 pour valider le dossier définitif avant passage en Comité de Bassin.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

S11MEN001

Juillet 2012

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

SYNTHESE

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

GIRUS

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX
Agence de Montpellier – 650 rue Henri Becquerel – 34961 MONTPELLIER Cedex 2

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

Synthèse

SOMMAIRE

1 La méthode 5

2 Un diagnostic des ressources naturelles qui met en lumière les enjeux majeurs du bassin 7
2.1 Le territoire 7
2.2 Des eaux souterraines avec des problématiques différentes au Nord et au Sud 11
2.3 Des cours d'eau en mauvais état 12
2.4 Un étang exceptionnel en danger 12
2.5 Limiter les pollutions diffuses 13
2.6 Limiter les risques inondation et submersion 14
2.7 Mettre en place un urbanisme raisonné 15
2.8 Des milieux naturels à préserver 16
2.9 Une modification des pratiques déjà en marche 17
2.10 Des lacunes sur certaines thématiques 18
2.11 Les enseignements de la concertation 19

3 Un programme d'actions qui répond aux enjeux du territoire 21

4 Animation et outils de gouvernance 23
4.1 Le Symbo : un rôle d'observation, d'analyse, de conseil et d'animation 23
4.2 La mise en œuvre du projet opérationnel de territoire 24

Ce document est une synthèse et un bilan du « **Diagnostic partagé du bassin versant de l'étang de l'Or** » réalisé par SAFEGE et Girus de janvier 2011 à juillet 2012.

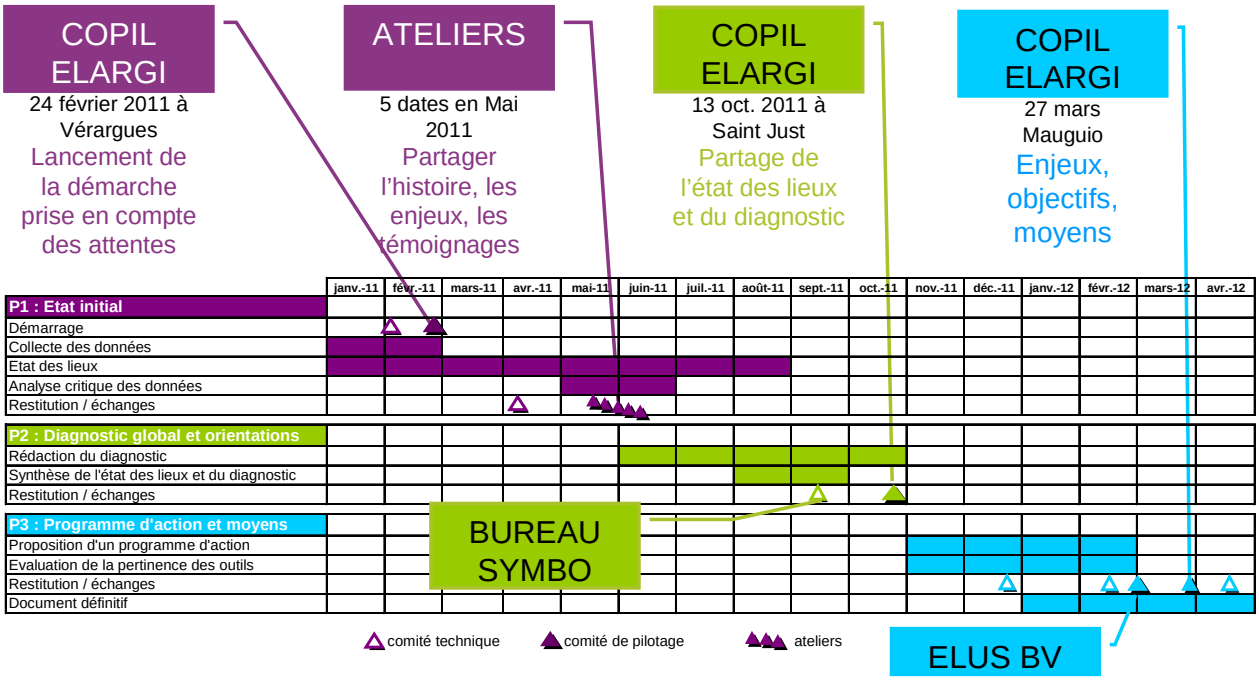

Il constitue la synthèse des **différents livrables** réalisés :

- État des lieux – novembre 2011
- Atlas cartographique – novembre 2011
- Diagnostic et enjeux – juin 2012
- Programme d'action et tableau de bord – juin 2012
- Gouvernance et animation – juin 2012
- Bilan de la concertation – juin 2012

Il a été conçu de façon a avoir une vision synthétique du diagnostic et du projet de territoire. Des chiffres clefs et des illustrations sont également proposés. Il convient de se reporter aux documents détaillés pour plus de précisions.

1
LA MÉTHODE

Un travail de fond pour construire l'avenir

Avec pour objectif principal d'élaborer un projet de territoire de gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau, il a été nécessaire au préalable d'établir un cadre commun de connaissances, de poser les enjeux du territoire et les principales perspectives d'évolution et de définir et prioriser les actions pour atteindre les objectifs.

Cette démarche, qui s'est déroulée toute l'année 2011, a été accompagnée d'une importante concertation afin de faire partager les constats, les enjeux, et coordonner les projets.

Le SYMBO, à travers ce diagnostic, permet de partager la connaissance et apporte aux intercommunalités des outils pour une gestion cohérente à l'échelle du bassin.

Disposer d'un diagnostic partagé, construire ensemble un projet de territoire

A noter

Une mise à disposition de données pour les acteurs du territoire :

- **un système d'information géographique multithématique structuré, un atlas cartographique ;**
- **une bibliothèque d'études techniques fournie ;**
- **les coordonnées de plus de 200 acteurs du territoire.**

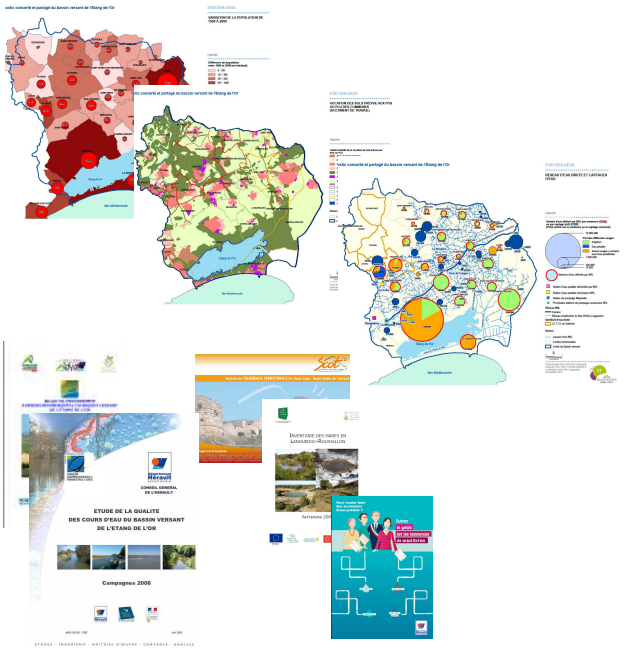

Une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels

Aujourd'hui, on ne relève pas de dissonance sur le diagnostic posé, mais le souhait des partenaires d'avancer encore vers une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- le diagnostic réalisé arrive dans un contexte particulier avec de grandes évolutions de la réglementation et des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux à atteindre en 2015-2017 avec la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau) ;
- le bassin versant de l'étang de l'Or est un territoire situé entre deux grandes agglomérations (Montpellier et Nîmes), ce qui augmente les contraintes sur le milieu naturel et la ressource en eau.

Au-delà de cet objectif réglementaire, il existe un objectif et une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels.

2 UN DIAGNOSTIC DES RESSOURCES NATURELLES QUI MET EN LUMIÈRE LES ENJEUX MAJEURS DU BASSIN

2.1 LE TERRITOIRE

Situé au sud-est du Département de l'Hérault, le bassin versant de l'étang de l'Or est bordé par les massifs du Pic Saint-Loup et de l'Hortus au nord, l'agglomération de Montpellier à l'ouest, le Vidourle à l'est et la Mer Méditerranée au sud. D'une superficie d'environ 410 km², il présente un relief peu accentué variant de 150 m d'altitude du sud au nord.

Le bassin versant est traversé d'ouest en est par sept cours d'eau principaux de direction quasi nord-sud dont l'exutoire est l'étang de l'Or : le Nègue-Cats, la Jasse, le Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon.

Entre garrigues et mer, un territoire à forts enjeux environnementaux

Ce bassin versant est une succession d'entités paysagères très contrastées. Cette géographie est aussi surprenante, puisque les eaux souterraines ne contribuent pas directement à l'alimentation en eau de l'étang, ce sont les cours d'eau qui en sont le principal apport. C'est pourquoi ce dernier est « intégrateur des pollutions ». De plus, les échanges avec la mer sont assez mal connus. Une situation complexe, puisque l'accumulation passée nécessitera des années avant de se résorber. Il est cependant urgent d'arrêter les pollutions nouvelles.

Un cadre institutionnel cohérent à l'échelle du bassin versant

Ce périmètre administratif actuel intègre la logique hydrographique, le cadre réglementaire (Loi sur l'Eau, Directive Cadre Européenne) et les méthodes d'action des partenaires (Agence, Département, …). Il serait toutefois intéressant de l'ajuster pour intégrer les quelques communes qui ne font pas partie du Symbo et sont pour partie incluses dans le bassin versant hydrographique avec donc un lien direct avec le fonctionnement du bassin versant.

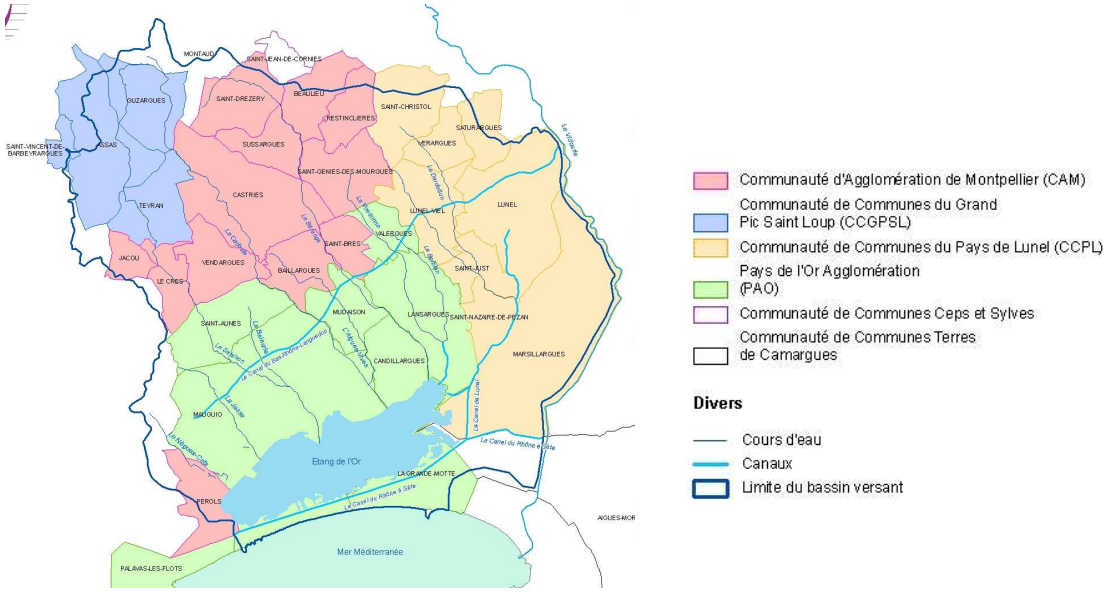

Rappel historique

Le Département qui gérait les ouvrages hydrauliques et faisait réaliser des suivis de qualité du milieu lagunaire, a souhaité partager avec les responsables locaux ces missions de gestion et de suivi. Pour cela, il crée en **1991** avec les communes, le syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or, le **SMGEO** composé des 12 Communes riveraines de l'étang et le Département.

De 2003 à 2007, le **SMGEO** a animé et coordonné le contrat de baie « Etang de l'Or». Dans un contexte tendu lié à la méfiance des acteurs locaux à l'égard des politiques européennes, il s'investit aussi dans la démarche Natura 2000 (directives « Oiseaux » et «Habitats»).

Pour mener et coordonner la politique de l'eau à l'échelle cohérente du bassin versant de l'étang de l'Or, Département, collectivités et partenaires institutionnels s'accordent sur l'évolution du SMGEO en structure de bassin, le **Symbo**, qui est officiellement créé le 17 décembre 2009.

Etapes clefs

- Juillet 2003 Signature du Contrat de Baie
- Décembre 2008 Validation à l'unanimité du DOCOB du site Natura 2000 Étangs de Mauguio
- Décembre 2009 Évolution du SMGEO en syndicat de bassin le Symbo
- Janvier 2011 Lancement du Diagnostic partagé
- Février 2012 Engagement vers un PAPI d'intention
- Mars 2012 Engagement vers un Contrat de Milieu

Les objectifs et préconisations du SDAGE

L'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau est que chaque masse d'eau appartenant aux différents milieux aquatiques atteigne le bon état en 2015, sauf exemption motivée.

Pour le bassin versant de l'Or sont concernés :

- 8 masses d'eau souterraines,
- 9 masses d'eau superficielles,
- 1 masse d'eau de transition (l'étang de l'Or),
- 1 masse d'eau côtière (Littoral Cordon Dunaire),
- 2 sous-bassins liés par le canal : Lez Mosson, Étangs Palavasiens et Vidourle.

Deux masses d'eau souterraines sont considérées en déficit quantitatif

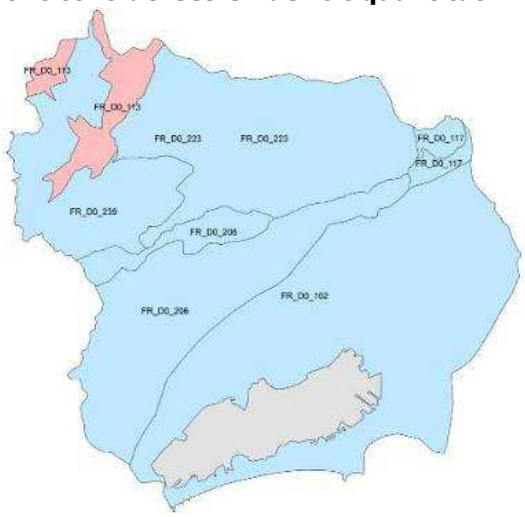

Deux masses d'eau souterraines présentent un mauvais état chimique

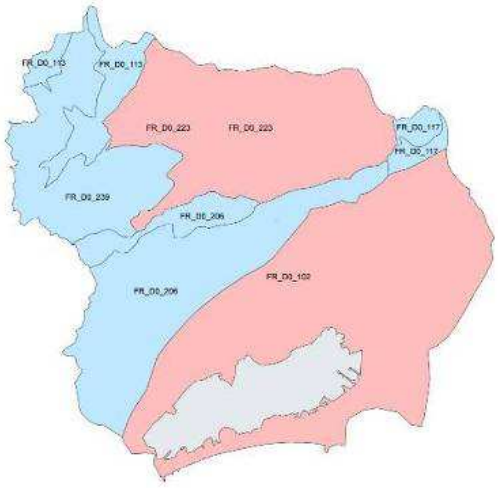

Programme de mesures (PMD) :

3A11	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
5C02	Couvrir les sols en hiver
5F31	Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

Pour les masses d'eau superficielles, le Salaison est en mauvais état chimique et écologique. L'état chimique est soit bon soit indéterminé sur les autres cours d'eau. L'état écologique est moyen sur les autres cours d'eau.

a) état chimique

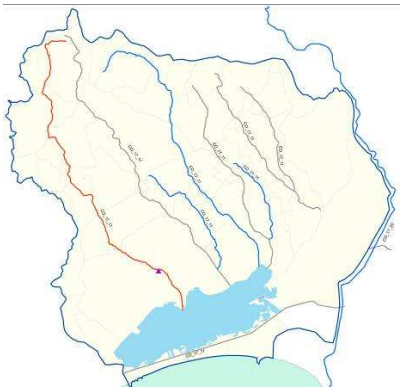

b) état écologique

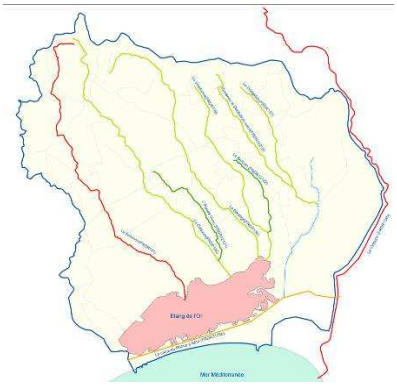

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve
3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés
5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

L'étang de l'Or (masse d'eau de transition) est considéré en mauvais état écologique avec un objectif reporté à 2021, et un bon état chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

Les masses d'eau littorales sont considérées en bon état écologique et chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire
3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral
5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

2.2 DES EAUX SOUTERRAINES AVEC DES PROBLÉMATIQUES DIFFÉRENTES AU NORD ET AU SUD

Les calcaires karstiques au nord-ouest du bassin versant ne présentent pas de problème de qualité. Mais les calcaires et marnes du bassin de Castries au nord-est présentent des pollutions en pesticides. L'aquifère karstique est sollicité pour l'alimentation en eau potable, mais la ressource disponible est très limitée et il sera difficile d'augmenter le nombre ou la capacité des ouvrages pour l'exploiter.

Les cailloutis villafranchiens dans la plaine au sud sont un aquifère abondant, mais d'une qualité médiocre, avec des pollutions en nitrates et en pesticides. Aujourd'hui, le bassin est largement dépendant de la ressource du Bas-Rhône (BRL et son canal qui provient de l'eau du Rhône).

Une ressource en eau à préserver

Si l'objectif général de la Directive Cadre sur l'Eau est l'atteinte du bon état en 2015, il a été reporté en 2021 pour ces deux masses d'eau, compte tenu du délai nécessaire pour agir. Il est donc impératif de renforcer les moyens de réduction drastique des pollutions et d'une gestion plus économe et partagée de la ressource.

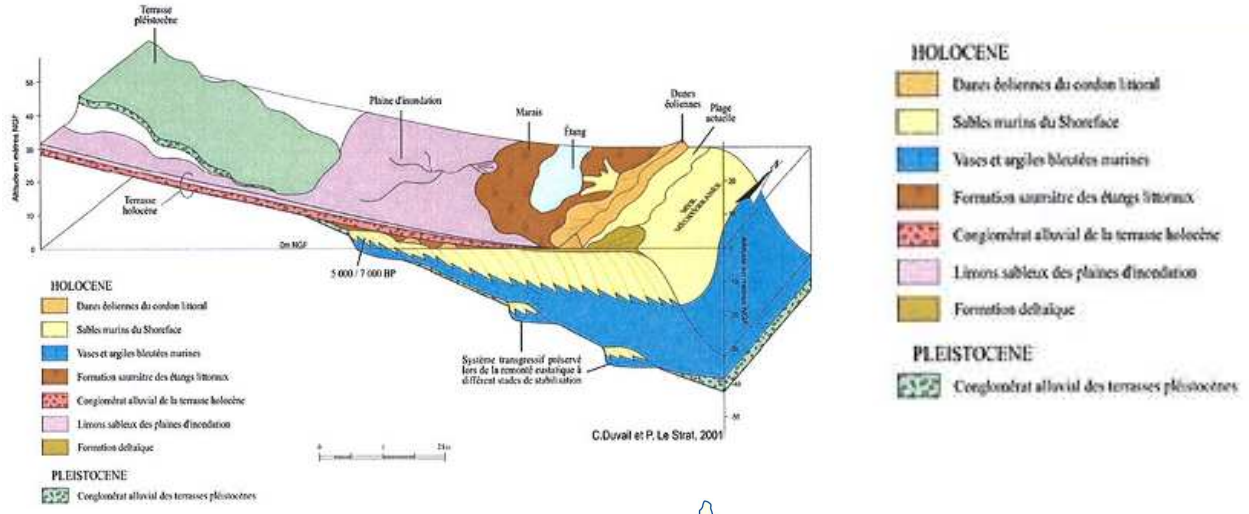

A noter

Prélèvements en eaux souterraines : 9,2 M de m3

Apports BRL : 16,5 M de m3

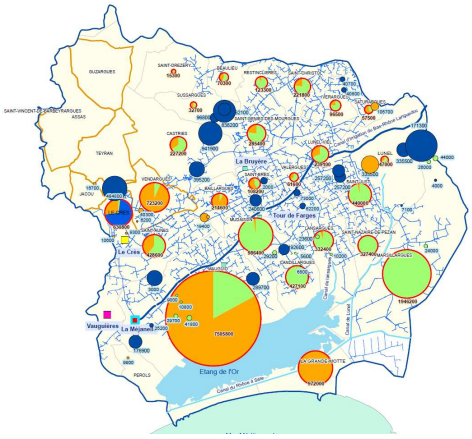

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau

2.3 DES COURS D'EAU EN MAUVAIS ÉTAT

Le bassin présente un réseau de 7 cours d'eau principaux et plus d'une dizaine de ruisseaux secondaires, globalement N/S, dont la forme a été modelée par l'activité humaine, jusqu'aux canaux de la plaine.

L'état global de la qualité des cours d'eau se situe entre moyen et mauvais. Cependant, depuis 2008, avec les travaux de mise aux normes des stations d'épuration, les contrôles montrent qu'une amélioration est amorcée.

La ripisylve, souvent altérée et discontinue, présente cependant localement un intérêt écologique important avec une faune et une flore particulière et diversifiée. Une prise de conscience de son rôle écologique et dans le fonctionnement hydraulique semble s'amorcer.

La disparité de la gestion actuelle des cours d'eau doit être mise en cohérence dans le cadre du programme qui se met en place aujourd'hui.

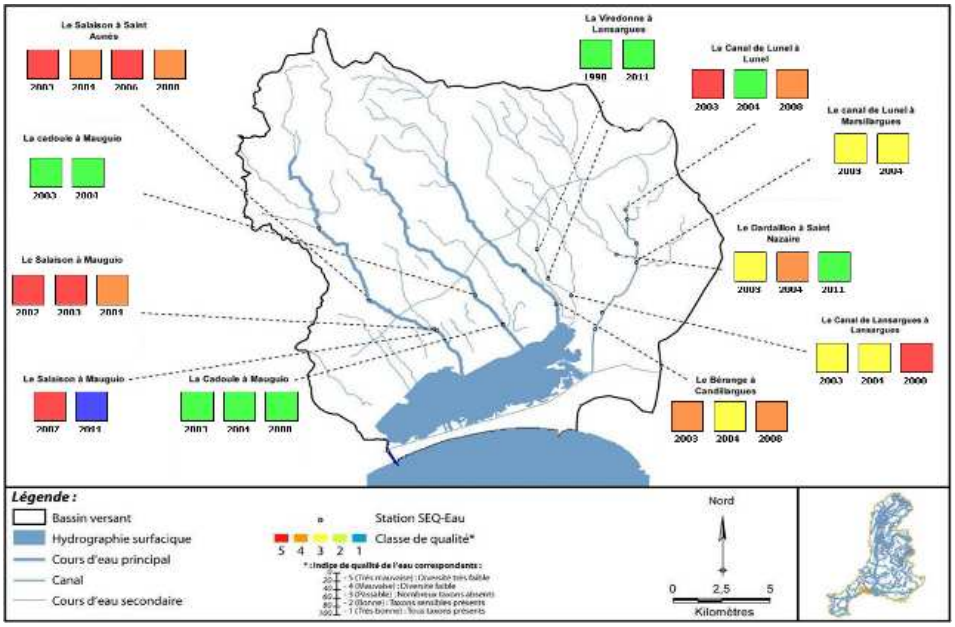

2.4 UN ÉTANG EXCEPTIONNEL EN DANGER

Le diagnostic estival mené en 2010 confirme le statut d'eutrophisation extrême de l'étang de l'Or, le classant ainsi parmi les lagunes les plus dégradées du Languedoc-Roussillon.

La lagune est un milieu intégrateur, au delà des concentrations se sont les flux de pollution qui sont doivent diminuer.

L'urgence de l'action est d'autant plus forte que l'étang de l'Or présente un grand intérêt écologique attesté par les nombreux inventaires, classements et protections (Site classé, Inscription à l'inventaire RAMSAR, Site Natura 2000…).

2.5 LIMITER LES POLLUTIONS DIFFUSES

Les pollutions diffuses et le ruissellement urbain constituent l'une des plus importantes sources de pollution des cours d'eau et du milieu naturel. Des bilans comparatifs des flux d'azote et de phosphore en témoignent.

Il faut agir sur tous les leviers du territoire : limitation de l'imperméabilisation des sols, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires, préservation des espaces naturels… Tous les acteurs sont concernés : État, collectivités, professionnels, particuliers (notamment avec l'utilisation de certains produits de jardinage).

La Chambre d'Agriculture a conduit une analyse filière par filière et il en résulte que si les taux de nitrate sont restés stables en dix ans, un travail de long terme est nécessaire. Dans le prolongement du Contrat de Baie, elle a conduit un programme agro-environnemental visant l'amélioration des pratiques.

A noter

Diminution de 30% des flux de phosphore entre 2005 et 2010

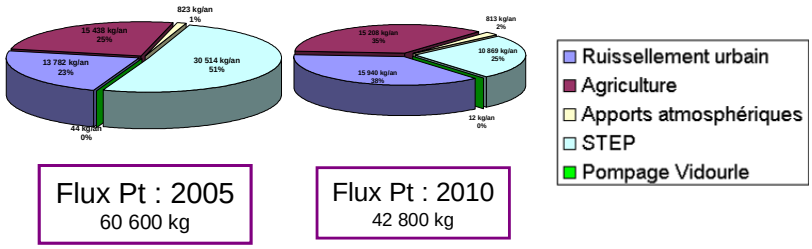

Flux Pt : 2005
60 600 kg

Flux Pt : 2010
42 800 kg

Enjeu

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelle qu'elle soit (souterraine, superficielle, transition, littorale) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud.

- Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles et leur impact sur le ruissellement urbain
- Améliorer la connaissance de l'incidence qualitative des rejets pluviaux et industriels
- Réduire les pollutions à la source
- Réduire les pollutions d'origine agricole : optimisation, pollutions ponctuelles, modification de pratiques
- Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles domestique et industrielle

2.6 LIMITER LES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Le bassin versant a un fort caractère inondable, avec une possible combinaison d'événements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine.

Les communes amont sont soumises à des vitesses d'écoulement importantes et des hauteurs d'eau conséquentes, mais sur de faibles durées, avec peu d'écrêtement des crues. Les communes aval (et notamment le littoral) sont soumises à de faibles hauteurs d'eau et de faibles vitesses, mais sur des durées très longues avec écrêtement des crues.

Les études réalisées sur les cours d'eau donnent les bases des programmes d'entretien (Salaison, Cadoule, Bérange) et définissent les actions de restauration physique (Viredonne, Dardaillon).

Une homogénéisation et une actualisation des études hydrauliques est nécessaire, avec un croisement avec les enjeux territoriaux, pour affiner les mesures et les hiérarchiser, ainsi que le programme de travaux à mettre en œuvre.

Des mesures de prévention et de réduction des impacts peuvent d'ores et déjà être à engager et permettront d'agir efficacement si la coordination est renforcée à l'échelle du bassin.

A noter

Des événements marquants : nov. 2007, déc. 2003, déc. 1997…
Les crues peuvent représenter 90 à 300 fois la valeur du débit moyen

Enjeu

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques :

- Affiner et homogénéiser les connaissances et développer la conscience du risque
- Protéger les personnes et les biens contre les inondations
- Gérer les écoulements pluviaux en milieu urbain
- Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux
- Privilégier le recul stratégique des enjeux hors zone à risque

2.7 METTRE EN PLACE UN URBANISME RAISONNÉ

L'urbanisation rapide de ce territoire a sensiblement augmenté les contraintes : consommation de l'espace, augmentation des risques de pollution, des risques d'inondation…

Cependant, aujourd'hui, de nouvelles pratiques de l'urbanisme permettent de ré-aménager ou de construire des quartiers en limitant l'incidence sur l'environnement : mieux retenir les eaux pluviales, leur apporter des pré-traitements (séparateur hydrocarbures, etc.). Les lois apportent des obligations et les documents d'organisation territoriales permettent d'adapter les solutions aux enjeux : les Schémas de Cohérence Territoriale (4 SCOT sont concernés) orientent les Plans Locaux d'Urbanisme des communes dans ce sens, et limitent ainsi les impacts.

A noter

Augmentation des surfaces urbanisées (+2%) au détriment des zones agricoles et naturelles :
+ 500 ha urbain discontinu
+ 260 ha zones industrielles et commerciales

La pêche professionnelle, bien qu'ayant fortement diminuée, est majoritairement concentrée sur l'étang et les canaux. L'activité de chasse amateur est importante sur le bassin versant, et forte culturellement autour de l'étang. La mauvaise qualité des eaux impacte directement la présence des espèces.

Le tourisme littoral a un poids économique fort dont la saisonnalité impacte tout le territoire, et notamment l'usage de l'eau. L'impact des activités de loisirs en lien avec le milieu naturel est peu connu.

Quelques chemins de randonnée ou des sites valorisent la qualité des milieux naturels et permette sa découverte par les usagers. Mais, les liens et déplacements avec l'arrière pays sont très faibles

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels :

- Préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau
- Promouvoir un aménagement urbain (y compris infrastructures), et un développement économique et social respectueux des milieux naturels
- Préserver les espaces naturels
- Organiser la fréquentation du public et les activités de loisirs pour préserver les milieux naturels

2.8 DES MILIEUX NATURELS À PRÉSERVER

La mise en place du programme Natura 2000 a permis de mobiliser les acteurs pour préserver les abords, les zones humides et l'étang de l'Or, connus comme un milieu de qualité, mais qui ont subi des dégradations déversent qui touchent à leur intégrité et leur fonctionnement. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre et les avancées sont notables.

Les zones humides du bassin versant sont moins connues, et n'en sont pas moins menacées.

Des zones humides et mares dégradées

Des milieux « plus ordinaires» qui, par manque de protection, se dégradent

Les cours d'eau et les garrigues du nord du bassin versant sont moins connus, ils n'en demeurent pas moins des milieux d'exception, des corridors écologiques à préserver, et une «nature ordinaire» qui fait tout l'atout de nos villages. La mise en place de «trames verte et bleue» dans les SCOT et PLU permettra de renforcer ces corridors, qui sont aussi des cheminements de découverte pour les habitants.

Enjeu

Les milieux aquatiques et naturels, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux, au fil des projets, en capitalisant
- Définir une politique cohérente de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant
- Restaurer les milieux aquatiques
- Préserver et valoriser les milieux aquatiques
- Préserver, restaurer les mares et zones humides

2.9 UNE MODIFICATION DES PRATIQUES DÉJÀ EN MARCHE

Les travaux réalisés dans les 5 dernières années sur les stations d'épuration ont eu un effet notable sur les flux de pollution ; les traitements tertiaires avec reconnexion de zones humides, quand cela est possible, sont à poursuivre.

La concertation a permis de mettre en avant une forte mobilisation du monde économique (agriculture et entreprises) et des pouvoirs publics pour limiter les impacts du développement.

Des démarches sont déjà engagées par de nombreux agriculteurs pour l'amélioration des techniques culturales ou dans l'application de cahiers des charges certifiés en faveur de l'environnement. Elles amorcent une diminution des pollutions diffuses.

La plupart des captages d'eau potable disposent de périmètres de protection. Les Aires d'Alimentation de Captages, qui ont pour objectif de prévenir les pollutions diffuses, ont été déterminées pour 4 des 8 ouvrages prioritaires. Les plans d'actions, qui vont permettre de limiter considérablement les apports polluants, sont à mettre en œuvre dès 2012, à coordonner, voire à étendre aux autres captages.

Le tourisme littoral fait l'objet d'une gestion attentive (port propre, déplacement doux...), mais l'impact des loisirs urbains reste à maîtriser, particulièrement autour de l'étang et dans les collines amont.

Un équilibre est à trouver : protéger le milieu naturel, le faire découvrir pour sensibiliser à sa préservation et limiter un tourisme de masse afin d'éviter une sur-fréquentation de ces sites.

A noter

Les acteurs s'engagent, de nombreux labels

zéro pesticide

LA CHARTE DE QUALITE des Parcs d'Activités Economiques de l'Hérault

Bassin versant de l'étang de l'Or... ... UN ENJEU POUR L'AGRICULTURE !

2.10 DES LACUNES SUR CERTAINES THÉMATIQUES

- Les sources des pollutions diffuses sont peu connues.
  - Les indicateurs qualitatifs permettant de suivre les flux polluants, sont peu ou pas développés.

- Il n'existe pas de vision synthétique du bilan besoin/ressources à l'échelle du bassin versant.
  - Des indicateurs à suivre, une stratégie à mettre en œuvre.

- On manque de connaissance hydraulique pour engager des actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant.
  - Des études ponctuelles, pas d'étude générale et pas de recensement des enjeux (habitants impactés) de la vulnérabilité et de l'efficacité des aménagements proposés (Analyse Coût Bénéfice ACB).

- L'impact actuel des systèmes Assainissement Non Collectif à l'échelle du BV doit être précisé.
  - Inventaire fait, diagnostic en cours, programme de réhabilitation à densifier.

- Il n'existe pas actuellement d'instrument d'observation et d'analyse à l'échelle des 4 SCoT.

- Sur l'amont du bassin versant les milieux naturels sont peu connus.
  - Les inventaires réalisés n'ont pas été capitalisés. L'état actuel des mares et zones humide de l'amont du BV est très peu connu.

- Les activités de tourisme et de loisirs ne sont pas recensées de façon exhaustive.
  - Leurs impacts actuels sur le milieu ne sont pas connus. Les activités ayant intégré une démarche environnementale ou respectueuse des milieux sont peu connues et peu valorisées.

- On ne dispose pas sur le territoire d'un tableau de bord de suivi des actions engagées et des indicateurs de résultats sur le milieu.

2.11 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

A noter

Une participation assidue des partenaires aux étapes de validation technique.

- 3 comités de pilotage
- 7 comités techniques
- 2 réunions avec les élus
- 5 ateliers thématiques
- une cinquantaine d'entretiens

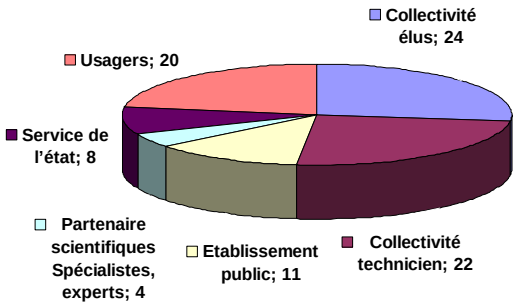

A noter

- **au total, près d'une centaine de personnes qui ont participé activement à une ou plusieurs étapes**
- **près de 250 contributions à une ou plusieurs réunions**
- **une participation représentative de la diversité des acteurs du territoire**

Préparer ensemble l'avenir du bassin de l'étang de l'Or

Le diagnostic a mis en exergue une large prise de conscience des acteurs de la complexité du territoire et de la multiplicité des enjeux, d'où la nécessité d'agir sur tous les leviers.

Chacun constate une évolution récente du cadre réglementaire (loi Grenelle, SDAGE, directive inondation…) dont la prise en compte est complexe. Toutefois, de nombreux acteurs ont le sentiment d'agir :

- une dynamique de changement des pratiques agricole amorcée, un programme agroenvironnemental à poursuivre,
- des intercommunalités actives, à travers les SCOT, PLU, schémas directeur pluviaux, les STEP, ….mais de façon hétérogène selon les thématiques
- la démarche Natura 2000, les études hydrauliques essentielles (submersion notamment
- …

Mais ressort des nombreux échanges le souhait d'aller plus loin, en optimisant les moyens de gestion et les investissements.

Le rôle d'animation et d'observation est jugé nécessaire, pour trouver une solidarité amont / aval.

Une solidarité amont / aval à trouver

Enjeu

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui, pour certains, ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

- Animer : suivre et évaluer le projet de territoire
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population
- Accompagner et responsabiliser les acteurs et la population
- Établir le lien avec les différentes démarches de gestion et de programmation

3
UN PROGRAMME D'ACTIONS QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

5 enjeux principaux / 22 objectifs / 150 actions

Au vu du diagnostic du territoire, il n'a été pertinent de hiérarchiser les enjeux qui s'imposent à l'ensemble du bassin versant.

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelles qu'elles soient (souterraines, superficielles, transition, littorales) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX ET ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXES PAR LE SDAGE

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE DU TERRITOIRE, GARANTISSANT LA QUALITE DES MILIEUX

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques

GESTION DES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Les milieux aquatiques, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles

AMÉLIORATION, RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, DE LEURS FONCTIONNALITÉS ET DE LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui pour certains ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

MISE EN OEUVRE UN MODE DE GOUVERNANCE QUI ASSOCIE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE GESTION DURABLE

Les moyens d'action proposés ont été hiérarchisés et figurent dans des tableaux par enjeu où sont précisés :

- Détail de l'opération si nécessaire
- Précision étude / travaux / suivi / coordination
- Précisions : réglementaire, mesures SDAGE, déjà engagé dans le cadre d'autres démarches
- Montant estimatif si possible
- Maitre d'ouvrage potentiel si possible
- Lien avec les outils de gouvernance

Action			Intitulé	Nature et priorité		Maître d'ouvrage	Coût €HT	Démarches	COMMENTAIRES - CONDITIONS	0%	25%	50%	75%	100%
1 Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles (ruissellement urbain)														
1	1	1	Poursuite de la mise en œuvre de schémas directeurs pluviaux avec une composante quantitative et une	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€ préconisation	OF5A-5E04	Déjà débuté par la CCPO, 2006, enjeu qualitatif de façon partielle, volet toxique	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	2	Inventaire des types d'activités «non-domestiques » polluantes, diagnostic et proposition de solutions de	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€	OF5A-5E21-RSDE		0%	25%	50%	75%	100%
1	1	3	Développer des démarches concertées avec la «cellule rejet industriel» de la CAM qui inventorie, accompagne, contrôle	C	1	Communes ou EPCI	-	RSDE	Déjà engagé par la « cellule industrie » de la CAM, engagé dans le cadre du	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	4	Recherche des sources de pollutions des substances dangereuses, suivi des micro-polluants	S	1	SYMBO / CG34	15K€ par an	RSDE	Renforcement des suivis et/ou modification des paramètres d'analyse	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	5	Avis du Symbo sur les DLE, suivi de la mise en œuvre effective des préconisations	C	1	SYMBO	-			0%	25%	50%	75%	100%
1	1	6	Mise en œuvre des programmes établis dans le cadre des Schémas Directeurs Pluviaux : Communes de la CPO, ZI	T	2	Communes ou EPCI	ND	SDP	A mettre en œuvre pour CCPO Chiffrage dépendant des schéma	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	7	Mise en œuvre du volet public des programmes d'action liés aux AAC.	T	2	Communes, organismes agricole	ND	OF5B AAC	Programme d'action des 8 captages prioritaires	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	8	Réduction de l'utilisation des phytosanitaires et engrais pour l'entretien des espaces verts publics et des jardins privés	C	2	Communes, activités,	-		Engagé par Pérols	0%	25%	50%	75%	100%

Un programme d'action qui répond aux orientations fondamentales du SDAGE et au programme de mesures

Chacune des actions identifiées, étude ou travaux, coordination ou suivi, a été mise en relation avec les orientations du SDAGE et le programme de mesure. Le programme de mesure proposé répond entièrement aux mesures détaillées demandées par le SDAGE.

Orientation Fondamentale (OF)	
OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	
OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	
OF3 – Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux	
OF4 – Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau	
OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses D – Lutter contre les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles E – Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
OF6 – Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques B – Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
OF7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
OF8 – Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	

4
ANIMATION ET OUTILS DE GOUVERNANCE

4.1 LE SYMBO : UN RÔLE D'OBSERVATION, D'ANALYSE, DE CONSEIL ET D'ANIMATION

Le SYMBO, par les études qu'il conduit et l'espace de dialogue qu'il est, favorise la nécessaire coordination des démarches à l'échelle du bassin. Si la majorité des acteurs socio-économiques et politiques sont conscients des problématiques et agissent à leur niveau, le diagnostic montre clairement que l'effort reste à soutenir.

Sur la base de ce diagnostic, au regard des objectifs, un programme d'actions a été bâti, dont certaines sont à poursuivre et d'autres à engager (travaux, études, suivis, coordination…). Ce programme constitue une base de ce qu'il faudrait à priori engager pour répondre aux enjeux définis. Il est à discuter avec les différents acteurs du territoire pour son appropriation et sa planification détaillée. L'appel à projet sera lancé fin 2012.

Chaque projet a été mis en perspective des améliorations qu'il apportera sur le bassin, avec des indicateurs quantifiables. Le SYMBO assurera le suivi et la coordination des différents programmes, voire la mise en œuvre de certaines actions transversales.

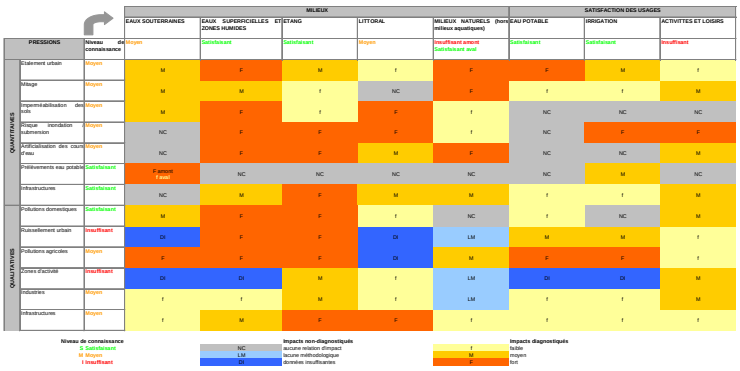

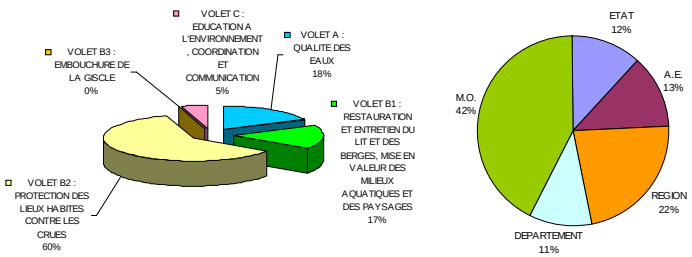

4.2 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET OPÉRATIONNEL DE TERRITOIRE

Les outils possibles pour accélérer et faciliter leur mise en œuvre ont été choisis entre les collectivités et les partenaires institutionnels :

- un **PAPI** (Plan d'Action pour la Prévention des Inondations) pour lutter demain contre les crues,
- un **contrat de milieu** pour coordonner les actions territoriales et pluri thématiques avec des engagements de financement,
- si nécessaire un **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour encadrer et planifier la démarche.

Le démarrage d'un PAPI d'intention acté par le SYMBO (délibération du 2 février 2012)

Un consensus émerge pour aller vers un nouveau contrat de milieu (Copil élargi du 27 mars 2012)

	2012												2013				2014				2015			
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
PAPI																								
Elaboration																								
Labellisation																								
CONTRAT MILIEU																								
Dossier sommaire																								
Comité agrément																								
Dossier définitif																								
Comité agrément																								
Signature																								
Tableau de Bord																								
Bilan mi-parcours																								
SAGE																								
Dossier préliminaire																								
Arrêté périmètre																								
Arrêté CLE																								
Consultation																								
Approbation																								
Tableau de Bord																								

Les acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés, associations ou industriels, sont associés à la gestion du bassin versant au sein d'un **Comité de Pilotage** qui est déjà au travail depuis plusieurs mois. Le principe de réunir le Copil selon un rythme régulier est acté.

Les prochaines étapes

- L'élaboration du dossier de candidature **PAPI d'intention**.
- Un Comité de pilotage entérinera les propositions et les documents de candidature.
- Une fois la labellisation PAPI obtenue, le Symbo lancera les consultations nécessaires aux études techniques.
- Le Symbo va engager l'appel à projet pour le programme d'action définitif du **Contrat de milieu**
- Un comité de pilotage fin 2012
- Un Comité de pilotage printemps 2013 pour valider le dossier définitif avant passage en Comité de Bassin.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

S11MEN001

Juillet 2012

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

SYNTHESE

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

GIRUS

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX
Agence de Montpellier – 650 rue Henri Becquerel – 34961 MONTPELLIER Cedex 2

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

Synthèse

SOMMAIRE

1 La méthode 5

2 Un diagnostic des ressources naturelles qui met en lumière les enjeux majeurs du bassin 7
2.1 Le territoire 7
2.2 Des eaux souterraines avec des problématiques différentes au Nord et au Sud 11
2.3 Des cours d'eau en mauvais état 12
2.4 Un étang exceptionnel en danger 12
2.5 Limiter les pollutions diffuses 13
2.6 Limiter les risques inondation et submersion 14
2.7 Mettre en place un urbanisme raisonné 15
2.8 Des milieux naturels à préserver 16
2.9 Une modification des pratiques déjà en marche 17
2.10 Des lacunes sur certaines thématiques 18
2.11 Les enseignements de la concertation 19

3 Un programme d'actions qui répond aux enjeux du territoire 21

4 Animation et outils de gouvernance 23
4.1 Le Symbo : un rôle d'observation, d'analyse, de conseil et d'animation 23
4.2 La mise en œuvre du projet opérationnel de territoire 24

Ce document est une synthèse et un bilan du « **Diagnostic partagé du bassin versant de l'étang de l'Or** » réalisé par SAFEGE et Girus de janvier 2011 à juillet 2012.

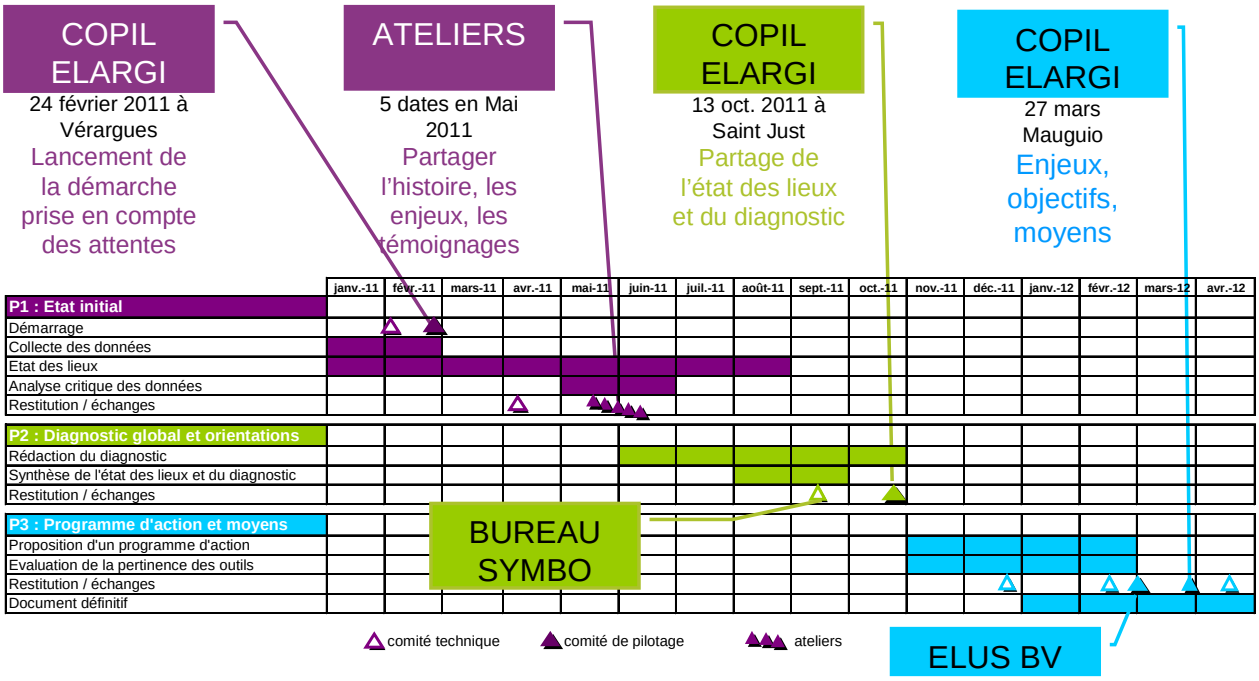

Il constitue la synthèse des **différents livrables** réalisés :

- État des lieux – novembre 2011
- Atlas cartographique – novembre 2011
- Diagnostic et enjeux – juin 2012
- Programme d'action et tableau de bord – juin 2012
- Gouvernance et animation – juin 2012
- Bilan de la concertation – juin 2012

Il a été conçu de façon a avoir une vision synthétique du diagnostic et du projet de territoire. Des chiffres clefs et des illustrations sont également proposés. Il convient de se reporter aux documents détaillés pour plus de précisions.

1
LA MÉTHODE

Un travail de fond pour construire l'avenir

Avec pour objectif principal d'élaborer un projet de territoire de gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau, il a été nécessaire au préalable d'établir un cadre commun de connaissances, de poser les enjeux du territoire et les principales perspectives d'évolution et de définir et prioriser les actions pour atteindre les objectifs.

Cette démarche, qui s'est déroulée toute l'année 2011, a été accompagnée d'une importante concertation afin de faire partager les constats, les enjeux, et coordonner les projets.

Le SYMBO, à travers ce diagnostic, permet de partager la connaissance et apporte aux intercommunalités des outils pour une gestion cohérente à l'échelle du bassin.

Disposer d'un diagnostic partagé, construire ensemble un projet de territoire

A noter

Une mise à disposition de données pour les acteurs du territoire :

- **un système d'information géographique multithématique structuré, un atlas cartographique ;**
- **une bibliothèque d'études techniques fournie ;**
- **les coordonnées de plus de 200 acteurs du territoire.**

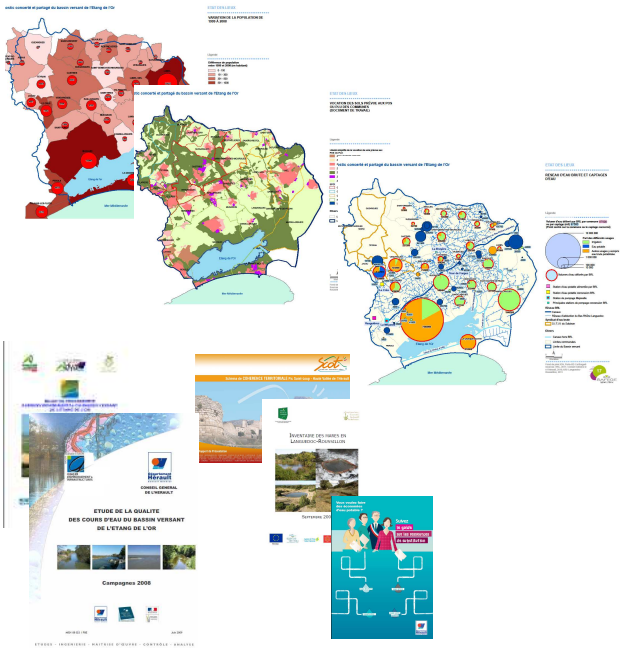

Une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels

Aujourd'hui, on ne relève pas de dissonance sur le diagnostic posé, mais le souhait des partenaires d'avancer encore vers une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- le diagnostic réalisé arrive dans un contexte particulier avec de grandes évolutions de la réglementation et des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux à atteindre en 2015-2017 avec la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau) ;
- le bassin versant de l'étang de l'Or est un territoire situé entre deux grandes agglomérations (Montpellier et Nîmes), ce qui augmente les contraintes sur le milieu naturel et la ressource en eau.

Au-delà de cet objectif réglementaire, il existe un objectif et une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels.

2 UN DIAGNOSTIC DES RESSOURCES NATURELLES QUI MET EN LUMIÈRE LES ENJEUX MAJEURS DU BASSIN

2.1 LE TERRITOIRE

Situé au sud-est du Département de l'Hérault, le bassin versant de l'étang de l'Or est bordé par les massifs du Pic Saint-Loup et de l'Hortus au nord, l'agglomération de Montpellier à l'ouest, le Vidourle à l'est et la Mer Méditerranée au sud. D'une superficie d'environ 410 km², il présente un relief peu accentué variant de 150 m d'altitude du sud au nord.

Le bassin versant est traversé d'ouest en est par sept cours d'eau principaux de direction quasi nord-sud dont l'exutoire est l'étang de l'Or : le Nègue-Cats, la Jasse, le Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon.

Entre garrigues et mer, un territoire à forts enjeux environnementaux

Ce bassin versant est une succession d'entités paysagères très contrastées. Cette géographie est aussi surprenante, puisque les eaux souterraines ne contribuent pas directement à l'alimentation en eau de l'étang, ce sont les cours d'eau qui en sont le principal apport. C'est pourquoi ce dernier est « intégrateur des pollutions ». De plus, les échanges avec la mer sont assez mal connus. Une situation complexe, puisque l'accumulation passée nécessitera des années avant de se résorber. Il est cependant urgent d'arrêter les pollutions nouvelles.

Un cadre institutionnel cohérent à l'échelle du bassin versant

Ce périmètre administratif actuel intègre la logique hydrographique, le cadre réglementaire (Loi sur l'Eau, Directive Cadre Européenne) et les méthodes d'action des partenaires (Agence, Département, …). Il serait toutefois intéressant de l'ajuster pour intégrer les quelques communes qui ne font pas partie du Symbo et sont pour partie incluses dans le bassin versant hydrographique avec donc un lien direct avec le fonctionnement du bassin versant.

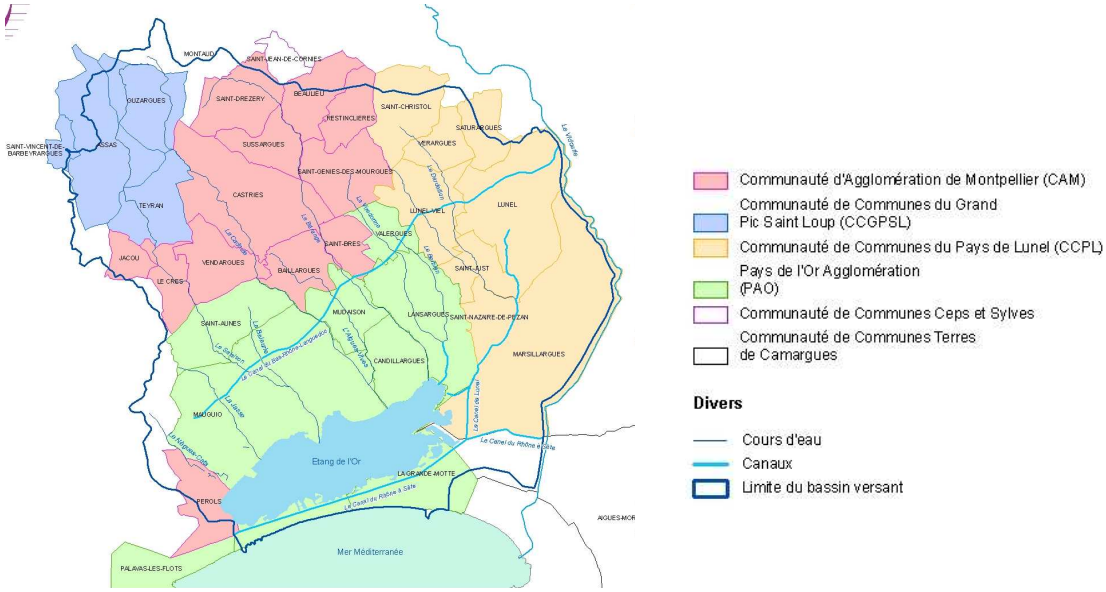

Rappel historique

Le Département qui gérait les ouvrages hydrauliques et faisait réaliser des suivis de qualité du milieu lagunaire, a souhaité partager avec les responsables locaux ces missions de gestion et de suivi. Pour cela, il crée en **1991** avec les communes, le syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or, le **SMGEO** composé des 12 Communes riveraines de l'étang et le Département.

De 2003 à 2007, le **SMGEO** a animé et coordonné le contrat de baie « Etang de l'Or». Dans un contexte tendu lié à la méfiance des acteurs locaux à l'égard des politiques européennes, il s'investit aussi dans la démarche Natura 2000 (directives « Oiseaux » et «Habitats»).

Pour mener et coordonner la politique de l'eau à l'échelle cohérente du bassin versant de l'étang de l'Or, Département, collectivités et partenaires institutionnels s'accordent sur l'évolution du SMGEO en structure de bassin, le **Symbo**, qui est officiellement créé le 17 décembre 2009.

Etapes clefs

- Juillet 2003 Signature du Contrat de Baie
- Décembre 2008 Validation à l'unanimité du DOCOB du site Natura 2000 Étangs de Mauguio
- Décembre 2009 Évolution du SMGEO en syndicat de bassin le Symbo
- Janvier 2011 Lancement du Diagnostic partagé
- Février 2012 Engagement vers un PAPI d'intention
- Mars 2012 Engagement vers un Contrat de Milieu

Les objectifs et préconisations du SDAGE

L'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau est que chaque masse d'eau appartenant aux différents milieux aquatiques atteigne le bon état en 2015, sauf exemption motivée.

Pour le bassin versant de l'Or sont concernés :

- 8 masses d'eau souterraines,
- 9 masses d'eau superficielles,
- 1 masse d'eau de transition (l'étang de l'Or),
- 1 masse d'eau côtière (Littoral Cordon Dunaire),
- 2 sous-bassins liés par le canal : Lez Mosson, Étangs Palavasiens et Vidourle.

Deux masses d'eau souterraines sont considérées en déficit quantitatif

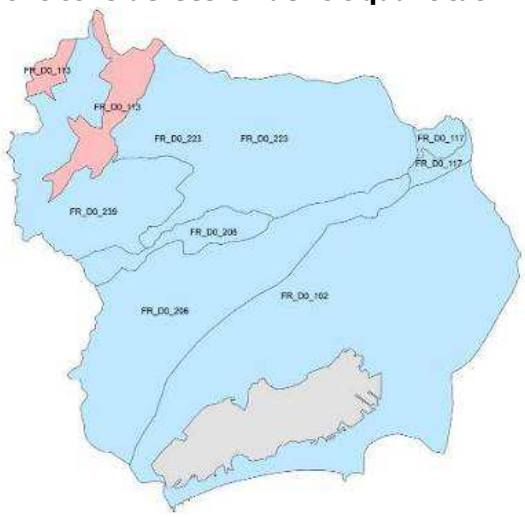

Deux masses d'eau souterraines présentent un mauvais état chimique

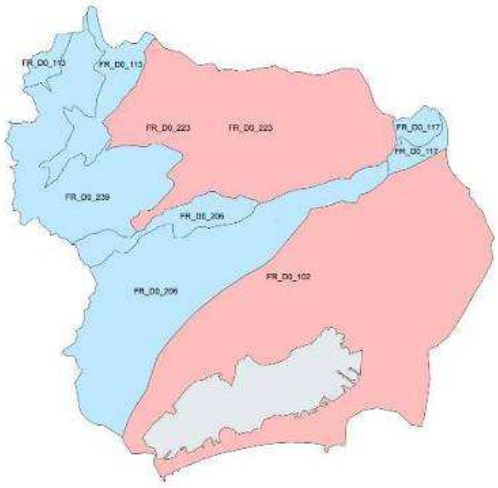

Programme de mesures (PMD) :

3A11	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
5C02	Couvrir les sols en hiver
5F31	Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

Pour les masses d'eau superficielles, le Salaison est en mauvais état chimique et écologique. L'état chimique est soit bon soit indéterminé sur les autres cours d'eau. L'état écologique est moyen sur les autres cours d'eau.

a) état chimique

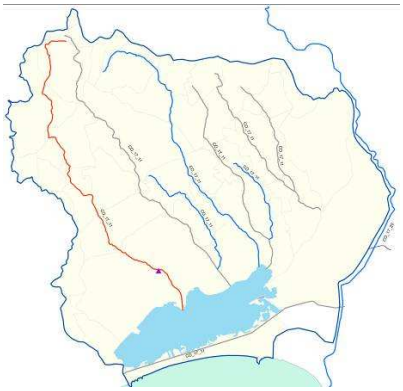

b) état écologique

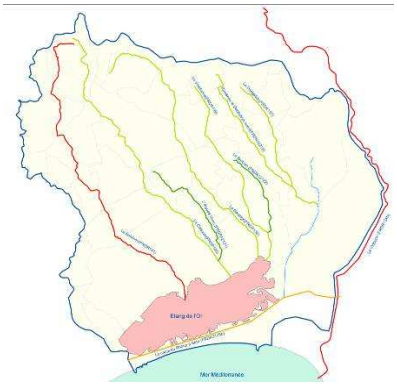

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve
3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés
5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

L'étang de l'Or (masse d'eau de transition) est considéré en mauvais état écologique avec un objectif reporté à 2021, et un bon état chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

Les masses d'eau littorales sont considérées en bon état écologique et chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire
3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral
5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

2.2 DES EAUX SOUTERRAINES AVEC DES PROBLÉMATIQUES DIFFÉRENTES AU NORD ET AU SUD

Les calcaires karstiques au nord-ouest du bassin versant ne présentent pas de problème de qualité. Mais les calcaires et marnes du bassin de Castries au nord-est présentent des pollutions en pesticides. L'aquifère karstique est sollicité pour l'alimentation en eau potable, mais la ressource disponible est très limitée et il sera difficile d'augmenter le nombre ou la capacité des ouvrages pour l'exploiter.

Les cailloutis villafranchiens dans la plaine au sud sont un aquifère abondant, mais d'une qualité médiocre, avec des pollutions en nitrates et en pesticides. Aujourd'hui, le bassin est largement dépendant de la ressource du Bas-Rhône (BRL et son canal qui provient de l'eau du Rhône).

Une ressource en eau à préserver

Si l'objectif général de la Directive Cadre sur l'Eau est l'atteinte du bon état en 2015, il a été reporté en 2021 pour ces deux masses d'eau, compte tenu du délai nécessaire pour agir. Il est donc impératif de renforcer les moyens de réduction drastique des pollutions et d'une gestion plus économe et partagée de la ressource.

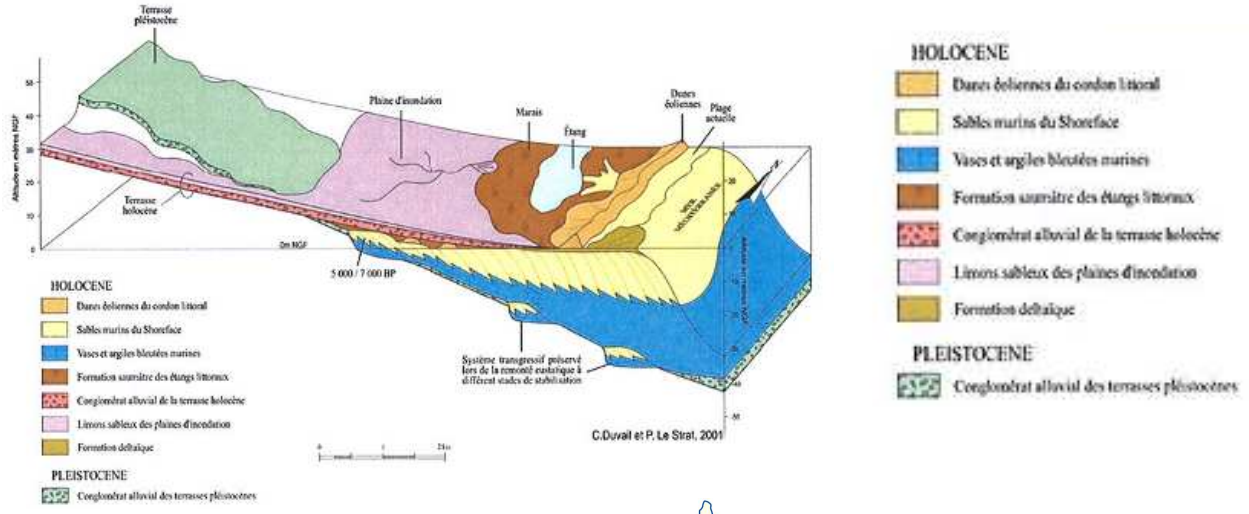

A noter

Prélèvements en eaux souterraines : 9,2 M de m3

Apports BRL : 16,5 M de m3

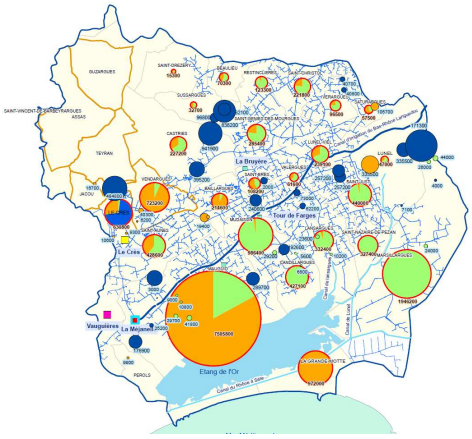

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau

2.3 DES COURS D'EAU EN MAUVAIS ÉTAT

Le bassin présente un réseau de 7 cours d'eau principaux et plus d'une dizaine de ruisseaux secondaires, globalement N/S, dont la forme a été modelée par l'activité humaine, jusqu'aux canaux de la plaine.

L'état global de la qualité des cours d'eau se situe entre moyen et mauvais. Cependant, depuis 2008, avec les travaux de mise aux normes des stations d'épuration, les contrôles montrent qu'une amélioration est amorcée.

La ripisylve, souvent altérée et discontinue, présente cependant localement un intérêt écologique important avec une faune et une flore particulière et diversifiée. Une prise de conscience de son rôle écologique et dans le fonctionnement hydraulique semble s'amorcer.

La disparité de la gestion actuelle des cours d'eau doit être mise en cohérence dans le cadre du programme qui se met en place aujourd'hui.

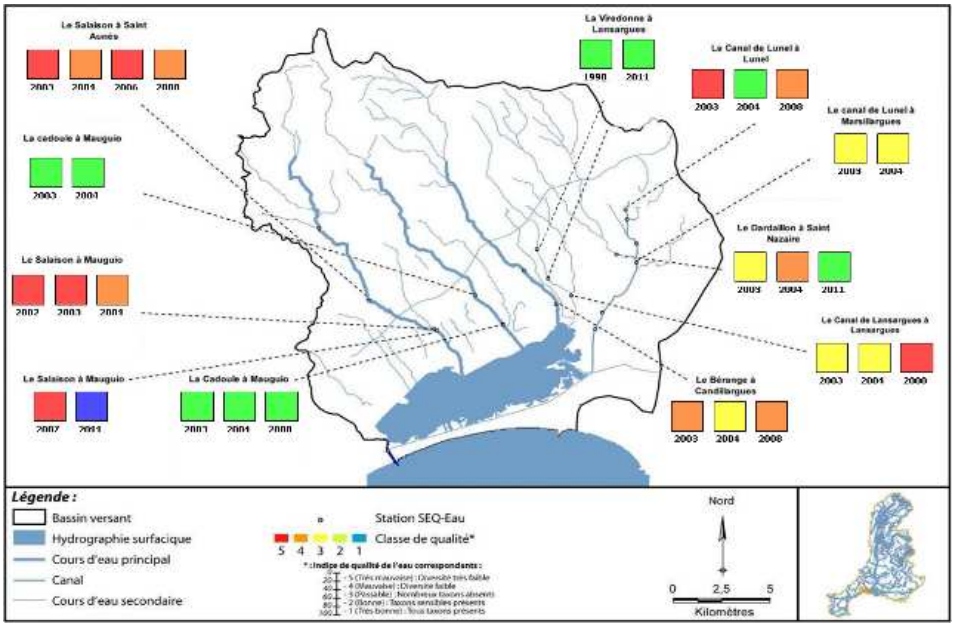

2.4 UN ÉTANG EXCEPTIONNEL EN DANGER

Le diagnostic estival mené en 2010 confirme le statut d'eutrophisation extrême de l'étang de l'Or, le classant ainsi parmi les lagunes les plus dégradées du Languedoc-Roussillon.

La lagune est un milieu intégrateur, au delà des concentrations se sont les flux de pollution qui sont doivent diminuer.

L'urgence de l'action est d'autant plus forte que l'étang de l'Or présente un grand intérêt écologique attesté par les nombreux inventaires, classements et protections (Site classé, Inscription à l'inventaire RAMSAR, Site Natura 2000…).

2.5 LIMITER LES POLLUTIONS DIFFUSES

Les pollutions diffuses et le ruissellement urbain constituent l'une des plus importantes sources de pollution des cours d'eau et du milieu naturel. Des bilans comparatifs des flux d'azote et de phosphore en témoignent.

Il faut agir sur tous les leviers du territoire : limitation de l'imperméabilisation des sols, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires, préservation des espaces naturels… Tous les acteurs sont concernés : État, collectivités, professionnels, particuliers (notamment avec l'utilisation de certains produits de jardinage).

La Chambre d'Agriculture a conduit une analyse filière par filière et il en résulte que si les taux de nitrate sont restés stables en dix ans, un travail de long terme est nécessaire. Dans le prolongement du Contrat de Baie, elle a conduit un programme agro-environnemental visant l'amélioration des pratiques.

A noter

Diminution de 30% des flux de phosphore entre 2005 et 2010

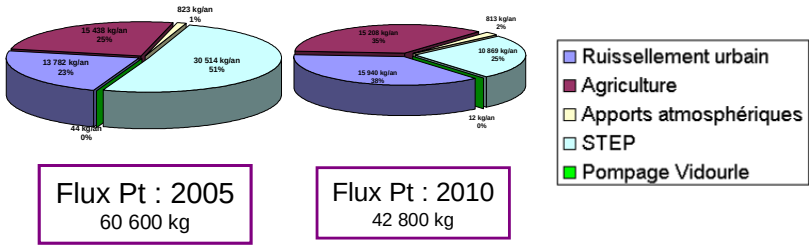

Flux Pt : 2005
60 600 kg

Flux Pt : 2010
42 800 kg

Enjeu

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelle qu'elle soit (souterraine, superficielle, transition, littorale) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud.

- Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles et leur impact sur le ruissellement urbain
- Améliorer la connaissance de l'incidence qualitative des rejets pluviaux et industriels
- Réduire les pollutions à la source
- Réduire les pollutions d'origine agricole : optimisation, pollutions ponctuelles, modification de pratiques
- Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles domestique et industrielle

2.6 LIMITER LES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Le bassin versant a un fort caractère inondable, avec une possible combinaison d'événements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine.

Les communes amont sont soumises à des vitesses d'écoulement importantes et des hauteurs d'eau conséquentes, mais sur de faibles durées, avec peu d'écrêtement des crues. Les communes aval (et notamment le littoral) sont soumises à de faibles hauteurs d'eau et de faibles vitesses, mais sur des durées très longues avec écrêtement des crues.

Les études réalisées sur les cours d'eau donnent les bases des programmes d'entretien (Salaison, Cadoule, Bérange) et définissent les actions de restauration physique (Viredonne, Dardaillon).

Une homogénéisation et une actualisation des études hydrauliques est nécessaire, avec un croisement avec les enjeux territoriaux, pour affiner les mesures et les hiérarchiser, ainsi que le programme de travaux à mettre en œuvre.

Des mesures de prévention et de réduction des impacts peuvent d'ores et déjà être à engager et permettront d'agir efficacement si la coordination est renforcée à l'échelle du bassin.

A noter

Des événements marquants : nov. 2007, déc. 2003, déc. 1997…
Les crues peuvent représenter 90 à 300 fois la valeur du débit moyen

Enjeu

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques :

- Affiner et homogénéiser les connaissances et développer la conscience du risque
- Protéger les personnes et les biens contre les inondations
- Gérer les écoulements pluviaux en milieu urbain
- Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux
- Privilégier le recul stratégique des enjeux hors zone à risque

2.7 METTRE EN PLACE UN URBANISME RAISONNÉ

L'urbanisation rapide de ce territoire a sensiblement augmenté les contraintes : consommation de l'espace, augmentation des risques de pollution, des risques d'inondation…

Cependant, aujourd'hui, de nouvelles pratiques de l'urbanisme permettent de ré-aménager ou de construire des quartiers en limitant l'incidence sur l'environnement : mieux retenir les eaux pluviales, leur apporter des pré-traitements (séparateur hydrocarbures, etc.). Les lois apportent des obligations et les documents d'organisation territoriales permettent d'adapter les solutions aux enjeux : les Schémas de Cohérence Territoriale (4 SCOT sont concernés) orientent les Plans Locaux d'Urbanisme des communes dans ce sens, et limitent ainsi les impacts.

A noter

Augmentation des surfaces urbanisées (+2%) au détriment des zones agricoles et naturelles :
+ 500 ha urbain discontinu
+ 260 ha zones industrielles et commerciales

La pêche professionnelle, bien qu'ayant fortement diminuée, est majoritairement concentrée sur l'étang et les canaux. L'activité de chasse amateur est importante sur le bassin versant, et forte culturellement autour de l'étang. La mauvaise qualité des eaux impacte directement la présence des espèces.

Le tourisme littoral a un poids économique fort dont la saisonnalité impacte tout le territoire, et notamment l'usage de l'eau. L'impact des activités de loisirs en lien avec le milieu naturel est peu connu.

Quelques chemins de randonnée ou des sites valorisent la qualité des milieux naturels et permette sa découverte par les usagers. Mais, les liens et déplacements avec l'arrière pays sont très faibles

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels :

- Préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau
- Promouvoir un aménagement urbain (y compris infrastructures), et un développement économique et social respectueux des milieux naturels
- Préserver les espaces naturels
- Organiser la fréquentation du public et les activités de loisirs pour préserver les milieux naturels

2.8 DES MILIEUX NATURELS À PRÉSERVER

La mise en place du programme Natura 2000 a permis de mobiliser les acteurs pour préserver les abords, les zones humides et l'étang de l'Or, connus comme un milieu de qualité, mais qui ont subi des dégradations déversent qui touchent à leur intégrité et leur fonctionnement. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre et les avancées sont notables.

Les zones humides du bassin versant sont moins connues, et n'en sont pas moins menacées.

Des zones humides et mares dégradées

Des milieux « plus ordinaires» qui, par manque de protection, se dégradent

Les cours d'eau et les garrigues du nord du bassin versant sont moins connus, ils n'en demeurent pas moins des milieux d'exception, des corridors écologiques à préserver, et une «nature ordinaire» qui fait tout l'atout de nos villages. La mise en place de «trames verte et bleue» dans les SCOT et PLU permettra de renforcer ces corridors, qui sont aussi des cheminements de découverte pour les habitants.

Enjeu

Les milieux aquatiques et naturels, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux, au fil des projets, en capitalisant
- Définir une politique cohérente de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant
- Restaurer les milieux aquatiques
- Préserver et valoriser les milieux aquatiques
- Préserver, restaurer les mares et zones humides

2.9 UNE MODIFICATION DES PRATIQUES DÉJÀ EN MARCHE

Les travaux réalisés dans les 5 dernières années sur les stations d'épuration ont eu un effet notable sur les flux de pollution ; les traitements tertiaires avec reconnexion de zones humides, quand cela est possible, sont à poursuivre.

La concertation a permis de mettre en avant une forte mobilisation du monde économique (agriculture et entreprises) et des pouvoirs publics pour limiter les impacts du développement.

Des démarches sont déjà engagées par de nombreux agriculteurs pour l'amélioration des techniques culturales ou dans l'application de cahiers des charges certifiés en faveur de l'environnement. Elles amorcent une diminution des pollutions diffuses.

La plupart des captages d'eau potable disposent de périmètres de protection. Les Aires d'Alimentation de Captages, qui ont pour objectif de prévenir les pollutions diffuses, ont été déterminées pour 4 des 8 ouvrages prioritaires. Les plans d'actions, qui vont permettre de limiter considérablement les apports polluants, sont à mettre en œuvre dès 2012, à coordonner, voire à étendre aux autres captages.

Le tourisme littoral fait l'objet d'une gestion attentive (port propre, déplacement doux...), mais l'impact des loisirs urbains reste à maîtriser, particulièrement autour de l'étang et dans les collines amont.

Un équilibre est à trouver : protéger le milieu naturel, le faire découvrir pour sensibiliser à sa préservation et limiter un tourisme de masse afin d'éviter une sur-fréquentation de ces sites.

A noter

Les acteurs s'engagent, de nombreux labels

zéro pesticide

LA CHARTE DE QUALITE des Parcs d'Activités Economiques de l'Hérault

Bassin versant de l'étang de l'Or... ... UN ENJEU POUR L'AGRICULTURE !

2.10 DES LACUNES SUR CERTAINES THÉMATIQUES

- Les sources des pollutions diffuses sont peu connues.
  - Les indicateurs qualitatifs permettant de suivre les flux polluants, sont peu ou pas développés.

- Il n'existe pas de vision synthétique du bilan besoin/ressources à l'échelle du bassin versant.
  - Des indicateurs à suivre, une stratégie à mettre en œuvre.

- On manque de connaissance hydraulique pour engager des actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant.
  - Des études ponctuelles, pas d'étude générale et pas de recensement des enjeux (habitants impactés) de la vulnérabilité et de l'efficacité des aménagements proposés (Analyse Coût Bénéfice ACB).

- L'impact actuel des systèmes Assainissement Non Collectif à l'échelle du BV doit être précisé.
  - Inventaire fait, diagnostic en cours, programme de réhabilitation à densifier.

- Il n'existe pas actuellement d'instrument d'observation et d'analyse à l'échelle des 4 SCoT.

- Sur l'amont du bassin versant les milieux naturels sont peu connus.
  - Les inventaires réalisés n'ont pas été capitalisés. L'état actuel des mares et zones humide de l'amont du BV est très peu connu.

- Les activités de tourisme et de loisirs ne sont pas recensées de façon exhaustive.
  - Leurs impacts actuels sur le milieu ne sont pas connus. Les activités ayant intégré une démarche environnementale ou respectueuse des milieux sont peu connues et peu valorisées.

- On ne dispose pas sur le territoire d'un tableau de bord de suivi des actions engagées et des indicateurs de résultats sur le milieu.

2.11 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

A noter

Une participation assidue des partenaires aux étapes de validation technique.

- 3 comités de pilotage
- 7 comités techniques
- 2 réunions avec les élus
- 5 ateliers thématiques
- une cinquantaine d'entretiens

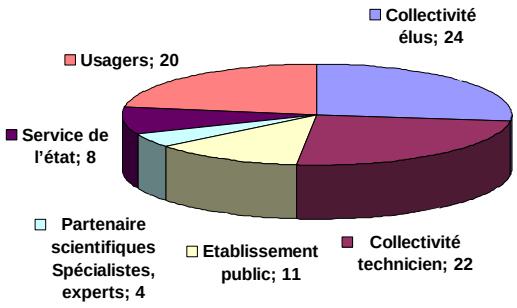

A noter

- **au total, près d'une centaine de personnes qui ont participé activement à une ou plusieurs étapes**
- **près de 250 contributions à une ou plusieurs réunions**
- **une participation représentative de la diversité des acteurs du territoire**

Préparer ensemble l'avenir du bassin de l'étang de l'Or

Le diagnostic a mis en exergue une large prise de conscience des acteurs de la complexité du territoire et de la multiplicité des enjeux, d'où la nécessité d'agir sur tous les leviers.

Chacun constate une évolution récente du cadre réglementaire (loi Grenelle, SDAGE, directive inondation…) dont la prise en compte est complexe. Toutefois, de nombreux acteurs ont le sentiment d'agir :

- une dynamique de changement des pratiques agricole amorcée, un programme agroenvironnemental à poursuivre,
- des intercommunalités actives, à travers les SCOT, PLU, schémas directeur pluviaux, les STEP, ….mais de façon hétérogène selon les thématiques
- la démarche Natura 2000, les études hydrauliques essentielles (submersion notamment
- …

Mais ressort des nombreux échanges le souhait d'aller plus loin, en optimisant les moyens de gestion et les investissements.

Le rôle d'animation et d'observation est jugé nécessaire, pour trouver une solidarité amont / aval.

Une solidarité amont / aval à trouver

Enjeu

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui, pour certains, ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

- Animer : suivre et évaluer le projet de territoire
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population
- Accompagner et responsabiliser les acteurs et la population
- Établir le lien avec les différentes démarches de gestion et de programmation

3
UN PROGRAMME D'ACTIONS QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

5 enjeux principaux / 22 objectifs / 150 actions

Au vu du diagnostic du territoire, il n'a été pertinent de hiérarchiser les enjeux qui s'imposent à l'ensemble du bassin versant.

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelles qu'elles soient (souterraines, superficielles, transition, littorales) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX ET ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXES PAR LE SDAGE

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE DU TERRITOIRE, GARANTISSANT LA QUALITE DES MILIEUX

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques

GESTION DES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Les milieux aquatiques, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles

AMÉLIORATION, RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, DE LEURS FONCTIONNALITÉS ET DE LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui pour certains ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

MISE EN OEUVRE UN MODE DE GOUVERNANCE QUI ASSOCIE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE GESTION DURABLE

Les moyens d'action proposés ont été hiérarchisés et figurent dans des tableaux par enjeu où sont précisés :

- Détail de l'opération si nécessaire
- Précision étude / travaux / suivi / coordination
- Précisions : réglementaire, mesures SDAGE, déjà engagé dans le cadre d'autres démarches
- Montant estimatif si possible
- Maitre d'ouvrage potentiel si possible
- Lien avec les outils de gouvernance

Action			Intitulé	Nature et priorité		Maître d'ouvrage	Coût €HT	Démarches	COMMENTAIRES - CONDITIONS	0%	25%	50%	75%	100%
1 Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles (ruissellement urbain)														
1	1	1	Poursuite de la mise en œuvre de schémas directeurs pluviaux avec une composante quantitative et une	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€ préconisation	OF5A-5E04	Déjà débuté par la CCPO, 2006, enjeu qualitatif de façon partielle, volet toxique	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	2	Inventaire des types d'activités «non-domestiques » polluantes, diagnostic et proposition de solutions de	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€	OF5A-5E21-RSDE		0%	25%	50%	75%	100%
1	1	3	Développer des démarches concertées avec la «cellule rejet industriel» de la CAM qui inventorie, accompagne, contrôle	C	1	Communes ou EPCI	-	RSDE	Déjà engagé par la « cellule industrie » de la CAM, engagé dans le cadre du	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	4	Recherche des sources de pollutions des substances dangereuses, suivi des micro-polluants	S	1	SYMBO / CG34	15K€ par an	RSDE	Renforcement des suivis et/ou modification des paramètres d'analyse	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	5	Avis du Symbo sur les DLE, suivi de la mise en œuvre effective des préconisations	C	1	SYMBO	-			0%	25%	50%	75%	100%
1	1	6	Mise en œuvre des programmes établis dans le cadre des Schémas Directeurs Pluviaux : Communes de la CPO, ZI	T	2	Communes ou EPCI	ND	SDP	A mettre en œuvre pour CCPO Chiffrage dépendant des schéma	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	7	Mise en œuvre du volet public des programmes d'action liés aux AAC.	T	2	Communes, organismes agricole	ND	OF5B AAC	Programme d'action des 8 captages prioritaires	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	8	Réduction de l'utilisation des phytosanitaires et engrais pour l'entretien des espaces verts publics et des jardins privés	C	2	Communes, activités,	-		Engagé par Pérols	0%	25%	50%	75%	100%

Un programme d'action qui répond aux orientations fondamentales du SDAGE et au programme de mesures

Chacune des actions identifiées, étude ou travaux, coordination ou suivi, a été mise en relation avec les orientations du SDAGE et le programme de mesure. Le programme de mesure proposé répond entièrement aux mesures détaillées demandées par le SDAGE.

Orientation Fondamentale (OF)	
OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	
OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	
OF3 – Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux	
OF4 – Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau	
OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses D – Lutter contre les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles E – Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
OF6 – Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques B – Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
OF7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
OF8 – Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	

4
ANIMATION ET OUTILS DE GOUVERNANCE

4.1 LE SYMBO : UN RÔLE D'OBSERVATION, D'ANALYSE, DE CONSEIL ET D'ANIMATION

Le SYMBO, par les études qu'il conduit et l'espace de dialogue qu'il est, favorise la nécessaire coordination des démarches à l'échelle du bassin. Si la majorité des acteurs socio-économiques et politiques sont conscients des problématiques et agissent à leur niveau, le diagnostic montre clairement que l'effort reste à soutenir.

Sur la base de ce diagnostic, au regard des objectifs, un programme d'actions a été bâti, dont certaines sont à poursuivre et d'autres à engager (travaux, études, suivis, coordination…). Ce programme constitue une base de ce qu'il faudrait à priori engager pour répondre aux enjeux définis. Il est à discuter avec les différents acteurs du territoire pour son appropriation et sa planification détaillée. L'appel à projet sera lancé fin 2012.

Chaque projet a été mis en perspective des améliorations qu'il apportera sur le bassin, avec des indicateurs quantifiables. Le SYMBO assurera le suivi et la coordination des différents programmes, voire la mise en œuvre de certaines actions transversales.

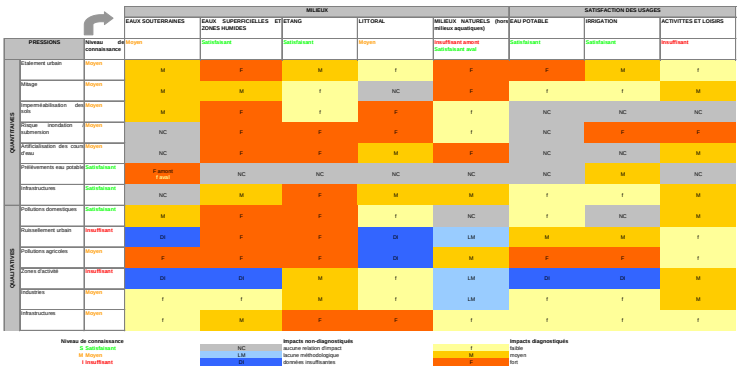

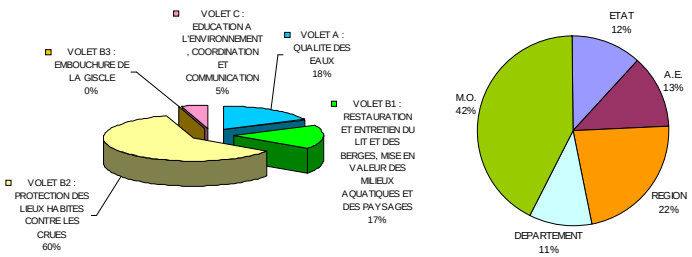

4.2 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET OPÉRATIONNEL DE TERRITOIRE

Les outils possibles pour accélérer et faciliter leur mise en œuvre ont été choisis entre les collectivités et les partenaires institutionnels :

- un **PAPI** (Plan d'Action pour la Prévention des Inondations) pour lutter demain contre les crues,
- un **contrat de milieu** pour coordonner les actions territoriales et pluri thématiques avec des engagements de financement,
- si nécessaire un **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour encadrer et planifier la démarche.

Le démarrage d'un PAPI d'intention acté par le SYMBO (délibération du 2 février 2012)

Un consensus émerge pour aller vers un nouveau contrat de milieu (Copil élargi du 27 mars 2012)

	2012												2013				2014				2015			
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
PAPI																								
Elaboration																								
Labellisation																								
CONTRAT MILIEU																								
Dossier sommaire																								
Comité agrément																								
Dossier définitif																								
Comité agrément																								
Signature																								
Tableau de Bord																								
Bilan mi-parcours																								
SAGE																								
Dossier préliminaire																								
Arrêté périmètre																								
Arrêté CLE																								
Consultation																								
Approbation																								
Tableau de Bord																								

Les acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés, associations ou industriels, sont associés à la gestion du bassin versant au sein d'un **Comité de Pilotage** qui est déjà au travail depuis plusieurs mois. Le principe de réunir le Copil selon un rythme régulier est acté.

Les prochaines étapes

- L'élaboration du dossier de candidature **PAPI d'intention**.
- Un Comité de pilotage entérinera les propositions et les documents de candidature.
- Une fois la labellisation PAPI obtenue, le Symbo lancera les consultations nécessaires aux études techniques.
- Le Symbo va engager l'appel à projet pour le programme d'action définitif du **Contrat de milieu**
- Un comité de pilotage fin 2012
- Un Comité de pilotage printemps 2013 pour valider le dossier définitif avant passage en Comité de Bassin.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

S11MEN001

Juillet 2012

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

SYNTHESE

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

GIRUS

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX
Agence de Montpellier – 650 rue Henri Becquerel – 34961 MONTPELLIER Cedex 2

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

Synthèse

SOMMAIRE

1 La méthode 5

2 Un diagnostic des ressources naturelles qui met en lumière les enjeux majeurs du bassin 7
2.1 Le territoire 7
2.2 Des eaux souterraines avec des problématiques différentes au Nord et au Sud 11
2.3 Des cours d'eau en mauvais état 12
2.4 Un étang exceptionnel en danger 12
2.5 Limiter les pollutions diffuses 13
2.6 Limiter les risques inondation et submersion 14
2.7 Mettre en place un urbanisme raisonné 15
2.8 Des milieux naturels à préserver 16
2.9 Une modification des pratiques déjà en marche 17
2.10 Des lacunes sur certaines thématiques 18
2.11 Les enseignements de la concertation 19

3 Un programme d'actions qui répond aux enjeux du territoire 21

4 Animation et outils de gouvernance 23
4.1 Le Symbo : un rôle d'observation, d'analyse, de conseil et d'animation 23
4.2 La mise en œuvre du projet opérationnel de territoire 24

Ce document est une synthèse et un bilan du « **Diagnostic partagé du bassin versant de l'étang de l'Or** » réalisé par SAFEGE et Girus de janvier 2011 à juillet 2012.

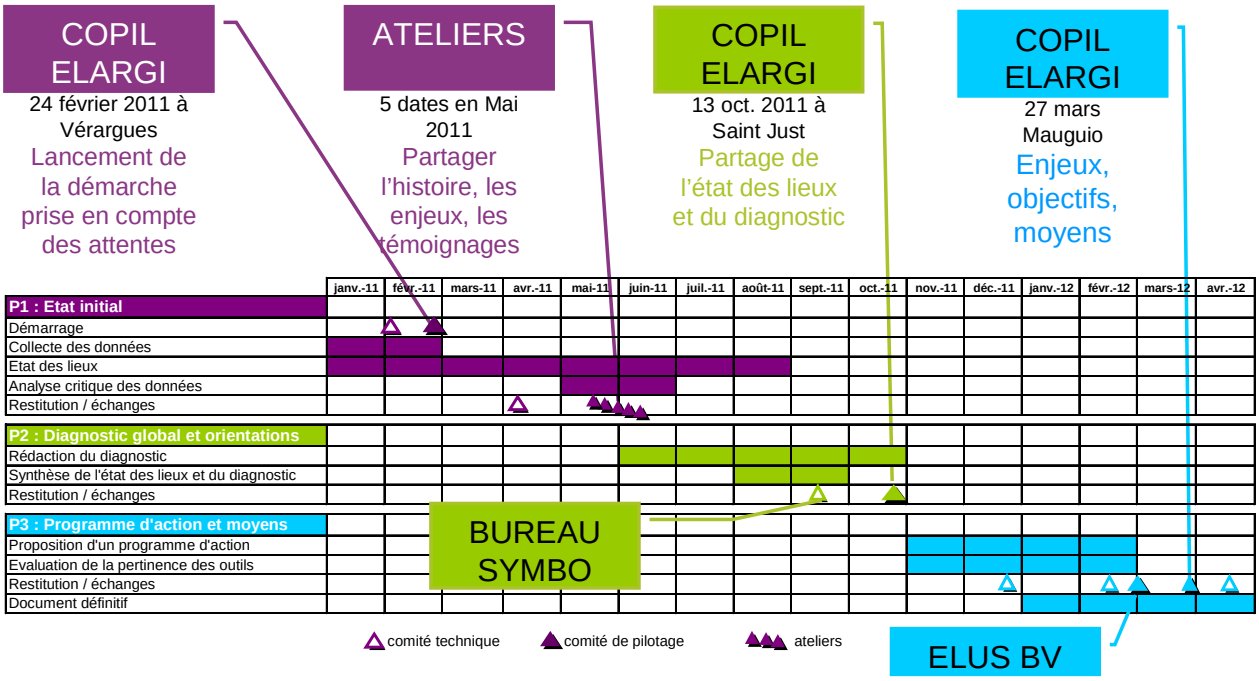

Il constitue la synthèse des **différents livrables** réalisés :

- État des lieux – novembre 2011
- Atlas cartographique – novembre 2011
- Diagnostic et enjeux – juin 2012
- Programme d'action et tableau de bord – juin 2012
- Gouvernance et animation – juin 2012
- Bilan de la concertation – juin 2012

Il a été conçu de façon a avoir une vision synthétique du diagnostic et du projet de territoire. Des chiffres clefs et des illustrations sont également proposés. Il convient de se reporter aux documents détaillés pour plus de précisions.

1
LA MÉTHODE

Un travail de fond pour construire l'avenir

Avec pour objectif principal d'élaborer un projet de territoire de gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau, il a été nécessaire au préalable d'établir un cadre commun de connaissances, de poser les enjeux du territoire et les principales perspectives d'évolution et de définir et prioriser les actions pour atteindre les objectifs.

Cette démarche, qui s'est déroulée toute l'année 2011, a été accompagnée d'une importante concertation afin de faire partager les constats, les enjeux, et coordonner les projets.

Le SYMBO, à travers ce diagnostic, permet de partager la connaissance et apporte aux intercommunalités des outils pour une gestion cohérente à l'échelle du bassin.

Disposer d'un diagnostic partagé, construire ensemble un projet de territoire

A noter

Une mise à disposition de données pour les acteurs du territoire :

- **un système d'information géographique multithématique structuré, un atlas cartographique ;**
- **une bibliothèque d'études techniques fournie ;**
- **les coordonnées de plus de 200 acteurs du territoire.**

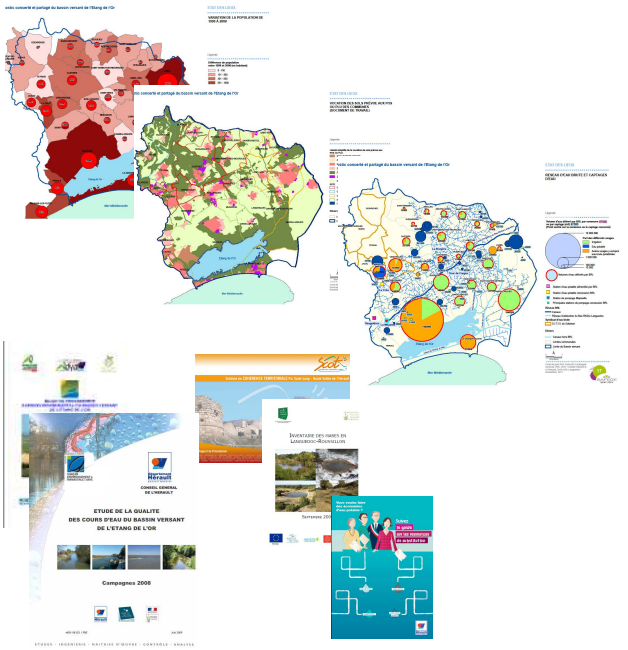

Une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels

Aujourd'hui, on ne relève pas de dissonance sur le diagnostic posé, mais le souhait des partenaires d'avancer encore vers une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- le diagnostic réalisé arrive dans un contexte particulier avec de grandes évolutions de la réglementation et des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux à atteindre en 2015-2017 avec la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau) ;
- le bassin versant de l'étang de l'Or est un territoire situé entre deux grandes agglomérations (Montpellier et Nîmes), ce qui augmente les contraintes sur le milieu naturel et la ressource en eau.

Au-delà de cet objectif réglementaire, il existe un objectif et une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels.

2 UN DIAGNOSTIC DES RESSOURCES NATURELLES QUI MET EN LUMIÈRE LES ENJEUX MAJEURS DU BASSIN

2.1 LE TERRITOIRE

Situé au sud-est du Département de l'Hérault, le bassin versant de l'étang de l'Or est bordé par les massifs du Pic Saint-Loup et de l'Hortus au nord, l'agglomération de Montpellier à l'ouest, le Vidourle à l'est et la Mer Méditerranée au sud. D'une superficie d'environ 410 km², il présente un relief peu accentué variant de 150 m d'altitude du sud au nord.

Le bassin versant est traversé d'ouest en est par sept cours d'eau principaux de direction quasi nord-sud dont l'exutoire est l'étang de l'Or : le Nègue-Cats, la Jasse, le Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon.

Entre garrigues et mer, un territoire à forts enjeux environnementaux

Ce bassin versant est une succession d'entités paysagères très contrastées. Cette géographie est aussi surprenante, puisque les eaux souterraines ne contribuent pas directement à l'alimentation en eau de l'étang, ce sont les cours d'eau qui en sont le principal apport. C'est pourquoi ce dernier est « intégrateur des pollutions ». De plus, les échanges avec la mer sont assez mal connus. Une situation complexe, puisque l'accumulation passée nécessitera des années avant de se résorber. Il est cependant urgent d'arrêter les pollutions nouvelles.

Un cadre institutionnel cohérent à l'échelle du bassin versant

Ce périmètre administratif actuel intègre la logique hydrographique, le cadre réglementaire (Loi sur l'Eau, Directive Cadre Européenne) et les méthodes d'action des partenaires (Agence, Département, …). Il serait toutefois intéressant de l'ajuster pour intégrer les quelques communes qui ne font pas partie du Symbo et sont pour partie incluses dans le bassin versant hydrographique avec donc un lien direct avec le fonctionnement du bassin versant.

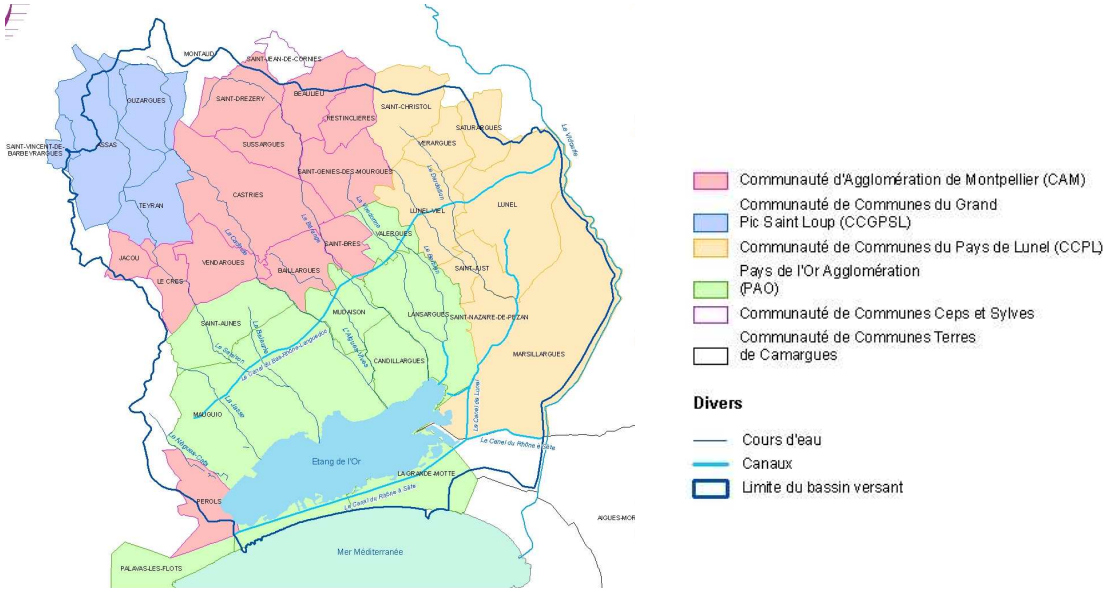

Rappel historique

Le Département qui gérait les ouvrages hydrauliques et faisait réaliser des suivis de qualité du milieu lagunaire, a souhaité partager avec les responsables locaux ces missions de gestion et de suivi. Pour cela, il crée en **1991** avec les communes, le syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or, le **SMGEO** composé des 12 Communes riveraines de l'étang et le Département.

De 2003 à 2007, le **SMGEO** a animé et coordonné le contrat de baie « Etang de l'Or». Dans un contexte tendu lié à la méfiance des acteurs locaux à l'égard des politiques européennes, il s'investit aussi dans la démarche Natura 2000 (directives « Oiseaux » et «Habitats»).

Pour mener et coordonner la politique de l'eau à l'échelle cohérente du bassin versant de l'étang de l'Or, Département, collectivités et partenaires institutionnels s'accordent sur l'évolution du SMGEO en structure de bassin, le **Symbo**, qui est officiellement créé le 17 décembre 2009.

Etapes clefs

- Juillet 2003 Signature du Contrat de Baie
- Décembre 2008 Validation à l'unanimité du DOCOB du site Natura 2000 Étangs de Mauguio
- Décembre 2009 Évolution du SMGEO en syndicat de bassin le Symbo
- Janvier 2011 Lancement du Diagnostic partagé
- Février 2012 Engagement vers un PAPI d'intention
- Mars 2012 Engagement vers un Contrat de Milieu

Les objectifs et préconisations du SDAGE

L'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau est que chaque masse d'eau appartenant aux différents milieux aquatiques atteigne le bon état en 2015, sauf exemption motivée.

Pour le bassin versant de l'Or sont concernés :

- 8 masses d'eau souterraines,
- 9 masses d'eau superficielles,
- 1 masse d'eau de transition (l'étang de l'Or),
- 1 masse d'eau côtière (Littoral Cordon Dunaire),
- 2 sous-bassins liés par le canal : Lez Mosson, Étangs Palavasiens et Vidourle.

Deux masses d'eau souterraines sont considérées en déficit quantitatif

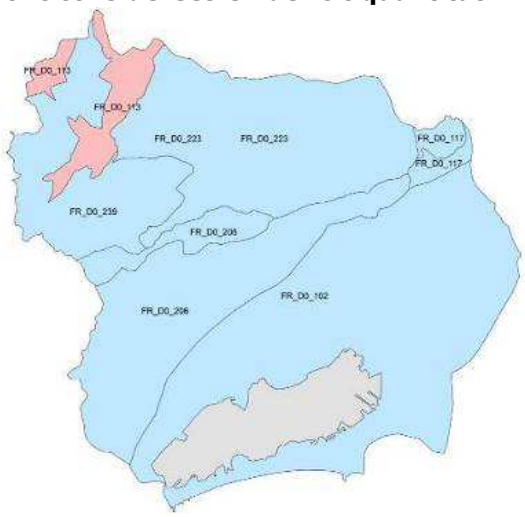

Deux masses d'eau souterraines présentent un mauvais état chimique

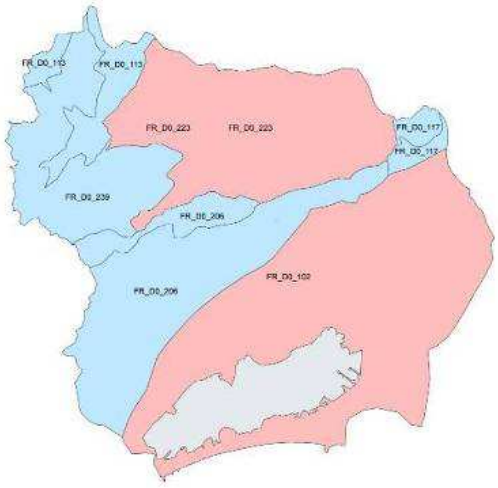

Programme de mesures (PMD) :

3A11	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
5C02	Couvrir les sols en hiver
5F31	Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

Pour les masses d'eau superficielles, le Salaison est en mauvais état chimique et écologique. L'état chimique est soit bon soit indéterminé sur les autres cours d'eau. L'état écologique est moyen sur les autres cours d'eau.

a) état chimique

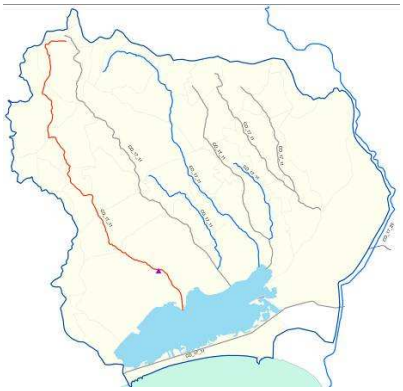

b) état écologique

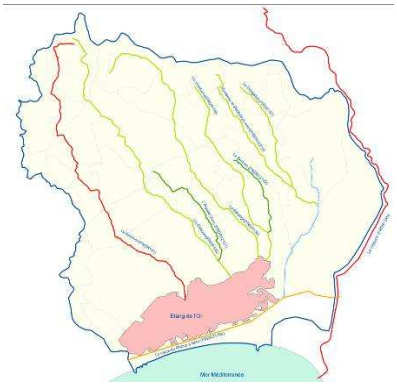

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve
3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés
5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

L'étang de l'Or (masse d'eau de transition) est considéré en mauvais état écologique avec un objectif reporté à 2021, et un bon état chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

Les masses d'eau littorales sont considérées en bon état écologique et chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire
3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral
5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

2.2 DES EAUX SOUTERRAINES AVEC DES PROBLÉMATIQUES DIFFÉRENTES AU NORD ET AU SUD

Les calcaires karstiques au nord-ouest du bassin versant ne présentent pas de problème de qualité. Mais les calcaires et marnes du bassin de Castries au nord-est présentent des pollutions en pesticides. L'aquifère karstique est sollicité pour l'alimentation en eau potable, mais la ressource disponible est très limitée et il sera difficile d'augmenter le nombre ou la capacité des ouvrages pour l'exploiter.

Les cailloutis villafranchiens dans la plaine au sud sont un aquifère abondant, mais d'une qualité médiocre, avec des pollutions en nitrates et en pesticides. Aujourd'hui, le bassin est largement dépendant de la ressource du Bas-Rhône (BRL et son canal qui provient de l'eau du Rhône).

Une ressource en eau à préserver

Si l'objectif général de la Directive Cadre sur l'Eau est l'atteinte du bon état en 2015, il a été reporté en 2021 pour ces deux masses d'eau, compte tenu du délai nécessaire pour agir. Il est donc impératif de renforcer les moyens de réduction drastique des pollutions et d'une gestion plus économe et partagée de la ressource.

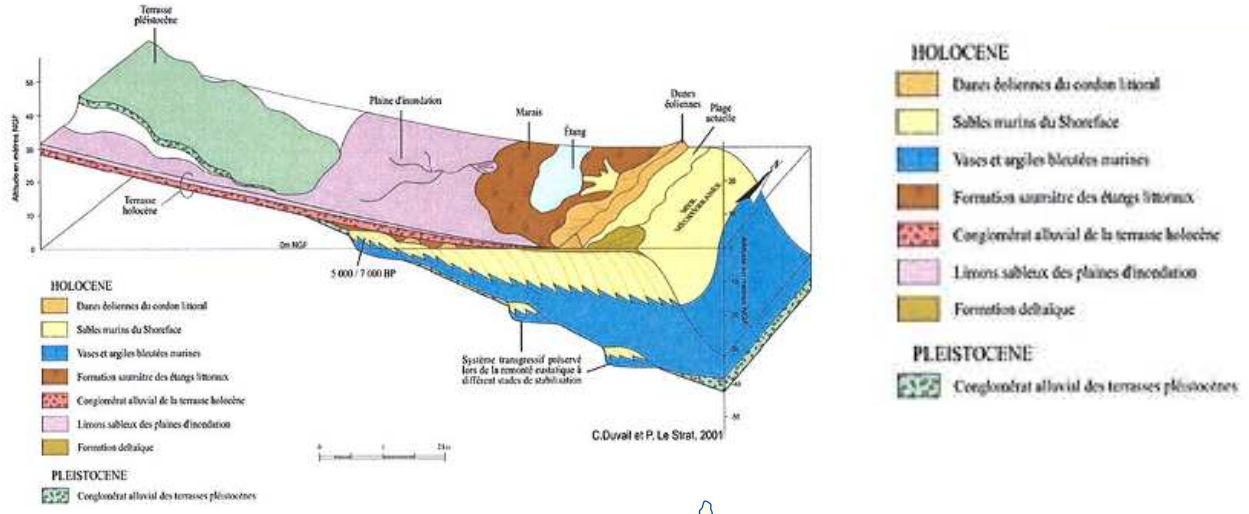

A noter

Prélèvements en eaux souterraines : 9,2 M de m3

Apports BRL : 16,5 M de m3

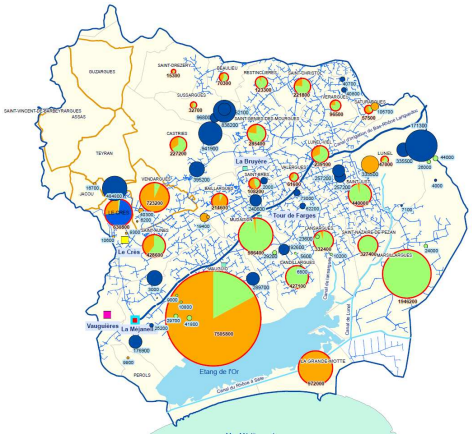

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau

2.3 DES COURS D'EAU EN MAUVAIS ÉTAT

Le bassin présente un réseau de 7 cours d'eau principaux et plus d'une dizaine de ruisseaux secondaires, globalement N/S, dont la forme a été modelée par l'activité humaine, jusqu'aux canaux de la plaine.

L'état global de la qualité des cours d'eau se situe entre moyen et mauvais. Cependant, depuis 2008, avec les travaux de mise aux normes des stations d'épuration, les contrôles montrent qu'une amélioration est amorcée.

La ripisylve, souvent altérée et discontinue, présente cependant localement un intérêt écologique important avec une faune et une flore particulière et diversifiée. Une prise de conscience de son rôle écologique et dans le fonctionnement hydraulique semble s'amorcer.

La disparité de la gestion actuelle des cours d'eau doit être mise en cohérence dans le cadre du programme qui se met en place aujourd'hui.

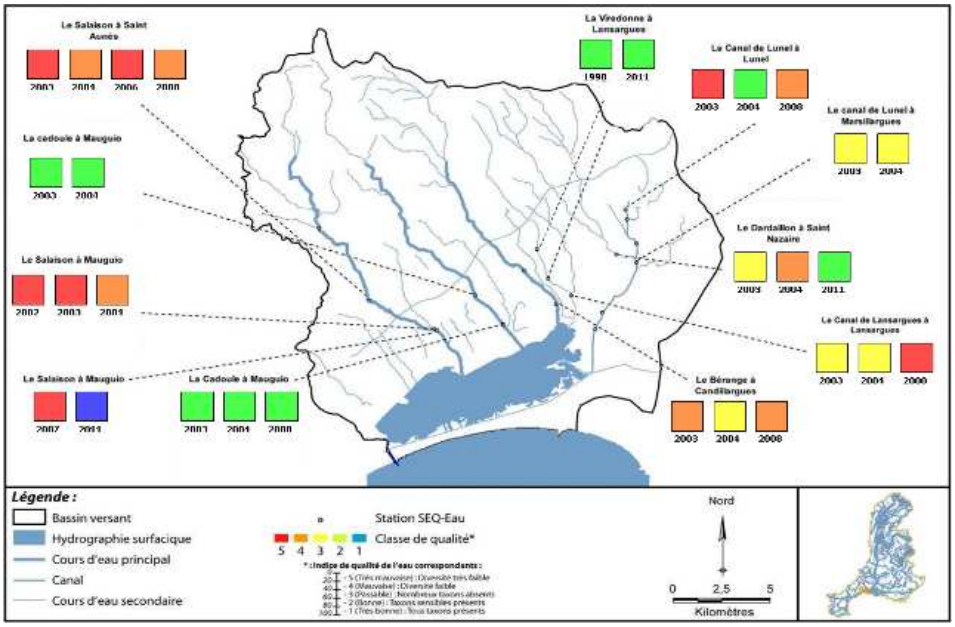

2.4 UN ÉTANG EXCEPTIONNEL EN DANGER

Le diagnostic estival mené en 2010 confirme le statut d'eutrophisation extrême de l'étang de l'Or, le classant ainsi parmi les lagunes les plus dégradées du Languedoc-Roussillon.

La lagune est un milieu intégrateur, au delà des concentrations se sont les flux de pollution qui sont doivent diminuer.

L'urgence de l'action est d'autant plus forte que l'étang de l'Or présente un grand intérêt écologique attesté par les nombreux inventaires, classements et protections (Site classé, Inscription à l'inventaire RAMSAR, Site Natura 2000…).

2.5 LIMITER LES POLLUTIONS DIFFUSES

Les pollutions diffuses et le ruissellement urbain constituent l'une des plus importantes sources de pollution des cours d'eau et du milieu naturel. Des bilans comparatifs des flux d'azote et de phosphore en témoignent.

Il faut agir sur tous les leviers du territoire : limitation de l'imperméabilisation des sols, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires, préservation des espaces naturels… Tous les acteurs sont concernés : État, collectivités, professionnels, particuliers (notamment avec l'utilisation de certains produits de jardinage).

La Chambre d'Agriculture a conduit une analyse filière par filière et il en résulte que si les taux de nitrate sont restés stables en dix ans, un travail de long terme est nécessaire. Dans le prolongement du Contrat de Baie, elle a conduit un programme agro-environnemental visant l'amélioration des pratiques.

A noter

Diminution de 30% des flux de phosphore entre 2005 et 2010

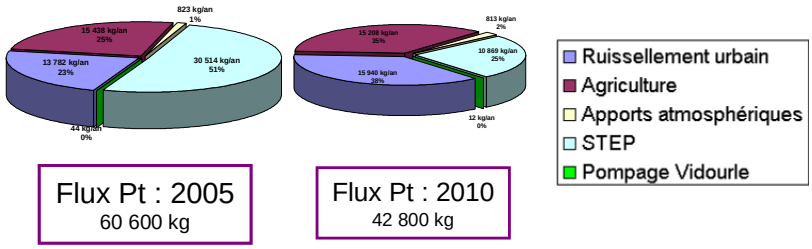

Flux Pt : 2005
60 600 kg

Flux Pt : 2010
42 800 kg

Enjeu

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelle qu'elle soit (souterraine, superficielle, transition, littorale) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud.

- Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles et leur impact sur le ruissellement urbain
- Améliorer la connaissance de l'incidence qualitative des rejets pluviaux et industriels
- Réduire les pollutions à la source
- Réduire les pollutions d'origine agricole : optimisation, pollutions ponctuelles, modification de pratiques
- Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles domestique et industrielle

2.6 LIMITER LES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Le bassin versant a un fort caractère inondable, avec une possible combinaison d'événements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine.

Les communes amont sont soumises à des vitesses d'écoulement importantes et des hauteurs d'eau conséquentes, mais sur de faibles durées, avec peu d'écrêtement des crues. Les communes aval (et notamment le littoral) sont soumises à de faibles hauteurs d'eau et de faibles vitesses, mais sur des durées très longues avec écrêtement des crues.

Les études réalisées sur les cours d'eau donnent les bases des programmes d'entretien (Salaison, Cadoule, Bérange) et définissent les actions de restauration physique (Viredonne, Dardaillon).

Une homogénéisation et une actualisation des études hydrauliques est nécessaire, avec un croisement avec les enjeux territoriaux, pour affiner les mesures et les hiérarchiser, ainsi que le programme de travaux à mettre en œuvre.

Des mesures de prévention et de réduction des impacts peuvent d'ores et déjà être à engager et permettront d'agir efficacement si la coordination est renforcée à l'échelle du bassin.

A noter

Des événements marquants : nov. 2007, déc. 2003, déc. 1997…
Les crues peuvent représenter 90 à 300 fois la valeur du débit moyen

Enjeu

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques :

- Affiner et homogénéiser les connaissances et développer la conscience du risque
- Protéger les personnes et les biens contre les inondations
- Gérer les écoulements pluviaux en milieu urbain
- Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux
- Privilégier le recul stratégique des enjeux hors zone à risque

2.7 METTRE EN PLACE UN URBANISME RAISONNÉ

L'urbanisation rapide de ce territoire a sensiblement augmenté les contraintes : consommation de l'espace, augmentation des risques de pollution, des risques d'inondation…

Cependant, aujourd'hui, de nouvelles pratiques de l'urbanisme permettent de ré-aménager ou de construire des quartiers en limitant l'incidence sur l'environnement : mieux retenir les eaux pluviales, leur apporter des pré-traitements (séparateur hydrocarbures, etc.). Les lois apportent des obligations et les documents d'organisation territoriales permettent d'adapter les solutions aux enjeux : les Schémas de Cohérence Territoriale (4 SCOT sont concernés) orientent les Plans Locaux d'Urbanisme des communes dans ce sens, et limitent ainsi les impacts.

A noter

Augmentation des surfaces urbanisées (+2%) au détriment des zones agricoles et naturelles :
+ 500 ha urbain discontinu
+ 260 ha zones industrielles et commerciales

La pêche professionnelle, bien qu'ayant fortement diminuée, est majoritairement concentrée sur l'étang et les canaux. L'activité de chasse amateur est importante sur le bassin versant, et forte culturellement autour de l'étang. La mauvaise qualité des eaux impacte directement la présence des espèces.

Le tourisme littoral a un poids économique fort dont la saisonnalité impacte tout le territoire, et notamment l'usage de l'eau. L'impact des activités de loisirs en lien avec le milieu naturel est peu connu.

Quelques chemins de randonnée ou des sites valorisent la qualité des milieux naturels et permette sa découverte par les usagers. Mais, les liens et déplacements avec l'arrière pays sont très faibles

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels :

- Préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau
- Promouvoir un aménagement urbain (y compris infrastructures), et un développement économique et social respectueux des milieux naturels
- Préserver les espaces naturels
- Organiser la fréquentation du public et les activités de loisirs pour préserver les milieux naturels

2.8 DES MILIEUX NATURELS À PRÉSERVER

La mise en place du programme Natura 2000 a permis de mobiliser les acteurs pour préserver les abords, les zones humides et l'étang de l'Or, connus comme un milieu de qualité, mais qui ont subi des dégradations déversent qui touchent à leur intégrité et leur fonctionnement. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre et les avancées sont notables.

Les zones humides du bassin versant sont moins connues, et n'en sont pas moins menacées.

Des zones humides et mares dégradées

Des milieux « plus ordinaires» qui, par manque de protection, se dégradent

Les cours d'eau et les garrigues du nord du bassin versant sont moins connus, ils n'en demeurent pas moins des milieux d'exception, des corridors écologiques à préserver, et une «nature ordinaire» qui fait tout l'atout de nos villages. La mise en place de «trames verte et bleue» dans les SCOT et PLU permettra de renforcer ces corridors, qui sont aussi des cheminements de découverte pour les habitants.

Enjeu

Les milieux aquatiques et naturels, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux, au fil des projets, en capitalisant
- Définir une politique cohérente de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant
- Restaurer les milieux aquatiques
- Préserver et valoriser les milieux aquatiques
- Préserver, restaurer les mares et zones humides

2.9 UNE MODIFICATION DES PRATIQUES DÉJÀ EN MARCHE

Les travaux réalisés dans les 5 dernières années sur les stations d'épuration ont eu un effet notable sur les flux de pollution ; les traitements tertiaires avec reconnexion de zones humides, quand cela est possible, sont à poursuivre.

La concertation a permis de mettre en avant une forte mobilisation du monde économique (agriculture et entreprises) et des pouvoirs publics pour limiter les impacts du développement.

Des démarches sont déjà engagées par de nombreux agriculteurs pour l'amélioration des techniques culturales ou dans l'application de cahiers des charges certifiés en faveur de l'environnement. Elles amorcent une diminution des pollutions diffuses.

La plupart des captages d'eau potable disposent de périmètres de protection. Les Aires d'Alimentation de Captages, qui ont pour objectif de prévenir les pollutions diffuses, ont été déterminées pour 4 des 8 ouvrages prioritaires. Les plans d'actions, qui vont permettre de limiter considérablement les apports polluants, sont à mettre en œuvre dès 2012, à coordonner, voire à étendre aux autres captages.

Le tourisme littoral fait l'objet d'une gestion attentive (port propre, déplacement doux...), mais l'impact des loisirs urbains reste à maîtriser, particulièrement autour de l'étang et dans les collines amont.

Un équilibre est à trouver : protéger le milieu naturel, le faire découvrir pour sensibiliser à sa préservation et limiter un tourisme de masse afin d'éviter une sur-fréquentation de ces sites.

A noter

Les acteurs s'engagent, de nombreux labels

zéro pesticide

LA CHARTE DE QUALITE des Parcs d'Activités Economiques de l'Hérault

Bassin versant de l'étang de l'Or... ... UN ENJEU POUR L'AGRICULTURE !

2.10 DES LACUNES SUR CERTAINES THÉMATIQUES

- Les sources des pollutions diffuses sont peu connues.
  - Les indicateurs qualitatifs permettant de suivre les flux polluants, sont peu ou pas développés.

- Il n'existe pas de vision synthétique du bilan besoin/ressources à l'échelle du bassin versant.
  - Des indicateurs à suivre, une stratégie à mettre en œuvre.

- On manque de connaissance hydraulique pour engager des actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant.
  - Des études ponctuelles, pas d'étude générale et pas de recensement des enjeux (habitants impactés) de la vulnérabilité et de l'efficacité des aménagements proposés (Analyse Coût Bénéfice ACB).

- L'impact actuel des systèmes Assainissement Non Collectif à l'échelle du BV doit être précisé.
  - Inventaire fait, diagnostic en cours, programme de réhabilitation à densifier.

- Il n'existe pas actuellement d'instrument d'observation et d'analyse à l'échelle des 4 SCoT.

- Sur l'amont du bassin versant les milieux naturels sont peu connus.
  - Les inventaires réalisés n'ont pas été capitalisés. L'état actuel des mares et zones humide de l'amont du BV est très peu connu.

- Les activités de tourisme et de loisirs ne sont pas recensées de façon exhaustive.
  - Leurs impacts actuels sur le milieu ne sont pas connus. Les activités ayant intégré une démarche environnementale ou respectueuse des milieux sont peu connues et peu valorisées.

- On ne dispose pas sur le territoire d'un tableau de bord de suivi des actions engagées et des indicateurs de résultats sur le milieu.

2.11 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

A noter

Une participation assidue des partenaires aux étapes de validation technique.

- 3 comités de pilotage
- 7 comités techniques
- 2 réunions avec les élus
- 5 ateliers thématiques
- une cinquantaine d'entretiens

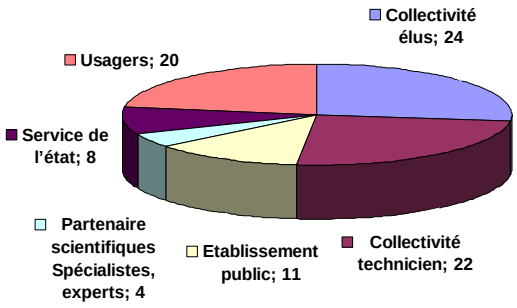

A noter

- **au total, près d'une centaine de personnes qui ont participé activement à une ou plusieurs étapes**
- **près de 250 contributions à une ou plusieurs réunions**
- **une participation représentative de la diversité des acteurs du territoire**

Préparer ensemble l'avenir du bassin de l'étang de l'Or

Le diagnostic a mis en exergue une large prise de conscience des acteurs de la complexité du territoire et de la multiplicité des enjeux, d'où la nécessité d'agir sur tous les leviers.

Chacun constate une évolution récente du cadre réglementaire (loi Grenelle, SDAGE, directive inondation…) dont la prise en compte est complexe. Toutefois, de nombreux acteurs ont le sentiment d'agir :

- une dynamique de changement des pratiques agricole amorcée, un programme agroenvironnemental à poursuivre,
- des intercommunalités actives, à travers les SCOT, PLU, schémas directeur pluviaux, les STEP, ….mais de façon hétérogène selon les thématiques
- la démarche Natura 2000, les études hydrauliques essentielles (submersion notamment
- …

Mais ressort des nombreux échanges le souhait d'aller plus loin, en optimisant les moyens de gestion et les investissements.

Le rôle d'animation et d'observation est jugé nécessaire, pour trouver une solidarité amont / aval.

Une solidarité amont / aval à trouver

Enjeu

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui, pour certains, ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

- Animer : suivre et évaluer le projet de territoire
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population
- Accompagner et responsabiliser les acteurs et la population
- Établir le lien avec les différentes démarches de gestion et de programmation

3
UN PROGRAMME D'ACTIONS QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

5 enjeux principaux / 22 objectifs / 150 actions

Au vu du diagnostic du territoire, il n'a été pertinent de hiérarchiser les enjeux qui s'imposent à l'ensemble du bassin versant.

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelles qu'elles soient (souterraines, superficielles, transition, littorales) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX ET ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXES PAR LE SDAGE

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE DU TERRITOIRE, GARANTISSANT LA QUALITE DES MILIEUX

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques

GESTION DES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Les milieux aquatiques, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles

AMÉLIORATION, RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, DE LEURS FONCTIONNALITÉS ET DE LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui pour certains ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

MISE EN OEUVRE UN MODE DE GOUVERNANCE QUI ASSOCIE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE GESTION DURABLE

Les moyens d'action proposés ont été hiérarchisés et figurent dans des tableaux par enjeu où sont précisés :

- Détail de l'opération si nécessaire
- Précision étude / travaux / suivi / coordination
- Précisions : réglementaire, mesures SDAGE, déjà engagé dans le cadre d'autres démarches
- Montant estimatif si possible
- Maitre d'ouvrage potentiel si possible
- Lien avec les outils de gouvernance

Action			Intitulé	Nature et priorité		Maître d'ouvrage	Coût €HT	Démarches	COMMENTAIRES - CONDITIONS	0%	25%	50%	75%	100%
1 Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles (ruissellement urbain)														
1	1	1	Poursuite de la mise en œuvre de schémas directeurs pluviaux avec une composante quantitative et une	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€ préconisation	OF5A-5E04	Déjà débuté par la CCPO, 2006, enjeu qualitatif de façon partielle, volet toxique	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	2	Inventaire des types d'activités «non-domestiques » polluantes, diagnostic et proposition de solutions de	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€	OF5A-5E21-RSDE		0%	25%	50%	75%	100%
1	1	3	Développer des démarches concertées avec la «cellule rejet industriel» de la CAM qui inventorie, accompagne, contrôle	C	1	Communes ou EPCI	-	RSDE	Déjà engagé par la « cellule industrie » de la CAM, engagé dans le cadre du	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	4	Recherche des sources de pollutions des substances dangereuses, suivi des micro-polluants	S	1	SYMBO / CG34	15K€ par an	RSDE	Renforcement des suivis et/ou modification des paramètres d'analyse	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	5	Avis du Symbo sur les DLE, suivi de la mise en œuvre effective des préconisations	C	1	SYMBO	-			0%	25%	50%	75%	100%
1	1	6	Mise en œuvre des programmes établis dans le cadre des Schémas Directeurs Pluviaux : Communes de la CPO, ZI	T	2	Communes ou EPCI	ND	SDP	A mettre en œuvre pour CCPO Chiffrage dépendant des schéma	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	7	Mise en œuvre du volet public des programmes d'action liés aux AAC.	T	2	Communes, organismes agricole	ND	OF5B AAC	Programme d'action des 8 captages prioritaires	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	8	Réduction de l'utilisation des phytosanitaires et engrais pour l'entretien des espaces verts publics et des jardins privés	C	2	Communes, activités,	-		Engagé par Pérols	0%	25%	50%	75%	100%

Un programme d'action qui répond aux orientations fondamentales du SDAGE et au programme de mesures

Chacune des actions identifiées, étude ou travaux, coordination ou suivi, a été mise en relation avec les orientations du SDAGE et le programme de mesure. Le programme de mesure proposé répond entièrement aux mesures détaillées demandées par le SDAGE.

Orientation Fondamentale (OF)	
OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	
OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	
OF3 – Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux	
OF4 – Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau	
OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses D – Lutter contre les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles E – Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
OF6 – Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques B – Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
OF7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
OF8 – Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	

4
ANIMATION ET OUTILS DE GOUVERNANCE

4.1 LE SYMBO : UN RÔLE D'OBSERVATION, D'ANALYSE, DE CONSEIL ET D'ANIMATION

Le SYMBO, par les études qu'il conduit et l'espace de dialogue qu'il est, favorise la nécessaire coordination des démarches à l'échelle du bassin. Si la majorité des acteurs socio-économiques et politiques sont conscients des problématiques et agissent à leur niveau, le diagnostic montre clairement que l'effort reste à soutenir.

Sur la base de ce diagnostic, au regard des objectifs, un programme d'actions a été bâti, dont certaines sont à poursuivre et d'autres à engager (travaux, études, suivis, coordination…). Ce programme constitue une base de ce qu'il faudrait à priori engager pour répondre aux enjeux définis. Il est à discuter avec les différents acteurs du territoire pour son appropriation et sa planification détaillée. L'appel à projet sera lancé fin 2012.

Chaque projet a été mis en perspective des améliorations qu'il apportera sur le bassin, avec des indicateurs quantifiables. Le SYMBO assurera le suivi et la coordination des différents programmes, voire la mise en œuvre de certaines actions transversales.

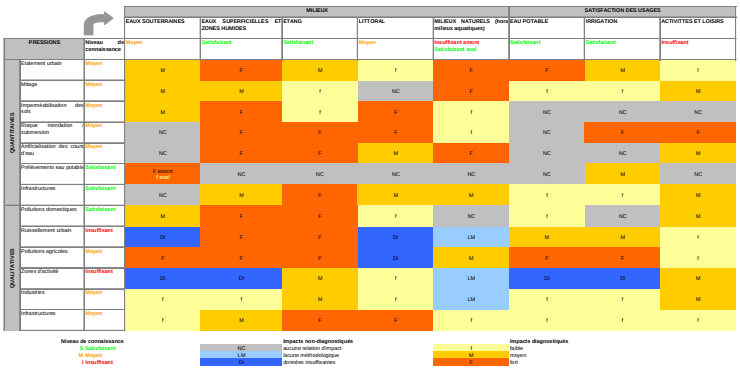

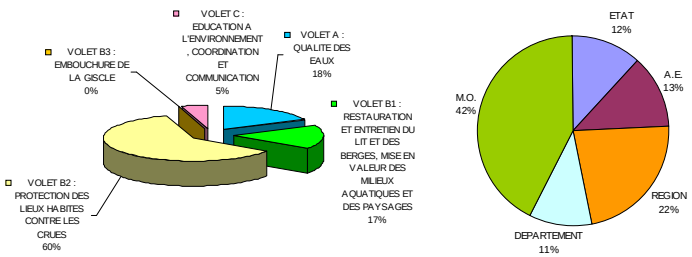

4.2 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET OPÉRATIONNEL DE TERRITOIRE

Les outils possibles pour accélérer et faciliter leur mise en œuvre ont été choisis entre les collectivités et les partenaires institutionnels :

- un **PAPI** (Plan d'Action pour la Prévention des Inondations) pour lutter demain contre les crues,
- un **contrat de milieu** pour coordonner les actions territoriales et pluri thématiques avec des engagements de financement,
- si nécessaire un **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour encadrer et planifier la démarche.

Le démarrage d'un PAPI d'intention acté par le SYMBO (délibération du 2 février 2012)

Un consensus émerge pour aller vers un nouveau contrat de milieu (Copil élargi du 27 mars 2012)

	2012												2013				2014				2015			
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
PAPI																								
Elaboration																								
Labellisation																								
CONTRAT MILIEU																								
Dossier sommaire																								
Comité agrément																								
Dossier définitif																								
Comité agrément																								
Signature																								
Tableau de Bord																								
Bilan mi-parcours																								
SAGE																								
Dossier préliminaire																								
Arrêté périmètre																								
Arrêté CLE																								
Consultation																								
Approbation																								
Tableau de Bord																								

Les acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés, associations ou industriels, sont associés à la gestion du bassin versant au sein d'un **Comité de Pilotage** qui est déjà au travail depuis plusieurs mois. Le principe de réunir le Copil selon un rythme régulier est acté.

Les prochaines étapes

- L'élaboration du dossier de candidature **PAPI d'intention**.
- Un Comité de pilotage entérinera les propositions et les documents de candidature.
- Une fois la labellisation PAPI obtenue, le Symbo lancera les consultations nécessaires aux études techniques.
- Le Symbo va engager l'appel à projet pour le programme d'action définitif du **Contrat de milieu**
- Un comité de pilotage fin 2012
- Un Comité de pilotage printemps 2013 pour valider le dossier définitif avant passage en Comité de Bassin.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

S11MEN001

Juillet 2012

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

SYNTHESE

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

GIRUS

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX
Agence de Montpellier – 650 rue Henri Becquerel – 34961 MONTPELLIER Cedex 2

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

Synthèse

SOMMAIRE

1 La méthode 5

2 Un diagnostic des ressources naturelles qui met en lumière les enjeux majeurs du bassin 7
2.1 Le territoire 7
2.2 Des eaux souterraines avec des problématiques différentes au Nord et au Sud 11
2.3 Des cours d'eau en mauvais état 12
2.4 Un étang exceptionnel en danger 12
2.5 Limiter les pollutions diffuses 13
2.6 Limiter les risques inondation et submersion 14
2.7 Mettre en place un urbanisme raisonné 15
2.8 Des milieux naturels à préserver 16
2.9 Une modification des pratiques déjà en marche 17
2.10 Des lacunes sur certaines thématiques 18
2.11 Les enseignements de la concertation 19

3 Un programme d'actions qui répond aux enjeux du territoire 21

4 Animation et outils de gouvernance 23
4.1 Le Symbo : un rôle d'observation, d'analyse, de conseil et d'animation 23
4.2 La mise en œuvre du projet opérationnel de territoire 24

Ce document est une synthèse et un bilan du « **Diagnostic partagé du bassin versant de l'étang de l'Or** » réalisé par SAFEGE et Girus de janvier 2011 à juillet 2012.

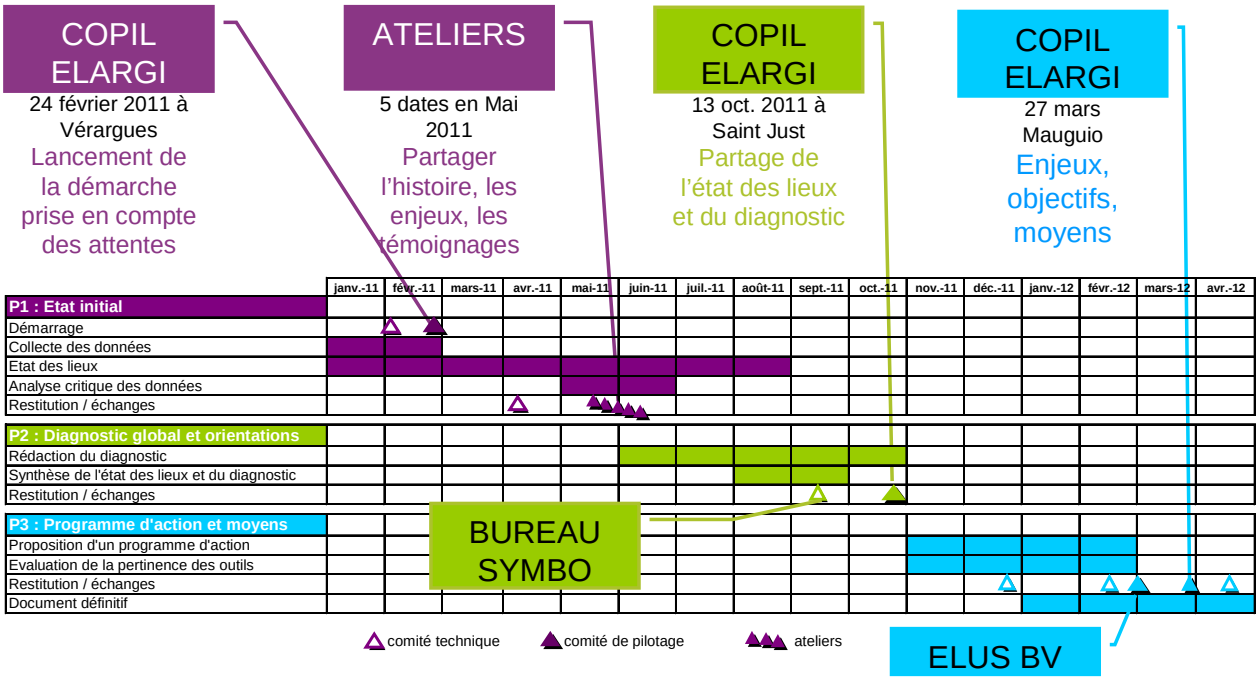

Il constitue la synthèse des **différents livrables** réalisés :

- État des lieux – novembre 2011
- Atlas cartographique – novembre 2011
- Diagnostic et enjeux – juin 2012
- Programme d'action et tableau de bord – juin 2012
- Gouvernance et animation – juin 2012
- Bilan de la concertation – juin 2012

Il a été conçu de façon a avoir une vision synthétique du diagnostic et du projet de territoire. Des chiffres clefs et des illustrations sont également proposés. Il convient de se reporter aux documents détaillés pour plus de précisions.

1
LA MÉTHODE

Un travail de fond pour construire l'avenir

Avec pour objectif principal d'élaborer un projet de territoire de gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau, il a été nécessaire au préalable d'établir un cadre commun de connaissances, de poser les enjeux du territoire et les principales perspectives d'évolution et de définir et prioriser les actions pour atteindre les objectifs.

Cette démarche, qui s'est déroulée toute l'année 2011, a été accompagnée d'une importante concertation afin de faire partager les constats, les enjeux, et coordonner les projets.

Le SYMBO, à travers ce diagnostic, permet de partager la connaissance et apporte aux intercommunalités des outils pour une gestion cohérente à l'échelle du bassin.

Disposer d'un diagnostic partagé, construire ensemble un projet de territoire

A noter

Une mise à disposition de données pour les acteurs du territoire :

- **un système d'information géographique multithématique structuré, un atlas cartographique ;**
- **une bibliothèque d'études techniques fournie ;**
- **les coordonnées de plus de 200 acteurs du territoire.**

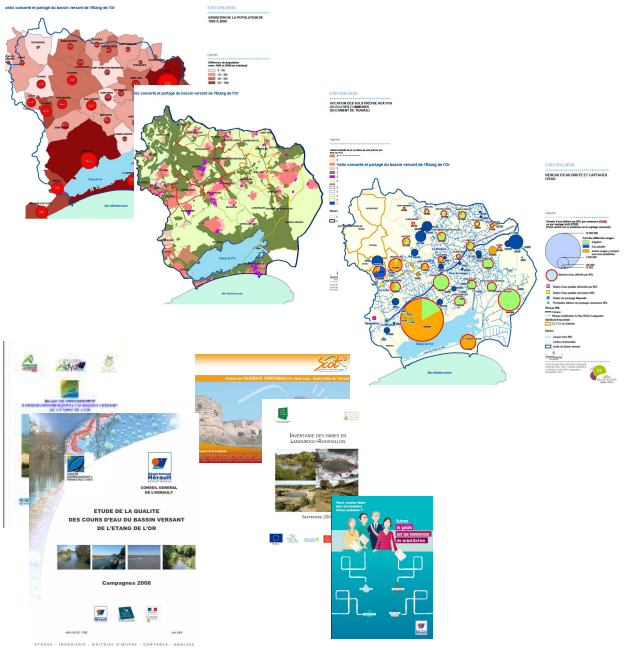

Une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels

Aujourd'hui, on ne relève pas de dissonance sur le diagnostic posé, mais le souhait des partenaires d'avancer encore vers une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- le diagnostic réalisé arrive dans un contexte particulier avec de grandes évolutions de la réglementation et des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux à atteindre en 2015-2017 avec la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau) ;
- le bassin versant de l'étang de l'Or est un territoire situé entre deux grandes agglomérations (Montpellier et Nîmes), ce qui augmente les contraintes sur le milieu naturel et la ressource en eau.

Au-delà de cet objectif réglementaire, il existe un objectif et une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels.

2 UN DIAGNOSTIC DES RESSOURCES NATURELLES QUI MET EN LUMIÈRE LES ENJEUX MAJEURS DU BASSIN

2.1 LE TERRITOIRE

Situé au sud-est du Département de l'Hérault, le bassin versant de l'étang de l'Or est bordé par les massifs du Pic Saint-Loup et de l'Hortus au nord, l'agglomération de Montpellier à l'ouest, le Vidourle à l'est et la Mer Méditerranée au sud. D'une superficie d'environ 410 km², il présente un relief peu accentué variant de 150 m d'altitude du sud au nord.

Le bassin versant est traversé d'ouest en est par sept cours d'eau principaux de direction quasi nord-sud dont l'exutoire est l'étang de l'Or : le Nègue-Cats, la Jasse, le Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon.

Entre garrigues et mer, un territoire à forts enjeux environnementaux

Ce bassin versant est une succession d'entités paysagères très contrastées. Cette géographie est aussi surprenante, puisque les eaux souterraines ne contribuent pas directement à l'alimentation en eau de l'étang, ce sont les cours d'eau qui en sont le principal apport. C'est pourquoi ce dernier est « intégrateur des pollutions ». De plus, les échanges avec la mer sont assez mal connus. Une situation complexe, puisque l'accumulation passée nécessitera des années avant de se résorber. Il est cependant urgent d'arrêter les pollutions nouvelles.

Un cadre institutionnel cohérent à l'échelle du bassin versant

Ce périmètre administratif actuel intègre la logique hydrographique, le cadre réglementaire (Loi sur l'Eau, Directive Cadre Européenne) et les méthodes d'action des partenaires (Agence, Département, …). Il serait toutefois intéressant de l'ajuster pour intégrer les quelques communes qui ne font pas partie du Symbo et sont pour partie incluses dans le bassin versant hydrographique avec donc un lien direct avec le fonctionnement du bassin versant.

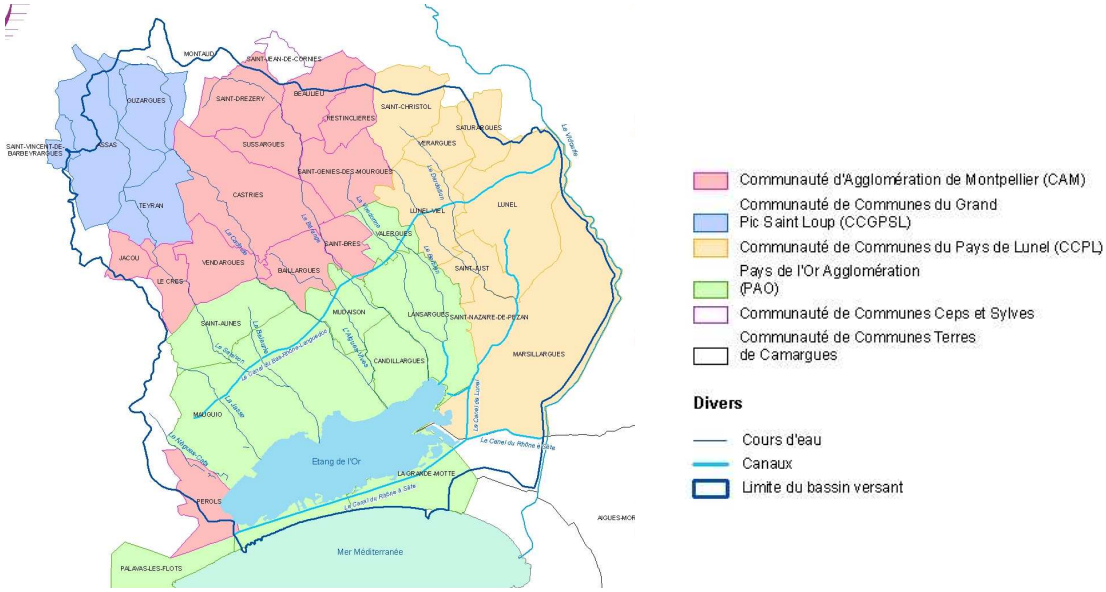

Rappel historique

Le Département qui gérait les ouvrages hydrauliques et faisait réaliser des suivis de qualité du milieu lagunaire, a souhaité partager avec les responsables locaux ces missions de gestion et de suivi. Pour cela, il crée en **1991** avec les communes, le syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or, le **SMGEO** composé des 12 Communes riveraines de l'étang et le Département.

De 2003 à 2007, le **SMGEO** a animé et coordonné le contrat de baie « Etang de l'Or». Dans un contexte tendu lié à la méfiance des acteurs locaux à l'égard des politiques européennes, il s'investit aussi dans la démarche Natura 2000 (directives « Oiseaux » et «Habitats»).

Pour mener et coordonner la politique de l'eau à l'échelle cohérente du bassin versant de l'étang de l'Or, Département, collectivités et partenaires institutionnels s'accordent sur l'évolution du SMGEO en structure de bassin, le **Symbo**, qui est officiellement créé le 17 décembre 2009.

Etapes clefs

- Juillet 2003 Signature du Contrat de Baie
- Décembre 2008 Validation à l'unanimité du DOCOB du site Natura 2000 Étangs de Mauguio
- Décembre 2009 Évolution du SMGEO en syndicat de bassin le Symbo
- Janvier 2011 Lancement du Diagnostic partagé
- Février 2012 Engagement vers un PAPI d'intention
- Mars 2012 Engagement vers un Contrat de Milieu

Les objectifs et préconisations du SDAGE

L'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau est que chaque masse d'eau appartenant aux différents milieux aquatiques atteigne le bon état en 2015, sauf exemption motivée.

Pour le bassin versant de l'Or sont concernés :

- 8 masses d'eau souterraines,
- 9 masses d'eau superficielles,
- 1 masse d'eau de transition (l'étang de l'Or),
- 1 masse d'eau côtière (Littoral Cordon Dunaire),
- 2 sous-bassins liés par le canal : Lez Mosson, Étangs Palavasiens et Vidourle.

Deux masses d'eau souterraines sont considérées en déficit quantitatif

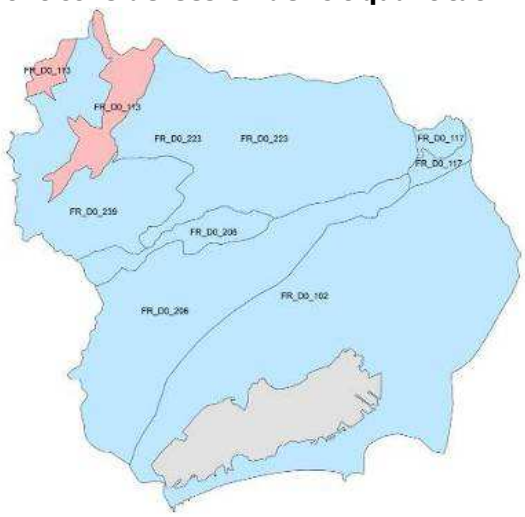

Deux masses d'eau souterraines présentent un mauvais état chimique

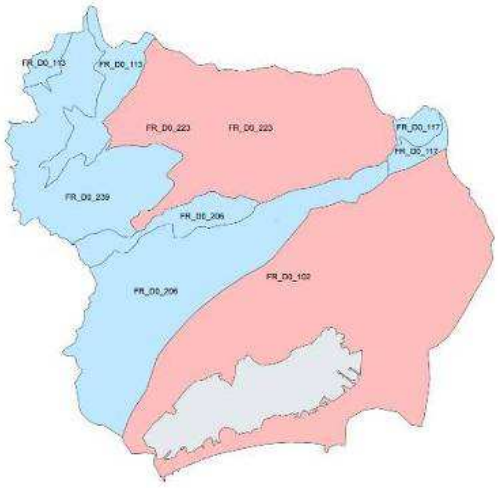

Programme de mesures (PMD) :

3A11	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
5C02	Couvrir les sols en hiver
5F31	Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

Pour les masses d'eau superficielles, le Salaison est en mauvais état chimique et écologique. L'état chimique est soit bon soit indéterminé sur les autres cours d'eau. L'état écologique est moyen sur les autres cours d'eau.

a) état chimique

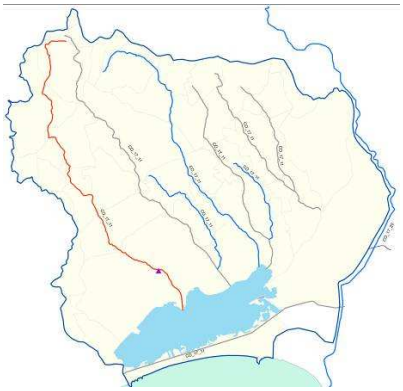

b) état écologique

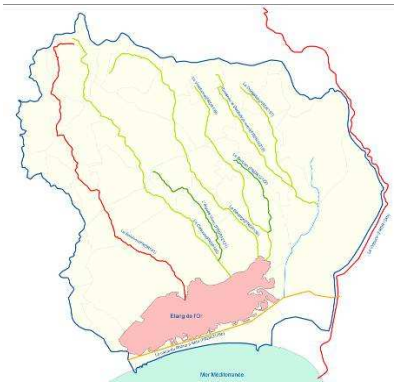

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve
3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés
5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

L'étang de l'Or (masse d'eau de transition) est considéré en mauvais état écologique avec un objectif reporté à 2021, et un bon état chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

Les masses d'eau littorales sont considérées en bon état écologique et chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire
3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral
5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

2.2 DES EAUX SOUTERRAINES AVEC DES PROBLÉMATIQUES DIFFÉRENTES AU NORD ET AU SUD

Les calcaires karstiques au nord-ouest du bassin versant ne présentent pas de problème de qualité. Mais les calcaires et marnes du bassin de Castries au nord-est présentent des pollutions en pesticides. L'aquifère karstique est sollicité pour l'alimentation en eau potable, mais la ressource disponible est très limitée et il sera difficile d'augmenter le nombre ou la capacité des ouvrages pour l'exploiter.

Les cailloutis villafranchiens dans la plaine au sud sont un aquifère abondant, mais d'une qualité médiocre, avec des pollutions en nitrates et en pesticides. Aujourd'hui, le bassin est largement dépendant de la ressource du Bas-Rhône (BRL et son canal qui provient de l'eau du Rhône).

Une ressource en eau à préserver

Si l'objectif général de la Directive Cadre sur l'Eau est l'atteinte du bon état en 2015, il a été reporté en 2021 pour ces deux masses d'eau, compte tenu du délai nécessaire pour agir. Il est donc impératif de renforcer les moyens de réduction drastique des pollutions et d'une gestion plus économe et partagée de la ressource.

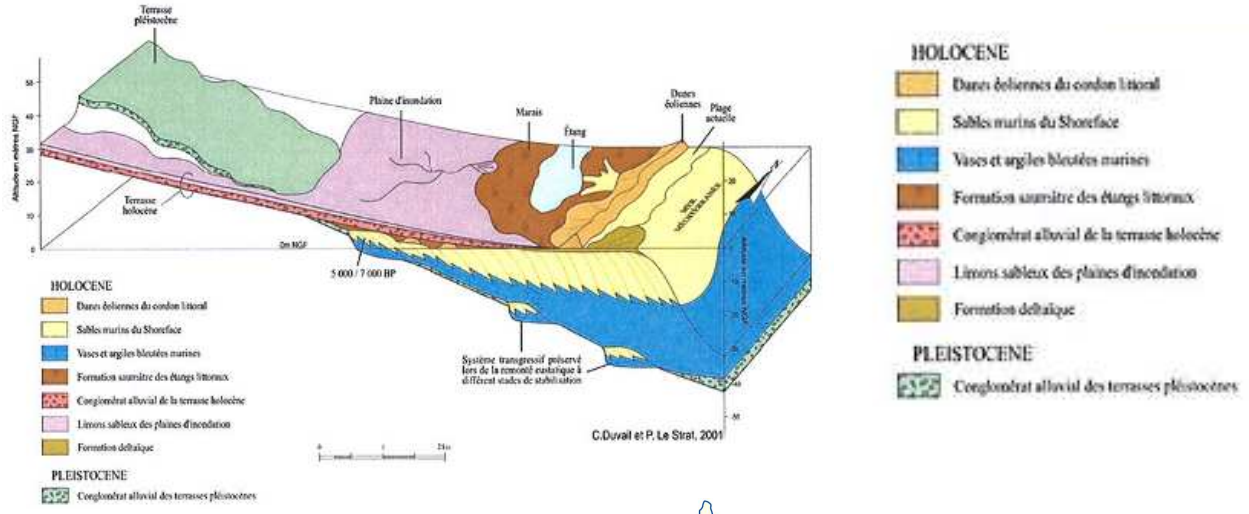

A noter

Prélèvements en eaux souterraines : 9,2 M de m3

Apports BRL : 16,5 M de m3

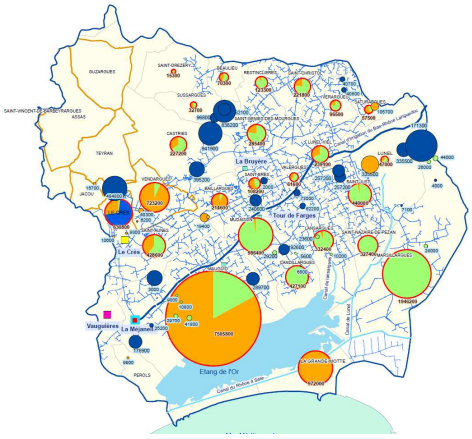

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau

2.3 DES COURS D'EAU EN MAUVAIS ÉTAT

Le bassin présente un réseau de 7 cours d'eau principaux et plus d'une dizaine de ruisseaux secondaires, globalement N/S, dont la forme a été modelée par l'activité humaine, jusqu'aux canaux de la plaine.

L'état global de la qualité des cours d'eau se situe entre moyen et mauvais. Cependant, depuis 2008, avec les travaux de mise aux normes des stations d'épuration, les contrôles montrent qu'une amélioration est amorcée.

La ripisylve, souvent altérée et discontinue, présente cependant localement un intérêt écologique important avec une faune et une flore particulière et diversifiée. Une prise de conscience de son rôle écologique et dans le fonctionnement hydraulique semble s'amorcer.

La disparité de la gestion actuelle des cours d'eau doit être mise en cohérence dans le cadre du programme qui se met en place aujourd'hui.

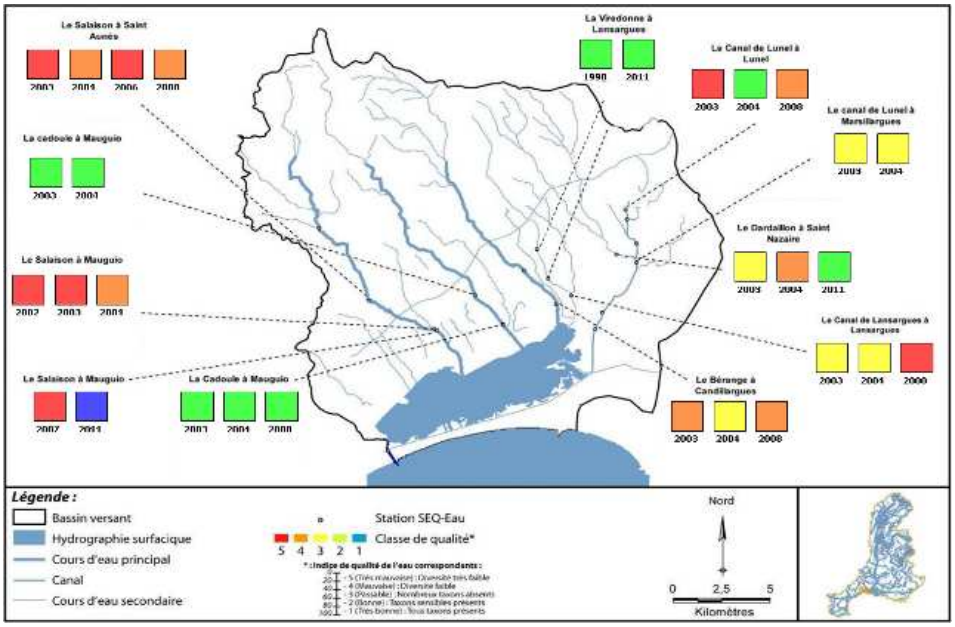

2.4 UN ÉTANG EXCEPTIONNEL EN DANGER

Le diagnostic estival mené en 2010 confirme le statut d'eutrophisation extrême de l'étang de l'Or, le classant ainsi parmi les lagunes les plus dégradées du Languedoc-Roussillon.

La lagune est un milieu intégrateur, au delà des concentrations se sont les flux de pollution qui sont doivent diminuer.

L'urgence de l'action est d'autant plus forte que l'étang de l'Or présente un grand intérêt écologique attesté par les nombreux inventaires, classements et protections (Site classé, Inscription à l'inventaire RAMSAR, Site Natura 2000…).

2.5 LIMITER LES POLLUTIONS DIFFUSES

Les pollutions diffuses et le ruissellement urbain constituent l'une des plus importantes sources de pollution des cours d'eau et du milieu naturel. Des bilans comparatifs des flux d'azote et de phosphore en témoignent.

Il faut agir sur tous les leviers du territoire : limitation de l'imperméabilisation des sols, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires, préservation des espaces naturels… Tous les acteurs sont concernés : État, collectivités, professionnels, particuliers (notamment avec l'utilisation de certains produits de jardinage).

La Chambre d'Agriculture a conduit une analyse filière par filière et il en résulte que si les taux de nitrate sont restés stables en dix ans, un travail de long terme est nécessaire. Dans le prolongement du Contrat de Baie, elle a conduit un programme agro-environnemental visant l'amélioration des pratiques.

A noter

Diminution de 30% des flux de phosphore entre 2005 et 2010

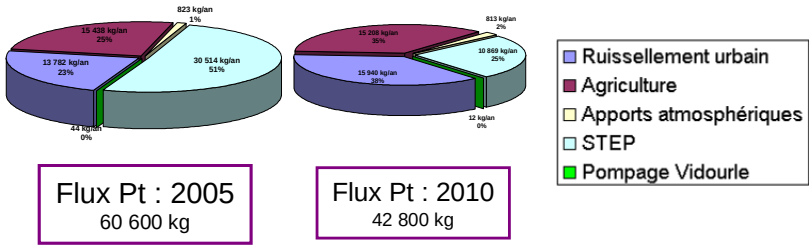

Flux Pt : 2005
60 600 kg

Flux Pt : 2010
42 800 kg

Enjeu

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelle qu'elle soit (souterraine, superficielle, transition, littorale) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud.

- Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles et leur impact sur le ruissellement urbain
- Améliorer la connaissance de l'incidence qualitative des rejets pluviaux et industriels
- Réduire les pollutions à la source
- Réduire les pollutions d'origine agricole : optimisation, pollutions ponctuelles, modification de pratiques
- Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles domestique et industrielle

2.6 LIMITER LES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Le bassin versant a un fort caractère inondable, avec une possible combinaison d'événements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine.

Les communes amont sont soumises à des vitesses d'écoulement importantes et des hauteurs d'eau conséquentes, mais sur de faibles durées, avec peu d'écrêtement des crues. Les communes aval (et notamment le littoral) sont soumises à de faibles hauteurs d'eau et de faibles vitesses, mais sur des durées très longues avec écrêtement des crues.

Les études réalisées sur les cours d'eau donnent les bases des programmes d'entretien (Salaison, Cadoule, Bérange) et définissent les actions de restauration physique (Viredonne, Dardaillon).

Une homogénéisation et une actualisation des études hydrauliques est nécessaire, avec un croisement avec les enjeux territoriaux, pour affiner les mesures et les hiérarchiser, ainsi que le programme de travaux à mettre en œuvre.

Des mesures de prévention et de réduction des impacts peuvent d'ores et déjà être à engager et permettront d'agir efficacement si la coordination est renforcée à l'échelle du bassin.

A noter

Des événements marquants : nov. 2007, déc. 2003, déc. 1997…
Les crues peuvent représenter 90 à 300 fois la valeur du débit moyen

Enjeu

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques :

- Affiner et homogénéiser les connaissances et développer la conscience du risque
- Protéger les personnes et les biens contre les inondations
- Gérer les écoulements pluviaux en milieu urbain
- Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux
- Privilégier le recul stratégique des enjeux hors zone à risque

2.7 METTRE EN PLACE UN URBANISME RAISONNÉ

L'urbanisation rapide de ce territoire a sensiblement augmenté les contraintes : consommation de l'espace, augmentation des risques de pollution, des risques d'inondation…

Cependant, aujourd'hui, de nouvelles pratiques de l'urbanisme permettent de ré-aménager ou de construire des quartiers en limitant l'incidence sur l'environnement : mieux retenir les eaux pluviales, leur apporter des pré-traitements (séparateur hydrocarbures, etc.). Les lois apportent des obligations et les documents d'organisation territoriales permettent d'adapter les solutions aux enjeux : les Schémas de Cohérence Territoriale (4 SCOT sont concernés) orientent les Plans Locaux d'Urbanisme des communes dans ce sens, et limitent ainsi les impacts.

A noter

Augmentation des surfaces urbanisées (+2%) au détriment des zones agricoles et naturelles :
+ 500 ha urbain discontinu
+ 260 ha zones industrielles et commerciales

La pêche professionnelle, bien qu'ayant fortement diminuée, est majoritairement concentrée sur l'étang et les canaux. L'activité de chasse amateur est importante sur le bassin versant, et forte culturellement autour de l'étang. La mauvaise qualité des eaux impacte directement la présence des espèces.

Le tourisme littoral a un poids économique fort dont la saisonnalité impacte tout le territoire, et notamment l'usage de l'eau. L'impact des activités de loisirs en lien avec le milieu naturel est peu connu.

Quelques chemins de randonnée ou des sites valorisent la qualité des milieux naturels et permette sa découverte par les usagers. Mais, les liens et déplacements avec l'arrière pays sont très faibles

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels :

- Préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau
- Promouvoir un aménagement urbain (y compris infrastructures), et un développement économique et social respectueux des milieux naturels
- Préserver les espaces naturels
- Organiser la fréquentation du public et les activités de loisirs pour préserver les milieux naturels

2.8 DES MILIEUX NATURELS À PRÉSERVER

La mise en place du programme Natura 2000 a permis de mobiliser les acteurs pour préserver les abords, les zones humides et l'étang de l'Or, connus comme un milieu de qualité, mais qui ont subi des dégradations déversent qui touchent à leur intégrité et leur fonctionnement. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre et les avancées sont notables.

Les zones humides du bassin versant sont moins connues, et n'en sont pas moins menacées.

Des zones humides et mares dégradées

Des milieux « plus ordinaires» qui, par manque de protection, se dégradent

Les cours d'eau et les garrigues du nord du bassin versant sont moins connus, ils n'en demeurent pas moins des milieux d'exception, des corridors écologiques à préserver, et une «nature ordinaire» qui fait tout l'atout de nos villages. La mise en place de «trames verte et bleue» dans les SCOT et PLU permettra de renforcer ces corridors, qui sont aussi des cheminements de découverte pour les habitants.

Enjeu

Les milieux aquatiques et naturels, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux, au fil des projets, en capitalisant
- Définir une politique cohérente de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant
- Restaurer les milieux aquatiques
- Préserver et valoriser les milieux aquatiques
- Préserver, restaurer les mares et zones humides

2.9 UNE MODIFICATION DES PRATIQUES DÉJÀ EN MARCHE

Les travaux réalisés dans les 5 dernières années sur les stations d'épuration ont eu un effet notable sur les flux de pollution ; les traitements tertiaires avec reconnexion de zones humides, quand cela est possible, sont à poursuivre.

La concertation a permis de mettre en avant une forte mobilisation du monde économique (agriculture et entreprises) et des pouvoirs publics pour limiter les impacts du développement.

Des démarches sont déjà engagées par de nombreux agriculteurs pour l'amélioration des techniques culturales ou dans l'application de cahiers des charges certifiés en faveur de l'environnement. Elles amorcent une diminution des pollutions diffuses.

La plupart des captages d'eau potable disposent de périmètres de protection. Les Aires d'Alimentation de Captages, qui ont pour objectif de prévenir les pollutions diffuses, ont été déterminées pour 4 des 8 ouvrages prioritaires. Les plans d'actions, qui vont permettre de limiter considérablement les apports polluants, sont à mettre en œuvre dès 2012, à coordonner, voire à étendre aux autres captages.

Le tourisme littoral fait l'objet d'une gestion attentive (port propre, déplacement doux...), mais l'impact des loisirs urbains reste à maîtriser, particulièrement autour de l'étang et dans les collines amont.

Un équilibre est à trouver : protéger le milieu naturel, le faire découvrir pour sensibiliser à sa préservation et limiter un tourisme de masse afin d'éviter une sur-fréquentation de ces sites.

A noter

Les acteurs s'engagent, de nombreux labels

zéro pesticide

LA CHARTE DE QUALITE des Parcs d'Activités Economiques de l'Hérault

Bassin versant de l'étang de l'Or... ... UN ENJEU POUR L'AGRICULTURE !

2.10 DES LACUNES SUR CERTAINES THÉMATIQUES

- Les sources des pollutions diffuses sont peu connues.
  - Les indicateurs qualitatifs permettant de suivre les flux polluants, sont peu ou pas développés.

- Il n'existe pas de vision synthétique du bilan besoin/ressources à l'échelle du bassin versant.
  - Des indicateurs à suivre, une stratégie à mettre en œuvre.

- On manque de connaissance hydraulique pour engager des actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant.
  - Des études ponctuelles, pas d'étude générale et pas de recensement des enjeux (habitants impactés) de la vulnérabilité et de l'efficacité des aménagements proposés (Analyse Coût Bénéfice ACB).

- L'impact actuel des systèmes Assainissement Non Collectif à l'échelle du BV doit être précisé.
  - Inventaire fait, diagnostic en cours, programme de réhabilitation à densifier.

- Il n'existe pas actuellement d'instrument d'observation et d'analyse à l'échelle des 4 SCoT.

- Sur l'amont du bassin versant les milieux naturels sont peu connus.
  - Les inventaires réalisés n'ont pas été capitalisés. L'état actuel des mares et zones humide de l'amont du BV est très peu connu.

- Les activités de tourisme et de loisirs ne sont pas recensées de façon exhaustive.
  - Leurs impacts actuels sur le milieu ne sont pas connus. Les activités ayant intégré une démarche environnementale ou respectueuse des milieux sont peu connues et peu valorisées.

- On ne dispose pas sur le territoire d'un tableau de bord de suivi des actions engagées et des indicateurs de résultats sur le milieu.

2.11 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

A noter

Une participation assidue des partenaires aux étapes de validation technique.

- 3 comités de pilotage
- 7 comités techniques
- 2 réunions avec les élus
- 5 ateliers thématiques
- une cinquantaine d'entretiens

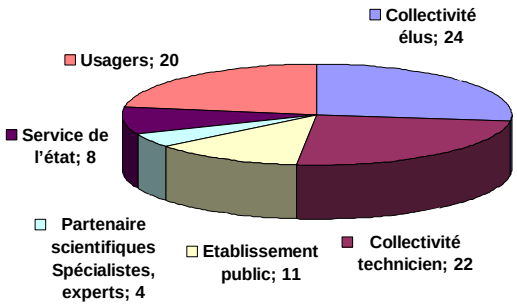

A noter

- **au total, près d'une centaine de personnes qui ont participé activement à une ou plusieurs étapes**
- **près de 250 contributions à une ou plusieurs réunions**
- **une participation représentative de la diversité des acteurs du territoire**

Préparer ensemble l'avenir du bassin de l'étang de l'Or

Le diagnostic a mis en exergue une large prise de conscience des acteurs de la complexité du territoire et de la multiplicité des enjeux, d'où la nécessité d'agir sur tous les leviers.

Chacun constate une évolution récente du cadre réglementaire (loi Grenelle, SDAGE, directive inondation…) dont la prise en compte est complexe. Toutefois, de nombreux acteurs ont le sentiment d'agir :

- une dynamique de changement des pratiques agricole amorcée, un programme agroenvironnemental à poursuivre,
- des intercommunalités actives, à travers les SCOT, PLU, schémas directeur pluviaux, les STEP, ….mais de façon hétérogène selon les thématiques
- la démarche Natura 2000, les études hydrauliques essentielles (submersion notamment
- …

Mais ressort des nombreux échanges le souhait d'aller plus loin, en optimisant les moyens de gestion et les investissements.

Le rôle d'animation et d'observation est jugé nécessaire, pour trouver une solidarité amont / aval.

Une solidarité amont / aval à trouver

Enjeu

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui, pour certains, ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

- Animer : suivre et évaluer le projet de territoire
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population
- Accompagner et responsabiliser les acteurs et la population
- Établir le lien avec les différentes démarches de gestion et de programmation

3
UN PROGRAMME D'ACTIONS QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

5 enjeux principaux / 22 objectifs / 150 actions

Au vu du diagnostic du territoire, il n'a été pertinent de hiérarchiser les enjeux qui s'imposent à l'ensemble du bassin versant.

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelles qu'elles soient (souterraines, superficielles, transition, littorales) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX ET ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXES PAR LE SDAGE

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE DU TERRITOIRE, GARANTISSANT LA QUALITE DES MILIEUX

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques

GESTION DES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Les milieux aquatiques, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles

AMÉLIORATION, RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, DE LEURS FONCTIONNALITÉS ET DE LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui pour certains ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

MISE EN OEUVRE UN MODE DE GOUVERNANCE QUI ASSOCIE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE GESTION DURABLE

Les moyens d'action proposés ont été hiérarchisés et figurent dans des tableaux par enjeu où sont précisés :

- Détail de l'opération si nécessaire
- Précision étude / travaux / suivi / coordination
- Précisions : réglementaire, mesures SDAGE, déjà engagé dans le cadre d'autres démarches
- Montant estimatif si possible
- Maitre d'ouvrage potentiel si possible
- Lien avec les outils de gouvernance

Action			Intitulé	Nature et priorité		Maître d'ouvrage	Coût €HT	Démarches	COMMENTAIRES - CONDITIONS	0%	25%	50%	75%	100%
1 Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles (ruissellement urbain)														
1	1	1	Poursuite de la mise en œuvre de schémas directeurs pluviaux avec une composante quantitative et une	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€ préconisation	OF5A-5E04	Déjà débuté par la CCPO, 2006, enjeu qualitatif de façon partielle, volet toxique	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	2	Inventaire des types d'activités «non-domestiques » polluantes, diagnostic et proposition de solutions de	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€	OF5A-5E21-RSDE		0%	25%	50%	75%	100%
1	1	3	Développer des démarches concertées avec la «cellule rejet industriel» de la CAM qui inventorie, accompagne, contrôle	C	1	Communes ou EPCI	-	RSDE	Déjà engagé par la « cellule industrie » de la CAM, engagé dans le cadre du	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	4	Recherche des sources de pollutions des substances dangereuses, suivi des micro-polluants	S	1	SYMBO / CG34	15K€ par an	RSDE	Renforcement des suivis et/ou modification des paramètres d'analyse	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	5	Avis du Symbo sur les DLE, suivi de la mise en œuvre effective des préconisations	C	1	SYMBO	-			0%	25%	50%	75%	100%
1	1	6	Mise en œuvre des programmes établis dans le cadre des Schémas Directeurs Pluviaux : Communes de la CPO, ZI	T	2	Communes ou EPCI	ND	SDP	A mettre en œuvre pour CCPO Chiffrage dépendant des schéma	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	7	Mise en œuvre du volet public des programmes d'action liés aux AAC.	T	2	Communes, organismes agricole	ND	OF5B AAC	Programme d'action des 8 captages prioritaires	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	8	Réduction de l'utilisation des phytosanitaires et engrais pour l'entretien des espaces verts publics et des jardins privés	C	2	Communes, activités,	-		Engagé par Pérols	0%	25%	50%	75%	100%

Un programme d'action qui répond aux orientations fondamentales du SDAGE et au programme de mesures

Chacune des actions identifiées, étude ou travaux, coordination ou suivi, a été mise en relation avec les orientations du SDAGE et le programme de mesure. Le programme de mesure proposé répond entièrement aux mesures détaillées demandées par le SDAGE.

Orientation Fondamentale (OF)	
OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	
OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	
OF3 – Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux	
OF4 – Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau	
OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses D – Lutter contre les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles E – Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
OF6 – Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques B – Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
OF7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
OF8 – Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	

4
ANIMATION ET OUTILS DE GOUVERNANCE

4.1 LE SYMBO : UN RÔLE D'OBSERVATION, D'ANALYSE, DE CONSEIL ET D'ANIMATION

Le SYMBO, par les études qu'il conduit et l'espace de dialogue qu'il est, favorise la nécessaire coordination des démarches à l'échelle du bassin. Si la majorité des acteurs socio-économiques et politiques sont conscients des problématiques et agissent à leur niveau, le diagnostic montre clairement que l'effort reste à soutenir.

Sur la base de ce diagnostic, au regard des objectifs, un programme d'actions a été bâti, dont certaines sont à poursuivre et d'autres à engager (travaux, études, suivis, coordination…). Ce programme constitue une base de ce qu'il faudrait à priori engager pour répondre aux enjeux définis. Il est à discuter avec les différents acteurs du territoire pour son appropriation et sa planification détaillée. L'appel à projet sera lancé fin 2012.

Chaque projet a été mis en perspective des améliorations qu'il apportera sur le bassin, avec des indicateurs quantifiables. Le SYMBO assurera le suivi et la coordination des différents programmes, voire la mise en œuvre de certaines actions transversales.

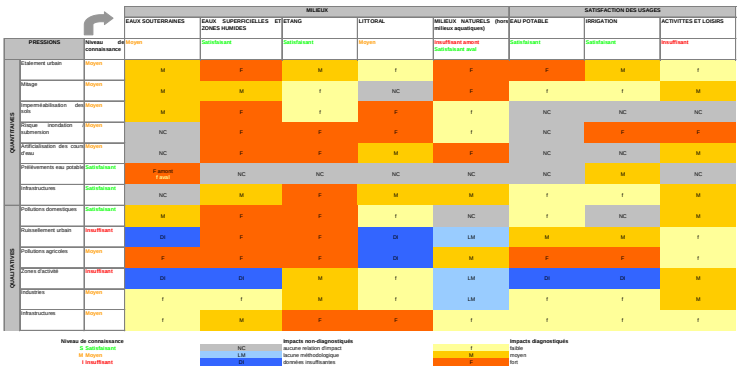

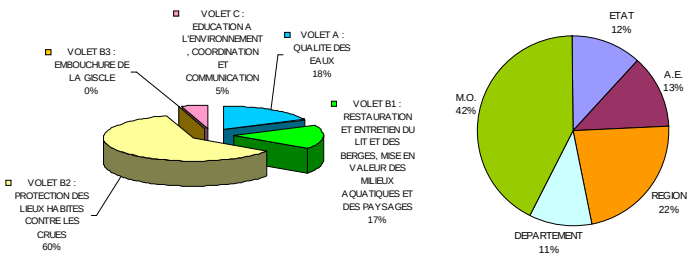

4.2 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET OPÉRATIONNEL DE TERRITOIRE

Les outils possibles pour accélérer et faciliter leur mise en œuvre ont été choisis entre les collectivités et les partenaires institutionnels :

- un **PAPI** (Plan d'Action pour la Prévention des Inondations) pour lutter demain contre les crues,
- un **contrat de milieu** pour coordonner les actions territoriales et pluri thématiques avec des engagements de financement,
- si nécessaire un **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour encadrer et planifier la démarche.

Le démarrage d'un PAPI d'intention acté par le SYMBO (délibération du 2 février 2012)

Un consensus émerge pour aller vers un nouveau contrat de milieu (Copil élargi du 27 mars 2012)

	2012												2013				2014				2015			
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
PAPI																								
Elaboration																								
Labellisation																								
CONTRAT MILIEU																								
Dossier sommaire																								
Comité agrément																								
Dossier définitif																								
Comité agrément																								
Signature																								
Tableau de Bord																								
Bilan mi-parcours																								
SAGE																								
Dossier préliminaire																								
Arrêté périmètre																								
Arrêté CLE																								
Consultation																								
Approbation																								
Tableau de Bord																								

Les acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés, associations ou industriels, sont associés à la gestion du bassin versant au sein d'un **Comité de Pilotage** qui est déjà au travail depuis plusieurs mois. Le principe de réunir le Copil selon un rythme régulier est acté.

Les prochaines étapes

- L'élaboration du dossier de candidature **PAPI d'intention**.
- Un Comité de pilotage entérinera les propositions et les documents de candidature.
- Une fois la labellisation PAPI obtenue, le Symbo lancera les consultations nécessaires aux études techniques.
- Le Symbo va engager l'appel à projet pour le programme d'action définitif du **Contrat de milieu**
- Un comité de pilotage fin 2012
- Un Comité de pilotage printemps 2013 pour valider le dossier définitif avant passage en Comité de Bassin.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

S11MEN001

Juillet 2012

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

SYNTHESE

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

GIRUS

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX
Agence de Montpellier – 650 rue Henri Becquerel – 34961 MONTPELLIER Cedex 2

DIAGNOSTIC CONCERTÉ ET PARTAGÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR

Synthèse

SOMMAIRE

1 La méthode 5

2 Un diagnostic des ressources naturelles qui met en lumière les enjeux majeurs du bassin 7
2.1 Le territoire 7
2.2 Des eaux souterraines avec des problématiques différentes au Nord et au Sud 11
2.3 Des cours d'eau en mauvais état 12
2.4 Un étang exceptionnel en danger 12
2.5 Limiter les pollutions diffuses 13
2.6 Limiter les risques inondation et submersion 14
2.7 Mettre en place un urbanisme raisonné 15
2.8 Des milieux naturels à préserver 16
2.9 Une modification des pratiques déjà en marche 17
2.10 Des lacunes sur certaines thématiques 18
2.11 Les enseignements de la concertation 19

3 Un programme d'actions qui répond aux enjeux du territoire 21

4 Animation et outils de gouvernance 23
4.1 Le Symbo : un rôle d'observation, d'analyse, de conseil et d'animation 23
4.2 La mise en œuvre du projet opérationnel de territoire 24

Ce document est une synthèse et un bilan du « **Diagnostic partagé du bassin versant de l'étang de l'Or** » réalisé par SAFEGE et Girus de janvier 2011 à juillet 2012.

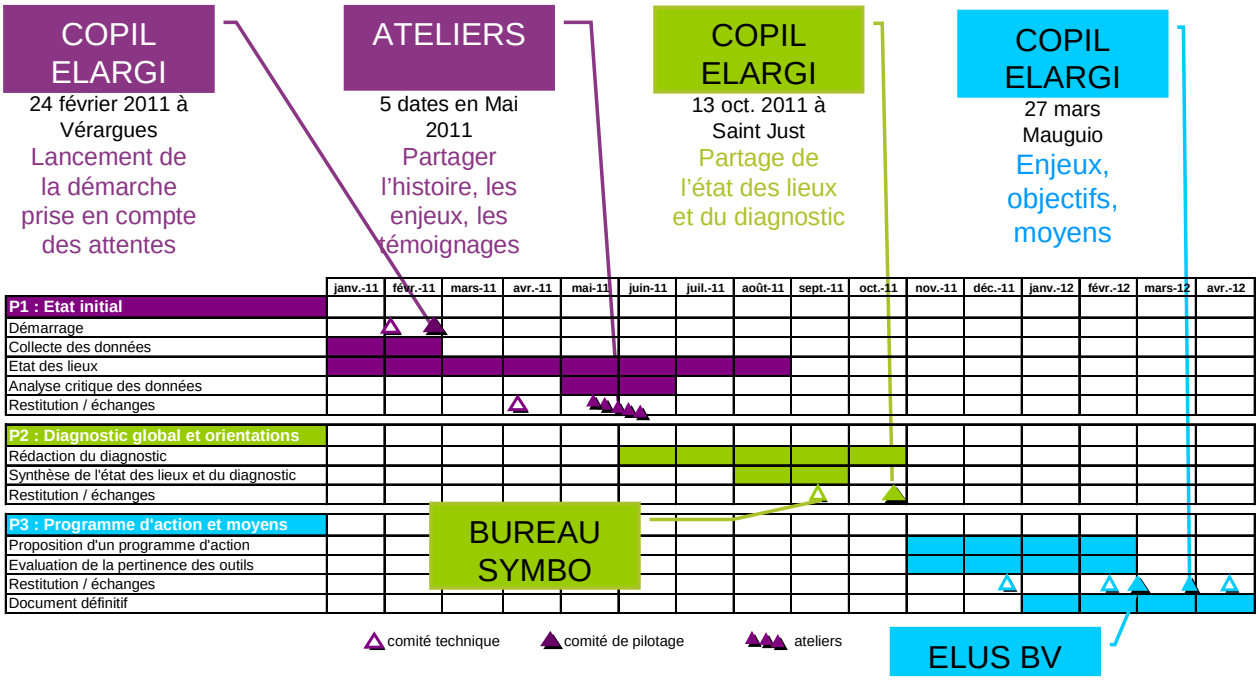

Il constitue la synthèse des **différents livrables** réalisés :

- État des lieux – novembre 2011
- Atlas cartographique – novembre 2011
- Diagnostic et enjeux – juin 2012
- Programme d'action et tableau de bord – juin 2012
- Gouvernance et animation – juin 2012
- Bilan de la concertation – juin 2012

Il a été conçu de façon a avoir une vision synthétique du diagnostic et du projet de territoire. Des chiffres clefs et des illustrations sont également proposés. Il convient de se reporter aux documents détaillés pour plus de précisions.

1
LA MÉTHODE

Un travail de fond pour construire l'avenir

Avec pour objectif principal d'élaborer un projet de territoire de gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau, il a été nécessaire au préalable d'établir un cadre commun de connaissances, de poser les enjeux du territoire et les principales perspectives d'évolution et de définir et prioriser les actions pour atteindre les objectifs.

Cette démarche, qui s'est déroulée toute l'année 2011, a été accompagnée d'une importante concertation afin de faire partager les constats, les enjeux, et coordonner les projets.

Le SYMBO, à travers ce diagnostic, permet de partager la connaissance et apporte aux intercommunalités des outils pour une gestion cohérente à l'échelle du bassin.

Disposer d'un diagnostic partagé, construire ensemble un projet de territoire

A noter

Une mise à disposition de données pour les acteurs du territoire :

- **un système d'information géographique multithématique structuré, un atlas cartographique ;**
- **une bibliothèque d'études techniques fournie ;**
- **les coordonnées de plus de 200 acteurs du territoire.**

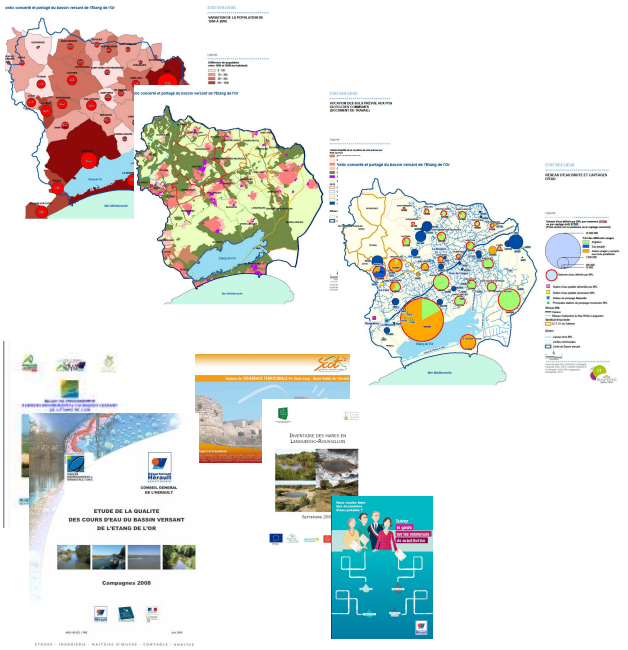

Une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels

Aujourd'hui, on ne relève pas de dissonance sur le diagnostic posé, mais le souhait des partenaires d'avancer encore vers une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- le diagnostic réalisé arrive dans un contexte particulier avec de grandes évolutions de la réglementation et des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux à atteindre en 2015-2017 avec la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau) ;
- le bassin versant de l'étang de l'Or est un territoire situé entre deux grandes agglomérations (Montpellier et Nîmes), ce qui augmente les contraintes sur le milieu naturel et la ressource en eau.

Au-delà de cet objectif réglementaire, il existe un objectif et une volonté politique des élus locaux de préserver le territoire et la qualité de ses milieux naturels.

2 UN DIAGNOSTIC DES RESSOURCES NATURELLES QUI MET EN LUMIÈRE LES ENJEUX MAJEURS DU BASSIN

2.1 LE TERRITOIRE

Situé au sud-est du Département de l'Hérault, le bassin versant de l'étang de l'Or est bordé par les massifs du Pic Saint-Loup et de l'Hortus au nord, l'agglomération de Montpellier à l'ouest, le Vidourle à l'est et la Mer Méditerranée au sud. D'une superficie d'environ 410 km², il présente un relief peu accentué variant de 150 m d'altitude du sud au nord.

Le bassin versant est traversé d'ouest en est par sept cours d'eau principaux de direction quasi nord-sud dont l'exutoire est l'étang de l'Or : le Nègue-Cats, la Jasse, le Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon.

Entre garrigues et mer, un territoire à forts enjeux environnementaux

Ce bassin versant est une succession d'entités paysagères très contrastées. Cette géographie est aussi surprenante, puisque les eaux souterraines ne contribuent pas directement à l'alimentation en eau de l'étang, ce sont les cours d'eau qui en sont le principal apport. C'est pourquoi ce dernier est « intégrateur des pollutions ». De plus, les échanges avec la mer sont assez mal connus. Une situation complexe, puisque l'accumulation passée nécessitera des années avant de se résorber. Il est cependant urgent d'arrêter les pollutions nouvelles.

Un cadre institutionnel cohérent à l'échelle du bassin versant

Ce périmètre administratif actuel intègre la logique hydrographique, le cadre réglementaire (Loi sur l'Eau, Directive Cadre Européenne) et les méthodes d'action des partenaires (Agence, Département, …). Il serait toutefois intéressant de l'ajuster pour intégrer les quelques communes qui ne font pas partie du Symbo et sont pour partie incluses dans le bassin versant hydrographique avec donc un lien direct avec le fonctionnement du bassin versant.

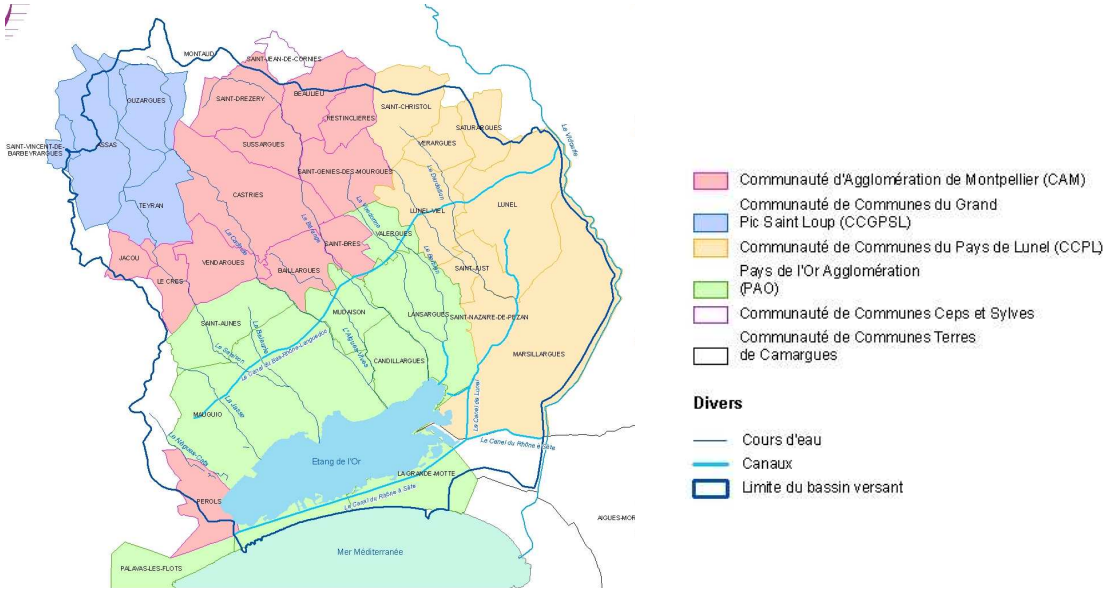

Rappel historique

Le Département qui gérait les ouvrages hydrauliques et faisait réaliser des suivis de qualité du milieu lagunaire, a souhaité partager avec les responsables locaux ces missions de gestion et de suivi. Pour cela, il crée en **1991** avec les communes, le syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or, le **SMGEO** composé des 12 Communes riveraines de l'étang et le Département.

De 2003 à 2007, le **SMGEO** a animé et coordonné le contrat de baie « Etang de l'Or». Dans un contexte tendu lié à la méfiance des acteurs locaux à l'égard des politiques européennes, il s'investit aussi dans la démarche Natura 2000 (directives « Oiseaux » et «Habitats»).

Pour mener et coordonner la politique de l'eau à l'échelle cohérente du bassin versant de l'étang de l'Or, Département, collectivités et partenaires institutionnels s'accordent sur l'évolution du SMGEO en structure de bassin, le **Symbo**, qui est officiellement créé le 17 décembre 2009.

Etapes clefs

- Juillet 2003 Signature du Contrat de Baie
- Décembre 2008 Validation à l'unanimité du DOCOB du site Natura 2000 Étangs de Mauguio
- Décembre 2009 Évolution du SMGEO en syndicat de bassin le Symbo
- Janvier 2011 Lancement du Diagnostic partagé
- Février 2012 Engagement vers un PAPI d'intention
- Mars 2012 Engagement vers un Contrat de Milieu

Les objectifs et préconisations du SDAGE

L'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau est que chaque masse d'eau appartenant aux différents milieux aquatiques atteigne le bon état en 2015, sauf exemption motivée.

Pour le bassin versant de l'Or sont concernés :

- 8 masses d'eau souterraines,
- 9 masses d'eau superficielles,
- 1 masse d'eau de transition (l'étang de l'Or),
- 1 masse d'eau côtière (Littoral Cordon Dunaire),
- 2 sous-bassins liés par le canal : Lez Mosson, Étangs Palavasiens et Vidourle.

Deux masses d'eau souterraines sont considérées en déficit quantitatif

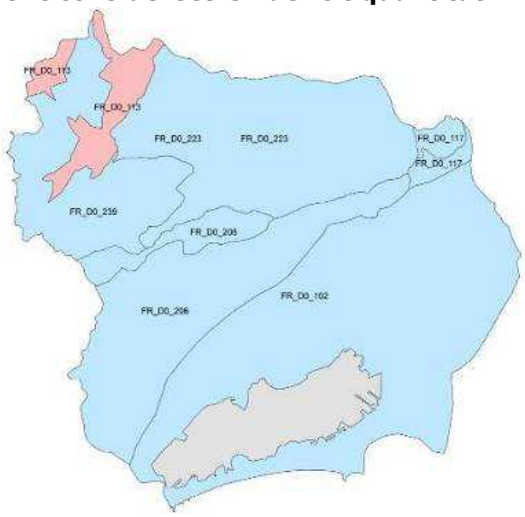

Deux masses d'eau souterraines présentent un mauvais état chimique

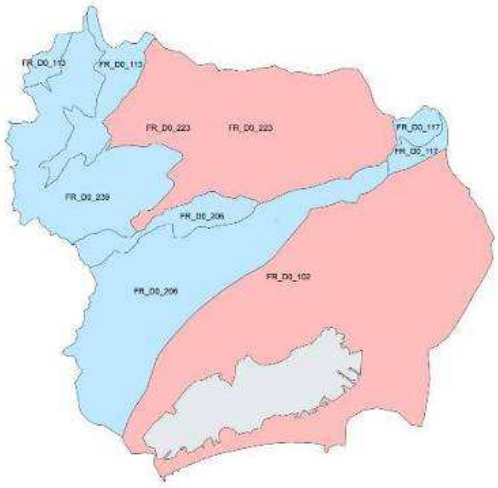

Programme de mesures (PMD) :

3A11	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
5C02	Couvrir les sols en hiver
5F31	Étudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

Pour les masses d'eau superficielles, le Salaison est en mauvais état chimique et écologique. L'état chimique est soit bon soit indéterminé sur les autres cours d'eau. L'état écologique est moyen sur les autres cours d'eau.

a) état chimique

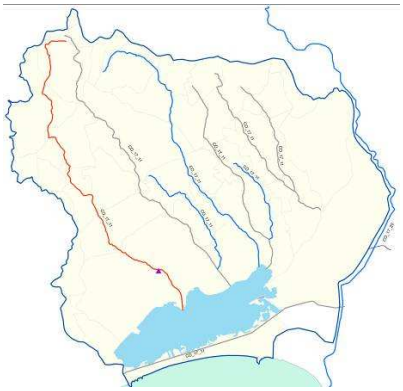

b) état écologique

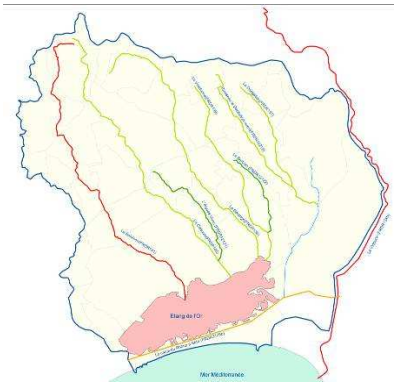

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve
3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés
5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

L'étang de l'Or (masse d'eau de transition) est considéré en mauvais état écologique avec un objectif reporté à 2021, et un bon état chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
5E04 Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

Les masses d'eau littorales sont considérées en bon état écologique et chimique.

Programme de mesures (PDM) :

1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière
3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire
3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral
5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires
5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

2.2 DES EAUX SOUTERRAINES AVEC DES PROBLÉMATIQUES DIFFÉRENTES AU NORD ET AU SUD

Les calcaires karstiques au nord-ouest du bassin versant ne présentent pas de problème de qualité. Mais les calcaires et marnes du bassin de Castries au nord-est présentent des pollutions en pesticides. L'aquifère karstique est sollicité pour l'alimentation en eau potable, mais la ressource disponible est très limitée et il sera difficile d'augmenter le nombre ou la capacité des ouvrages pour l'exploiter.

Les cailloutis villafranchiens dans la plaine au sud sont un aquifère abondant, mais d'une qualité médiocre, avec des pollutions en nitrates et en pesticides. Aujourd'hui, le bassin est largement dépendant de la ressource du Bas-Rhône (BRL et son canal qui provient de l'eau du Rhône).

Une ressource en eau à préserver

Si l'objectif général de la Directive Cadre sur l'Eau est l'atteinte du bon état en 2015, il a été reporté en 2021 pour ces deux masses d'eau, compte tenu du délai nécessaire pour agir. Il est donc impératif de renforcer les moyens de réduction drastique des pollutions et d'une gestion plus économe et partagée de la ressource.

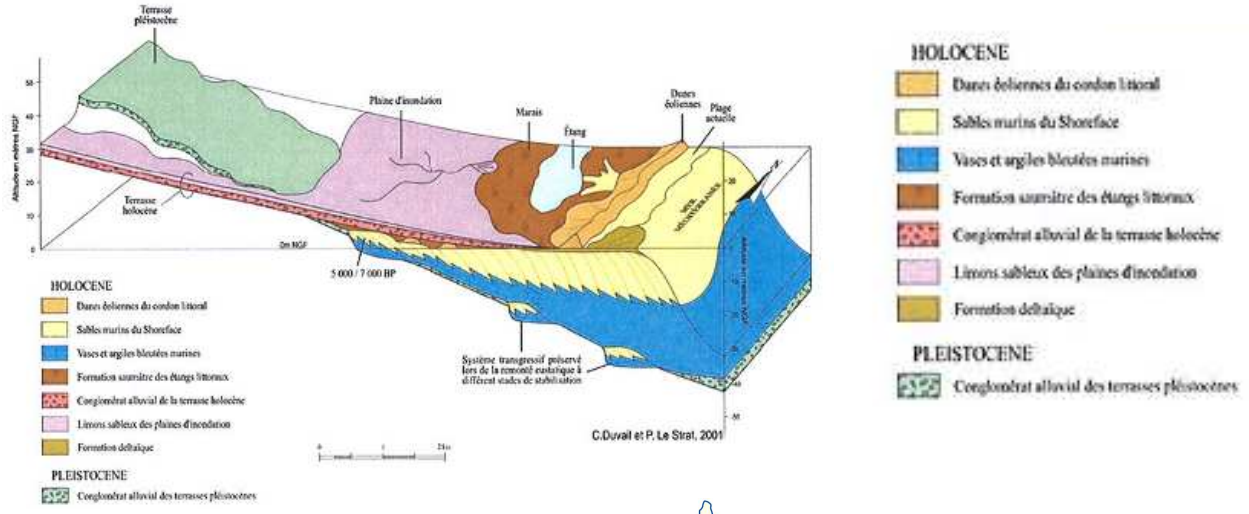

A noter

Prélèvements en eaux souterraines : 9,2 M de m3

Apports BRL : 16,5 M de m3

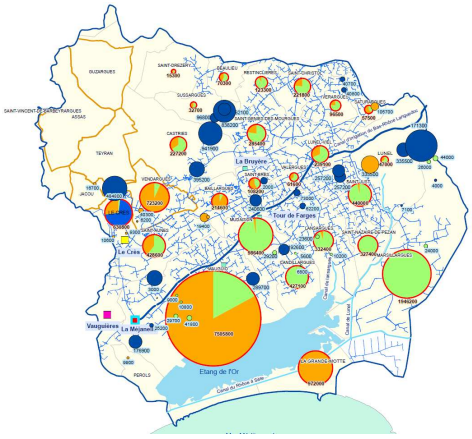

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau

2.3 DES COURS D'EAU EN MAUVAIS ÉTAT

Le bassin présente un réseau de 7 cours d'eau principaux et plus d'une dizaine de ruisseaux secondaires, globalement N/S, dont la forme a été modelée par l'activité humaine, jusqu'aux canaux de la plaine.

L'état global de la qualité des cours d'eau se situe entre moyen et mauvais. Cependant, depuis 2008, avec les travaux de mise aux normes des stations d'épuration, les contrôles montrent qu'une amélioration est amorcée.

La ripisylve, souvent altérée et discontinue, présente cependant localement un intérêt écologique important avec une faune et une flore particulière et diversifiée. Une prise de conscience de son rôle écologique et dans le fonctionnement hydraulique semble s'amorcer.

La disparité de la gestion actuelle des cours d'eau doit être mise en cohérence dans le cadre du programme qui se met en place aujourd'hui.

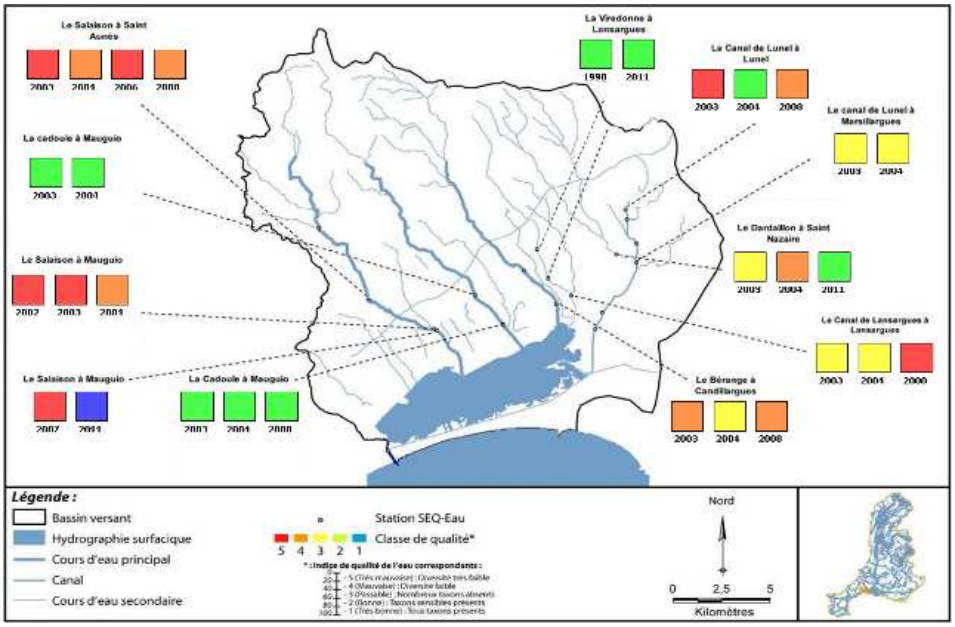

2.4 UN ÉTANG EXCEPTIONNEL EN DANGER

Le diagnostic estival mené en 2010 confirme le statut d'eutrophisation extrême de l'étang de l'Or, le classant ainsi parmi les lagunes les plus dégradées du Languedoc-Roussillon.

La lagune est un milieu intégrateur, au delà des concentrations se sont les flux de pollution qui sont doivent diminuer.

L'urgence de l'action est d'autant plus forte que l'étang de l'Or présente un grand intérêt écologique attesté par les nombreux inventaires, classements et protections (Site classé, Inscription à l'inventaire RAMSAR, Site Natura 2000…).

2.5 LIMITER LES POLLUTIONS DIFFUSES

Les pollutions diffuses et le ruissellement urbain constituent l'une des plus importantes sources de pollution des cours d'eau et du milieu naturel. Des bilans comparatifs des flux d'azote et de phosphore en témoignent.

Il faut agir sur tous les leviers du territoire : limitation de l'imperméabilisation des sols, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires, préservation des espaces naturels… Tous les acteurs sont concernés : État, collectivités, professionnels, particuliers (notamment avec l'utilisation de certains produits de jardinage).

La Chambre d'Agriculture a conduit une analyse filière par filière et il en résulte que si les taux de nitrate sont restés stables en dix ans, un travail de long terme est nécessaire. Dans le prolongement du Contrat de Baie, elle a conduit un programme agro-environnemental visant l'amélioration des pratiques.

A noter

Diminution de 30% des flux de phosphore entre 2005 et 2010

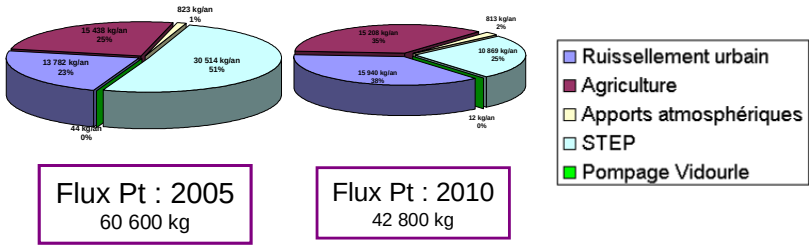

Flux Pt : 2005
60 600 kg

Flux Pt : 2010
42 800 kg

Enjeu

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelle qu'elle soit (souterraine, superficielle, transition, littorale) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud.

- Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles et leur impact sur le ruissellement urbain
- Améliorer la connaissance de l'incidence qualitative des rejets pluviaux et industriels
- Réduire les pollutions à la source
- Réduire les pollutions d'origine agricole : optimisation, pollutions ponctuelles, modification de pratiques
- Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles domestique et industrielle

2.6 LIMITER LES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Le bassin versant a un fort caractère inondable, avec une possible combinaison d'événements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine.

Les communes amont sont soumises à des vitesses d'écoulement importantes et des hauteurs d'eau conséquentes, mais sur de faibles durées, avec peu d'écrêtement des crues. Les communes aval (et notamment le littoral) sont soumises à de faibles hauteurs d'eau et de faibles vitesses, mais sur des durées très longues avec écrêtement des crues.

Les études réalisées sur les cours d'eau donnent les bases des programmes d'entretien (Salaison, Cadoule, Bérange) et définissent les actions de restauration physique (Viredonne, Dardaillon).

Une homogénéisation et une actualisation des études hydrauliques est nécessaire, avec un croisement avec les enjeux territoriaux, pour affiner les mesures et les hiérarchiser, ainsi que le programme de travaux à mettre en œuvre.

Des mesures de prévention et de réduction des impacts peuvent d'ores et déjà être à engager et permettront d'agir efficacement si la coordination est renforcée à l'échelle du bassin.

A noter

Des événements marquants : nov. 2007, déc. 2003, déc. 1997…
Les crues peuvent représenter 90 à 300 fois la valeur du débit moyen

Enjeu

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques :

- Affiner et homogénéiser les connaissances et développer la conscience du risque
- Protéger les personnes et les biens contre les inondations
- Gérer les écoulements pluviaux en milieu urbain
- Réduire la vulnérabilité des zones à enjeux
- Privilégier le recul stratégique des enjeux hors zone à risque

2.7 METTRE EN PLACE UN URBANISME RAISONNÉ

L'urbanisation rapide de ce territoire a sensiblement augmenté les contraintes : consommation de l'espace, augmentation des risques de pollution, des risques d'inondation…

Cependant, aujourd'hui, de nouvelles pratiques de l'urbanisme permettent de ré-aménager ou de construire des quartiers en limitant l'incidence sur l'environnement : mieux retenir les eaux pluviales, leur apporter des pré-traitements (séparateur hydrocarbures, etc.). Les lois apportent des obligations et les documents d'organisation territoriales permettent d'adapter les solutions aux enjeux : les Schémas de Cohérence Territoriale (4 SCOT sont concernés) orientent les Plans Locaux d'Urbanisme des communes dans ce sens, et limitent ainsi les impacts.

A noter

Augmentation des surfaces urbanisées (+2%) au détriment des zones agricoles et naturelles :
+ 500 ha urbain discontinu
+ 260 ha zones industrielles et commerciales

La pêche professionnelle, bien qu'ayant fortement diminuée, est majoritairement concentrée sur l'étang et les canaux. L'activité de chasse amateur est importante sur le bassin versant, et forte culturellement autour de l'étang. La mauvaise qualité des eaux impacte directement la présence des espèces.

Le tourisme littoral a un poids économique fort dont la saisonnalité impacte tout le territoire, et notamment l'usage de l'eau. L'impact des activités de loisirs en lien avec le milieu naturel est peu connu.

Quelques chemins de randonnée ou des sites valorisent la qualité des milieux naturels et permette sa découverte par les usagers. Mais, les liens et déplacements avec l'arrière pays sont très faibles

Enjeu

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels :

- Préserver, pérenniser, gérer équitablement la ressource en eau
- Promouvoir un aménagement urbain (y compris infrastructures), et un développement économique et social respectueux des milieux naturels
- Préserver les espaces naturels
- Organiser la fréquentation du public et les activités de loisirs pour préserver les milieux naturels

2.8 DES MILIEUX NATURELS À PRÉSERVER

La mise en place du programme Natura 2000 a permis de mobiliser les acteurs pour préserver les abords, les zones humides et l'étang de l'Or, connus comme un milieu de qualité, mais qui ont subi des dégradations déversent qui touchent à leur intégrité et leur fonctionnement. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre et les avancées sont notables.

Les zones humides du bassin versant sont moins connues, et n'en sont pas moins menacées.

Des zones humides et mares dégradées

Des milieux « plus ordinaires» qui, par manque de protection, se dégradent

Les cours d'eau et les garrigues du nord du bassin versant sont moins connus, ils n'en demeurent pas moins des milieux d'exception, des corridors écologiques à préserver, et une «nature ordinaire» qui fait tout l'atout de nos villages. La mise en place de «trames verte et bleue» dans les SCOT et PLU permettra de renforcer ces corridors, qui sont aussi des cheminements de découverte pour les habitants.

Enjeu

Les milieux aquatiques et naturels, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux, au fil des projets, en capitalisant
- Définir une politique cohérente de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant
- Restaurer les milieux aquatiques
- Préserver et valoriser les milieux aquatiques
- Préserver, restaurer les mares et zones humides

2.9 UNE MODIFICATION DES PRATIQUES DÉJÀ EN MARCHE

Les travaux réalisés dans les 5 dernières années sur les stations d'épuration ont eu un effet notable sur les flux de pollution ; les traitements tertiaires avec reconnexion de zones humides, quand cela est possible, sont à poursuivre.

La concertation a permis de mettre en avant une forte mobilisation du monde économique (agriculture et entreprises) et des pouvoirs publics pour limiter les impacts du développement.

Des démarches sont déjà engagées par de nombreux agriculteurs pour l'amélioration des techniques culturales ou dans l'application de cahiers des charges certifiés en faveur de l'environnement. Elles amorcent une diminution des pollutions diffuses.

La plupart des captages d'eau potable disposent de périmètres de protection. Les Aires d'Alimentation de Captages, qui ont pour objectif de prévenir les pollutions diffuses, ont été déterminées pour 4 des 8 ouvrages prioritaires. Les plans d'actions, qui vont permettre de limiter considérablement les apports polluants, sont à mettre en œuvre dès 2012, à coordonner, voire à étendre aux autres captages.

Le tourisme littoral fait l'objet d'une gestion attentive (port propre, déplacement doux...), mais l'impact des loisirs urbains reste à maîtriser, particulièrement autour de l'étang et dans les collines amont.

Un équilibre est à trouver : protéger le milieu naturel, le faire découvrir pour sensibiliser à sa préservation et limiter un tourisme de masse afin d'éviter une sur-fréquentation de ces sites.

A noter

Les acteurs s'engagent, de nombreux labels

zéro pesticide

LA CHARTE DE QUALITE des Parcs d'Activités Economiques de l'Hérault

Bassin versant de l'étang de l'Or... ... UN ENJEU POUR L'AGRICULTURE !

2.10 DES LACUNES SUR CERTAINES THÉMATIQUES

- Les sources des pollutions diffuses sont peu connues.
  - Les indicateurs qualitatifs permettant de suivre les flux polluants, sont peu ou pas développés.

- Il n'existe pas de vision synthétique du bilan besoin/ressources à l'échelle du bassin versant.
  - Des indicateurs à suivre, une stratégie à mettre en œuvre.

- On manque de connaissance hydraulique pour engager des actions de lutte contre les inondations sur le bassin versant.
  - Des études ponctuelles, pas d'étude générale et pas de recensement des enjeux (habitants impactés) de la vulnérabilité et de l'efficacité des aménagements proposés (Analyse Coût Bénéfice ACB).

- L'impact actuel des systèmes Assainissement Non Collectif à l'échelle du BV doit être précisé.
  - Inventaire fait, diagnostic en cours, programme de réhabilitation à densifier.

- Il n'existe pas actuellement d'instrument d'observation et d'analyse à l'échelle des 4 SCoT.

- Sur l'amont du bassin versant les milieux naturels sont peu connus.
  - Les inventaires réalisés n'ont pas été capitalisés. L'état actuel des mares et zones humide de l'amont du BV est très peu connu.

- Les activités de tourisme et de loisirs ne sont pas recensées de façon exhaustive.
  - Leurs impacts actuels sur le milieu ne sont pas connus. Les activités ayant intégré une démarche environnementale ou respectueuse des milieux sont peu connues et peu valorisées.

- On ne dispose pas sur le territoire d'un tableau de bord de suivi des actions engagées et des indicateurs de résultats sur le milieu.

2.11 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

A noter

Une participation assidue des partenaires aux étapes de validation technique.

- 3 comités de pilotage
- 7 comités techniques
- 2 réunions avec les élus
- 5 ateliers thématiques
- une cinquantaine d'entretiens

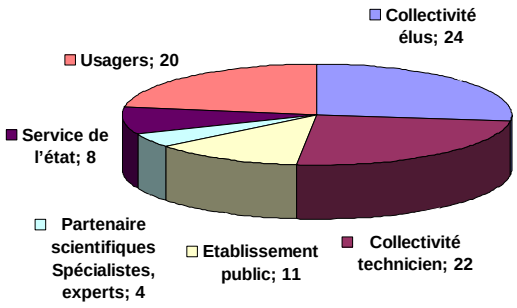

A noter

- **au total, près d'une centaine de personnes qui ont participé activement à une ou plusieurs étapes**
- **près de 250 contributions à une ou plusieurs réunions**
- **une participation représentative de la diversité des acteurs du territoire**

Préparer ensemble l'avenir du bassin de l'étang de l'Or

Le diagnostic a mis en exergue une large prise de conscience des acteurs de la complexité du territoire et de la multiplicité des enjeux, d'où la nécessité d'agir sur tous les leviers.

Chacun constate une évolution récente du cadre réglementaire (loi Grenelle, SDAGE, directive inondation…) dont la prise en compte est complexe. Toutefois, de nombreux acteurs ont le sentiment d'agir :

- une dynamique de changement des pratiques agricole amorcée, un programme agroenvironnemental à poursuivre,
- des intercommunalités actives, à travers les SCOT, PLU, schémas directeur pluviaux, les STEP, ….mais de façon hétérogène selon les thématiques
- la démarche Natura 2000, les études hydrauliques essentielles (submersion notamment
- …

Mais ressort des nombreux échanges le souhait d'aller plus loin, en optimisant les moyens de gestion et les investissements.

Le rôle d'animation et d'observation est jugé nécessaire, pour trouver une solidarité amont / aval.

Une solidarité amont / aval à trouver

Enjeu

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui, pour certains, ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

- Animer : suivre et évaluer le projet de territoire
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population
- Accompagner et responsabiliser les acteurs et la population
- Établir le lien avec les différentes démarches de gestion et de programmation

3
UN PROGRAMME D'ACTIONS QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

5 enjeux principaux / 22 objectifs / 150 actions

Au vu du diagnostic du territoire, il n'a été pertinent de hiérarchiser les enjeux qui s'imposent à l'ensemble du bassin versant.

Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, quelles qu'elles soient (souterraines, superficielles, transition, littorales) en fonction des spécificités du Nord comme du Sud

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX ET ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXES PAR LE SDAGE

Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier un aménagement du territoire et une dynamique économique et sociale respectueuse des milieux naturels

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE DU TERRITOIRE, GARANTISSANT LA QUALITE DES MILIEUX

Le territoire doit se doter des moyens et mettre en œuvre les solutions qui doivent permettre de protéger efficacement les personnes et les biens, tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques

GESTION DES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

Les milieux aquatiques, actuellement fortement impactés, doivent retrouver à terme une qualité qui passe par une restauration puis par la préservation de certains espaces sensibles

AMÉLIORATION, RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, DE LEURS FONCTIONNALITÉS ET DE LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le projet de territoire concerne l'ensemble des acteurs qui pour certains ne connaissent ou n'appréhendent qu'une partie des enjeux majeurs. Ce projet doit y répondre, être compris et adopté par tous. Il doit valoriser l'évolution positive du territoire.

MISE EN OEUVRE UN MODE DE GOUVERNANCE QUI ASSOCIE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE GESTION DURABLE

Les moyens d'action proposés ont été hiérarchisés et figurent dans des tableaux par enjeu où sont précisés :

- Détail de l'opération si nécessaire
- Précision étude / travaux / suivi / coordination
- Précisions : réglementaire, mesures SDAGE, déjà engagé dans le cadre d'autres démarches
- Montant estimatif si possible
- Maitre d'ouvrage potentiel si possible
- Lien avec les outils de gouvernance

Action			Intitulé	Nature et priorité		Maître d'ouvrage	Coût €HT	Démarches	COMMENTAIRES - CONDITIONS	0%	25%	50%	75%	100%
1 Réduire les pollutions diffuses domestiques et industrielles (ruissellement urbain)														
1	1	1	Poursuite de la mise en œuvre de schémas directeurs pluviaux avec une composante quantitative et une	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€ préconisation	OF5A-5E04	Déjà débuté par la CCPO, 2006, enjeu qualitatif de façon partielle, volet toxique	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	2	Inventaire des types d'activités «non-domestiques » polluantes, diagnostic et proposition de solutions de	E	1	SYMBO pour Communes ou EPCI	50K€	OF5A-5E21-RSDE		0%	25%	50%	75%	100%
1	1	3	Développer des démarches concertées avec la «cellule rejet industriel» de la CAM qui inventorie, accompagne, contrôle	C	1	Communes ou EPCI	-	RSDE	Déjà engagé par la « cellule industrie » de la CAM, engagé dans le cadre du	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	4	Recherche des sources de pollutions des substances dangereuses, suivi des micro-polluants	S	1	SYMBO / CG34	15K€ par an	RSDE	Renforcement des suivis et/ou modification des paramètres d'analyse	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	5	Avis du Symbo sur les DLE, suivi de la mise en œuvre effective des préconisations	C	1	SYMBO	-			0%	25%	50%	75%	100%
1	1	6	Mise en œuvre des programmes établis dans le cadre des Schémas Directeurs Pluviaux : Communes de la CPO, ZI	T	2	Communes ou EPCI	ND	SDP	A mettre en œuvre pour CCPO Chiffrage dépendant des schéma	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	7	Mise en œuvre du volet public des programmes d'action liés aux AAC.	T	2	Communes, organismes agricole	ND	OF5B AAC	Programme d'action des 8 captages prioritaires	0%	25%	50%	75%	100%
1	1	8	Réduction de l'utilisation des phytosanitaires et engrais pour l'entretien des espaces verts publics et des jardins privés	C	2	Communes, activités,	-		Engagé par Pérols	0%	25%	50%	75%	100%

Un programme d'action qui répond aux orientations fondamentales du SDAGE et au programme de mesures

Chacune des actions identifiées, étude ou travaux, coordination ou suivi, a été mise en relation avec les orientations du SDAGE et le programme de mesure. Le programme de mesure proposé répond entièrement aux mesures détaillées demandées par le SDAGE.

Orientation Fondamentale (OF)	
OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	
OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	
OF3 – Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux	
OF4 – Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau	
OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques C – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses D – Lutter contre les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles E – Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
OF6 – Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques B – Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
OF7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
OF8 – Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	

4
ANIMATION ET OUTILS DE GOUVERNANCE

4.1 LE SYMBO : UN RÔLE D'OBSERVATION, D'ANALYSE, DE CONSEIL ET D'ANIMATION

Le SYMBO, par les études qu'il conduit et l'espace de dialogue qu'il est, favorise la nécessaire coordination des démarches à l'échelle du bassin. Si la majorité des acteurs socio-économiques et politiques sont conscients des problématiques et agissent à leur niveau, le diagnostic montre clairement que l'effort reste à soutenir.

Sur la base de ce diagnostic, au regard des objectifs, un programme d'actions a été bâti, dont certaines sont à poursuivre et d'autres à engager (travaux, études, suivis, coordination…). Ce programme constitue une base de ce qu'il faudrait à priori engager pour répondre aux enjeux définis. Il est à discuter avec les différents acteurs du territoire pour son appropriation et sa planification détaillée. L'appel à projet sera lancé fin 2012.

Chaque projet a été mis en perspective des améliorations qu'il apportera sur le bassin, avec des indicateurs quantifiables. Le SYMBO assurera le suivi et la coordination des différents programmes, voire la mise en œuvre de certaines actions transversales.

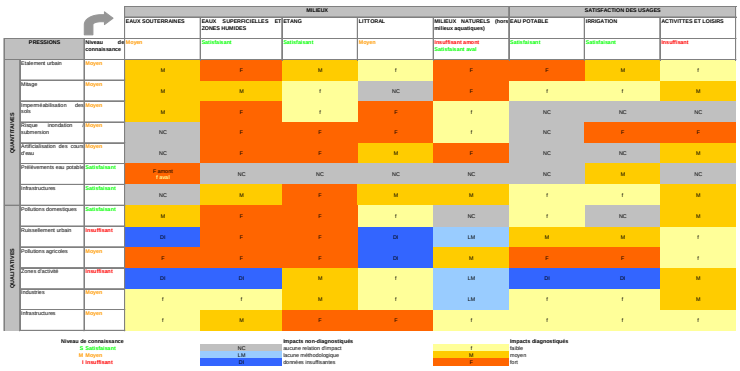

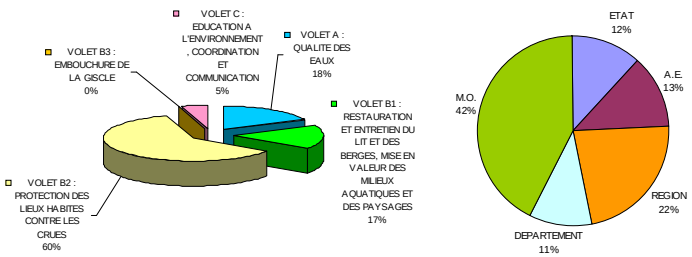

4.2 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET OPÉRATIONNEL DE TERRITOIRE

Les outils possibles pour accélérer et faciliter leur mise en œuvre ont été choisis entre les collectivités et les partenaires institutionnels :

- un **PAPI** (Plan d'Action pour la Prévention des Inondations) pour lutter demain contre les crues,
- un **contrat de milieu** pour coordonner les actions territoriales et pluri thématiques avec des engagements de financement,
- si nécessaire un **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour encadrer et planifier la démarche.

Le démarrage d'un PAPI d'intention acté par le SYMBO (délibération du 2 février 2012)

Un consensus émerge pour aller vers un nouveau contrat de milieu (Copil élargi du 27 mars 2012)

	2012												2013				2014				2015			
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
PAPI																								
Elaboration																								
Labellisation																								
CONTRAT MILIEU																								
Dossier sommaire																								
Comité agrément																								
Dossier définitif																								
Comité agrément																								
Signature																								
Tableau de Bord																								
Bilan mi-parcours																								
SAGE																								
Dossier préliminaire																								
Arrêté périmètre																								
Arrêté CLE																								
Consultation																								
Approbation																								
Tableau de Bord																								

Les acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés, associations ou industriels, sont associés à la gestion du bassin versant au sein d'un **Comité de Pilotage** qui est déjà au travail depuis plusieurs mois. Le principe de réunir le Copil selon un rythme régulier est acté.

Les prochaines étapes

- L'élaboration du dossier de candidature **PAPI d'intention**.
- Un Comité de pilotage entérinera les propositions et les documents de candidature.
- Une fois la labellisation PAPI obtenue, le Symbo lancera les consultations nécessaires aux études techniques.
- Le Symbo va engager l'appel à projet pour le programme d'action définitif du **Contrat de milieu**
- Un comité de pilotage fin 2012
- Un Comité de pilotage printemps 2013 pour valider le dossier définitif avant passage en Comité de Bassin.